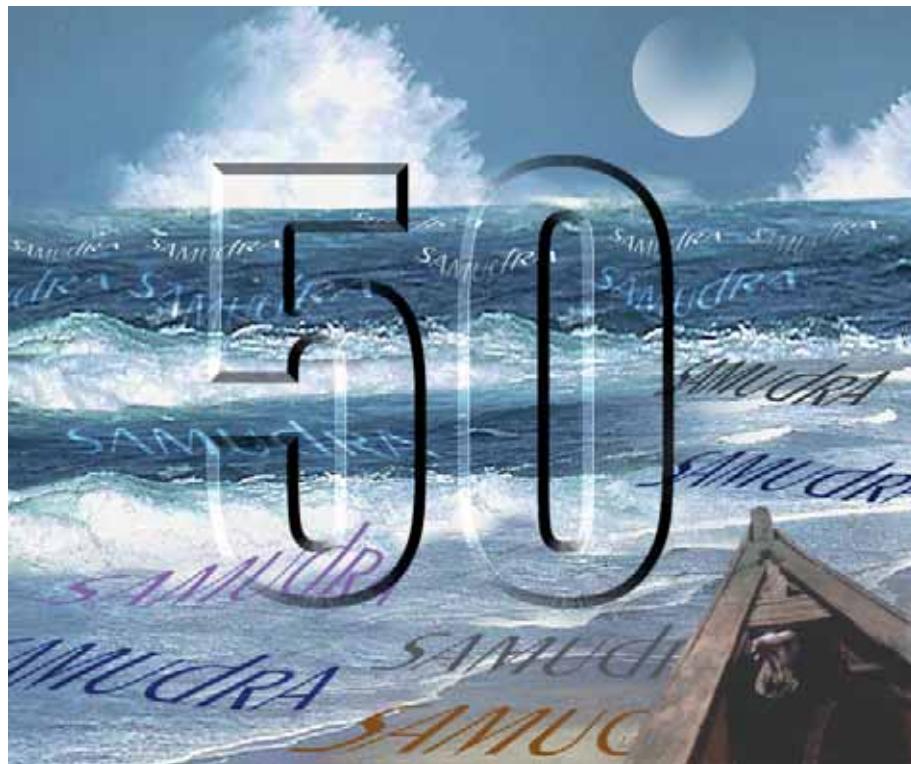


SAMUDRA

REVUE

REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE



L'Atelier de Zanzibar

La pêche artisanale au Sénégal

Pêche, carburant, subventions

Chili : Atelier sur les droits dans la pêche artisanale

Inde : le sort de la Zone de protection du littoral

La COP9 de la Convention sur la diversité biologique



L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'ONU. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO.

Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et

d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

Toute la série SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net>

Damai untuk laut kita...

ikan untuk kita semua...



15 Agustus 2008 Lomba Mewarnai

Untuk "HARI PERDAMAIAN ACEH"



REZKY SYAHREZAL

SAMUDRA

REVUE

PREMIÈRE DE COUVERTURE



Numéro 50 de la revue SAMUDRA
Illustration de Narsim et Sandesh

PUBLIÉ PAR

Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui aux
travailleurs de la pêche
27 College Road, Chennai 600 006,
Inde
tél : (91) 44-2827 5303
fax : (91) 44-2825 4457
courriel : icsf@icsf.net

BUREAU DE L'ICSF EN BELGIQUE
Sentier des Rossignols 2
1330 Rixensart, Belgique
tél : (32) 2-652-5201
fax : (32) 2-654-0407
courriel : briano@scarlet.be

PRÉPARÉ PAR

K G Kumar

TRADUCTION

CRISLA, Lorient

MISE EN PAGE

P Sivasakthivel

IMPRIMÉ PAR

Nagaraj and Company Pvt. Ltd,
Chennai

DESSINS DE

Sandesh (sandeshcartoonist
@gmail.com)

PUBLICATION NON COMMERCIALE
À DIFFUSION LIMITÉE

SAMUDRA News Alerts

SAMUDRA News Alerts est un service de veille gratuit qui diffuse, quotidiennement et avec un résumé hebdomadaire, des nouvelles et des analyses relatives au monde de la pêche, de l'aquaculture et domaines connexes, en format ordinaire ou html.

Il s'agit de documents de source qui traitent essentiellement de la pêche artisanale, surtout dans les pays du Sud, de la place des femmes dans ce secteur d'activité, de la sécurité en mer, mais aussi de problèmes environnementaux, des océans. Vous pouvez vous abonner à ce service sur le site de l'ICSF (www.icsf.net), où vous trouverez également la collection complète de la revue SAMUDRA.

QUATRIÈME DE COUVERTURE



Pêcheur ramenant son filet chargé de bonga (ethmalose), Guinée
photo : Romain Le Bleis
Pêche et Développement

REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE

NO.50 | AOÛT 2008

FAO/M. SISTINI



COMPTE-RENDU

Affirmer ses droits, assumer ses responsabilités..... 4

L'Atelier de Zanzibar a été consacré à la pêche en Afrique orientale et australie

SÉNÉGAL

Bilan de santé 13

Il faudrait des conditions de travail plus décentes dans le secteur de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest

ANALYSE

Gros temps sur les carburants..... 16

L'envolée des prix du carburant pénalise surtout les petits pêcheurs du Sud

PANAMA

Notre mère la Terre, notre mère la Mer... 21

Les peuples autochtones connaissent depuis longtemps la relation des espèces entre elles

COMPTE-RENDU

Dans la mer, un ballet palpitant et ininterrompu 23

En France, le Festival des pêcheurs du monde

NORVÈGE

Ceux qui écrèment la mer..... 27

Réduction des émissions de CO2 et subventions

INDE

Protégeons la côte, protégeons les pêcheurs 33

La nouvelle réglementation pour la protection du littoral causerait bien des problèmes

COMPTE-RENDU

Préoccupations communes, liens durables 38

L'Atelier latino-américain a porté sur les droits dans la pêche artisanale

INDONÉSIE

Sur la Ceinture de feu 43

Avec la nouvelle loi, le littoral sera à vendre

COMPTE-RENDU

Comment échapper à une autre tradition ? 45

Point de vue sur la COP9 de la Convention sur la diversité biologique

ÉDITORIAL 3

LE CINQUIÈME NUMÉRO DE SAMUDRA ... 26

BRÈVES 50



ROMAIN LE BLEIS/PÊCHE ET DÉVELOPPEMENT

Pirogliers de Matakang, Guinée, manoeuvrant une senne coulissante

La voix des petits pêcheurs

L'atelier qui s'est tenu récemment à Zanzibar sur le thème de la gestion du littoral et des pêches en Afrique orientale et australe a tenté de définir les contours d'une pêche « fondée sur des droits » pour les communautés qui pratiquent une pêche à petite échelle et artisanale

Selon le Oxford English Dictionary, le mot *droit* a quatre sens : la norme pour ce qui est permis ou défendu dans une sphère particulière, le devoir, ce qui correspond à l'équité ou à la lumière de la nature, ce qui est moralement juste ou dû.

À cette réunion de Zanzibar, intitulée *Affirmer ses droits, définir ses responsabilités : Points de vue des communautés des petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches* (voir p. 4), les participants venaient à la fois de pays à façade maritime et de pays enclavés, de contextes très divers : pêcheries en libre accès, pêcheries sous système de quotas, pêcheries commerciales, pêcheries de dernier recours, communautés autochtones au bord de lacs lointains ou en milieu urbain, communautés marginalisées par l'industrie touristique, par la mise en place d'aires marines protégées (AMP) ou menacées de perdre leurs lieux de pêche à cause de navires de pêche lointaine ou pratiquant le chalutage de fond.

Dans certaines régions lacustres, les femmes doivent consentir à des relations sexuelles pour obtenir du poisson. Dans certaines communautés, elles perdent l'équipement de pêche si le mari meure. Ailleurs la principale préoccupation c'est d'assurer le pain quotidien bien avant des considérations de préservation de la ressource.

Les participants ont exprimé des plaintes diverses : exclusion totale des processus décisionnels, assumer des responsabilités mais sans avoir des droits dans les pêcheries, absence de droits fonciers sur le littoral, conditions de travail difficiles, inégalité des sexes, manque d'information sur leurs droits existants.

Ils ont demandé un élargissement de la définition du mot *pêcheur*, qui devrait aussi inclure les personnes ayant une activité pré et post capture. Ils ont dit que les femmes devraient aussi avoir le droit de prendre part aux prises



de décisions comme les hommes. Ils ont précisé que, dans la notion de pêche fondée sur des droits, il devrait s'agir essentiellement de droits communautaires.

Certains ont fait remarquer que, si on ne reconnaît pas leurs droits, il est inutile de leur parler de leurs responsabilités à l'égard de la préservation des ressources halieutiques. Ils veulent que leurs valeurs et leurs traditions soient reconnues. Ils ont dit qu'il ne fallait

quand même pas trop demander aux communautés de pêcheurs en matière de conservation et de gestion, et qu'il serait aussi souhaitable de parler des responsabilités des autres envers ces communautés.

À leurs yeux, un système de pêche fondée sur des droits devrait inclure les aspects suivants : participation des communautés aux processus décisionnels, accès

préférentiel des pêcheurs traditionnels, autochtones, à petite échelle et artisans aux ressources halieutiques intérieures et maritimes, soutien à une pêche équitable et à fort taux de main-d'œuvre, refus de la privatisation des ressources halieutiques, intégration des connaissances écologiques traditionnelles dans les processus de prises de décisions, conditions de travail et d'existence sûres, équilibre entre objectifs de protection de la ressource et maintien des moyens d'existence, droit des femmes à vivre décemment de la pêche, pour elles-mêmes et leurs enfants, qu'il s'agisse de capture ou de toute autre activité liée à la pêche.

La façon dont les participants à l'Atelier concevaient la notion de pêche fondée sur des droits correspond bien aux diverses acceptations du mot *droit* dans ce dictionnaire. L'heure est venue de tenir compte de toute cette palette de sens et de ne pas limiter la notion de droits à des droits de propriété, des droits d'usage territoriaux. Il faut élargir cette notion et y inclure les éléments qui fonderont une pêche durable, équitable et juste.

Cinquième numéro de la revue SAMUDRA

SAMUDRA, dont le premier numéro date de mars 1988, en est donc à son numéro 50. Au cours de ses vingt années d'existence, cette publication s'est faite une place particulière dans le monde de la pêche, comme source d'informations et d'opinions sur les pêches à petite échelle et artisanales et les communautés côtières, comme lieu de débat et d'échange sur ce qui concerne la pêche, les communautés, les moyens d'existence dans ce secteur. À cette occasion, nous remercions tous nos lecteurs, nos contributeurs et divers sympathisants qui nous ont soutenus et encouragés tout ce temps. Et nous espérons que les choses continueront ainsi dans les années à venir. Dans l'encart à la page 26, on trouvera un échantillon de courriers de lecteurs sur SAMUDRA.

Affirmer ses droits, assumer ses responsabilités

Le récent Atelier de Zanzibar sur la gestion du littoral et des pêches en Afrique orientale et australe s'est efforcé de mettre en évidence les préoccupations des petits pêcheurs

4

Du 24 au 27 juin 2008 s'est tenu à Zanzibar, Tanzanie, un atelier sur le thème *Affirmer ses droits, définir ses responsabilités : Points de vue des communautés des petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches* (Second Atelier ESA, dit Atelier de Zanzibar). Il était organisé conjointement par le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF), le Masifundise Development Trust (MDT) d'Afrique du Sud et WIOMSA (Association des sciences de la mer de l'océan Indien occidental), en collaboration avec le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP).

L'un des objectifs principaux de ces quatre jours était de voir dans quelle mesure les droits d'accès à la ressource pourraient

communautés de pêcheurs, d'organisations professionnelles, d'Ong, de services publics et de la FAO.

Lors de son intervention pour présenter l'Atelier, Jackie Sunde, membre de l'ICSF, a dit que les communautés de pêcheurs et leurs sympathisants devaient débattre afin de définir des stratégies visant à assurer aux petits pêcheurs de la région l'accès aux ressources halieutiques, notamment des droits d'accès et d'usage sur les zones de pêche. Elle a rappelé que l'idée de rassembler les communautés et les pays qui partagent des frontières et des ressources aquatiques communes est venue de la Conférence sur l'océan Indien de 2001 qui avait été organisée conjointement par l'ICSF et l'IOI (Indian Ocean Institute) pour des opérateurs de cet océan. En 2004, le Masifundise Development Trust (MDT) organisait une conférence sur la pêche artisanale dans la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe).

Ces réunions ont débouché sur un autre atelier de l'ICSF. Sur le thème *Communautés de pêcheurs et développement durable en Afrique orientale et australe: rôle de la pêche artisanale*, l'Atelier I des pêches de l'ESA s'est déroulé à Dar es Salam, Tanzanie, du 14 au 17 mars 2006. Il a permis de mieux cerner des aspects pertinents et a souhaité que soit organisée une autre réunion de suivi qui est donc l'Atelier ESA II, dit de Zanzibar.

M. Ian Bryceson, professeur à l'Université des sciences de la vie (UMB) à Ås, Norvège, a ajouté que la réunion avait aussi pour but d'aider les pêcheurs à trouver des idées pour que leur travail et leur combat soient plus efficaces.

Au cours des présentations par pays qui ont suivi, Letisia Chakumba, une pêcheuse de Tanzanie, a souligné que le plus important c'est d'accorder aux pêcheurs le droit de

L'un des objectifs principaux de ces quatre jours était de voir dans quelle mesure les droits d'accès à la ressource pourraient être maintenus et développés en obtenant officiellement des droits d'accès et d'usage à divers niveaux.

être maintenus et développés en obtenant officiellement des droits d'accès et d'usage à divers niveaux. Il s'agissait aussi de permettre aux organisations représentées de parvenir à des positions communes sur cette question lors de la prochaine Conférence mondiale sur la pêche artisanale de la FAO. Intitulée *Pour une pêche artisanale durable : Associer la pêche responsable au développement social*, elle se tiendra, du 13 au 17 octobre 2008, à Bangkok, Thaïlande. Les participants à l'Atelier de Zanzibar venaient des pays suivants : Kenya, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Tanzanie, Ouganda, Zambie. Il y avait là des représentants de

Ce compte-rendu a été préparé par **Sebastian Mathew** (icsf@icsf.net), Conseiller pour les Programmes à l'ICSF, et **Neena Koshy** (icsf@icsf.net), Chargée de programme à l'ICSF

participer effectivement aux processus décisionnels. Elle a dénoncé l'absence de consultation avec les communautés de pêcheurs, lors de la création d'aires marines protégées, par exemple. Le gouvernement a le devoir de protéger les droits de ces populations, a-t-elle ajouté.

Solene Smith, une pêcheuse de l'Afrique du Sud, fait remarquer que les pêcheurs traditionnels sont totalement exclus des prises de décisions concernant ce qui se passe en mer ou l'usage qui peut être fait de leurs espaces habituels. Et elle donne un exemple : lors des compétitions de Hobie Cat (catamarans de sport) qui intéressent habituellement de riches Sud-africains, les pêcheurs n'ont pas le droit de sortir en mer pour gagner leur pain quotidien. Il est clair qu'ils ne participent pas aux décisions qui touchent cependant à leurs lieux de travail, à leur existence. Solene Smith ajoute que le manque d'accès à la ressource entraîne de nouveaux problèmes, notamment l'appauvrissement qui fait le lit de conflits entre hommes et femmes, de la violence domestique, de la perte de confiance en soi. Les communautés de pêcheurs demandent donc avec insistance le droit de participer aux prises de décisions, aux mécanismes de gestion qui affectent leur vie et leurs moyens d'existence. Il faut qu'ils aient leur mot à dire sur comment, où, quand et quoi pêcher.

Florence Okoth Nyalulu, une militante associative de l'Ouganda, parle d'une croyance traditionnelle parmi les populations de pêcheurs de son pays selon laquelle une femme qui touche un bateau lui apporte la malchance. Cela revient à interdire aux femmes l'accès à la ressource. Elle pense que la plupart des discours sur les droits des femmes sont faits juste pour la forme. D'ailleurs l'inégalité prévaut toujours en matière d'héritage. Il faudrait proposer aux femmes des formations adaptées pour qu'elles puissent lancer une affaire et trouver ainsi de nouvelles sources de revenus.

Des problèmes partout

Christiana Saiti Louwa, membre de la tribu Elmolo sur le lac Turkana, au Kenya, dit que la législation foncière actuelle du pays n'est pas en faveur des communautés de pêcheurs ou autres groupes autochtones propriétaires de ressources. Les communautés ne sont pas suffisamment informées de leurs droits humains, elles restent en dehors des processus décisionnels. Les femmes ne sont pas autorisées à posséder un équipement de

pêche, elles ne peuvent pas s'aventurer sur les rives de peur d'être agressées.

Farouk Bagambe, militante associative ougandaise, fait remarquer que, dans les Unités de gestion des plages (BMU), souvent considérées comme un mécanisme de cogestion, les pêcheurs sont tenus pour responsables de l'état de la ressource sur laquelle ils n'ont en fait aucun droit formel. Elle dit qu'il faut soutenir les droits de pêche communautaires, promouvoir les droits humains qui sont un instrument essentiel pour le développement social des communautés de pêcheurs, notamment le droit (inscrit dans les textes) à des conditions de travail décentes, l'égalité homme-femme, les droits des enfants et d'autres groupes vulnérables.

Mainza K Kalonga, représentant le gouvernement zambien, note que les pêcheries du pays ont été pendant longtemps en accès libre. Dans un contexte d'effondrement de nombreuses entreprises, la pêche constitue une activité refuge. Autrefois, à cause des traditions, les femmes n'avaient pas le droit de pêcher, mais maintenant les femmes comme les hommes peuvent accéder aux ressources.

Friday Njaya, représentant le gouvernement du Malawi, précise que la pêche artisanale fonctionne sous un régime de propriété communautaire et que les divers groupes de pêcheurs ont des droits et devoirs définis. Au Malawi persistent toujours un certain nombre de lois traditionnelles mais qui n'ont pas d'existence

5



À l'Atelier de Zanzibar, il y avait des participants venus du Kenya, du Malawi, du Mozambique, de l'Afrique du Sud, de Tanzanie, de l'Ouganda, de Zambie

officielle. La discrimination à l'encontre des femmes est d'ordre socioculturel ; il ne faut pas qu'elles s'approchent d'une pirogue nouvellement construite, par exemple. Les femmes pratiquent surtout la transformation et la vente du poisson à la manière traditionnelle.

Sebastian Mathew, conseiller pour les programmes à l'ICSF, note que dans la région concernée (Afrique orientale et australe), on trouve toutes sortes de régimes d'administration des pêches. Cela va de l'accès libre à des systèmes de quotas strictement contrôlés. Parmi les problèmes de l'heure, il signale les points suivants : comment protéger l'accès des pêcheurs artisans aux zones de pêche et à leur ressource, comment éliminer les engins de capture destructeurs, les pratiques dommageables, comment gérer, par le système de gestion le plus approprié, les pêcheries intérieures et maritimes (en particulier dans les Zones

L'adoption d'une approche fondée sur des droits dans la pêche repose essentiellement sur la recherche de la cohérence, dit Sebastian Mathew. Il est temps de tenir compte des pêcheurs et de leurs pratiques et de se comprendre pour mettre au point un système de droits qui soit celui des pêcheurs eux-mêmes. Dans un tel système, l'important sera qu'on est bien conscient et de ses droits et de ses devoirs de pêcheur. L'approche fondée sur des droits devra être adaptée à la pêcherie et à la communauté concernée. La difficulté consiste à élaborer les diverses composantes de ce cadre à partir de structures déjà existantes.

Christiana Saiti Louwa, du Kenya, déclare qu'on devrait trouver des solutions concrètes pour s'attaquer aux problèmes immédiats des pêcheurs. Il ne faudrait pas qu'ils attendent encore et encore pour la reconnaissance de leurs droits. Momade Bacar, pêcheur au Mozambique, est d'accord avec Christiana et fait savoir qu'il existe de sérieux conflits entre pêcheurs locaux et pêcheurs migrants qui traversent les lieux de pêche mozambicains sans respecter la réglementation, ou peut-être sans même savoir qu'elle existe. Il faudrait faire quelque chose dès maintenant pour remédier à cette situation.

Issa Ameir, pêcheur tanzanien, note que tous les pays représentés à l'Atelier ont un système de gestion pour leur secteur de la pêche. Cela n'empêche pas des opérations destructives et illicites de continuer. Les pêcheurs n'ont pas vraiment pris conscience de leurs droits et responsabilités ; ils ne sont pas au courant de l'état des ressources halieutiques. Avant de s'occuper des problèmes de protection, il faut d'abord vivre, trouver à manger. Ces priorités poussent à prélever du poisson dans l'illégalité, d'autant plus que les moyens dont on dispose pour faire respecter les textes sont faibles.

Tenir compte des aspects sociaux

Il est certain qu'une bonne gestion des pêches ne va pas sans des moyens efficaces de contrôle. Une approche socialement responsable peut cependant contribuer à améliorer les choses. En se référant à une étude menée par Ian Bryceson, Kassim Kulindwa, Albogast Kamakura, Rose Mwaipopo et Narriman Jiddawi de l'île de Mafia en Tanzanie, on a fait remarquer que le pic de la pêche illégale dans cet endroit coïncidait avec la réouverture des écoles dans les villages. Il y a un rapport évident

En fin de compte, dans les pays qui disposent de peu de moyens, la réussite des plans de gestion dépend sans doute en grande partie de facteurs éthiques (par exemple, le poids de l'opinion du voisin) plus que juridiques.

économiques exclusives), comment faire participer effectivement les communautés aux processus décisionnels, comment intégrer les connaissances locales traditionnelles au régime de gestion des pêcheries. Sans oublier que, en matière de préservation et de répartition de la ressource, il importe que les avis de la base puissent remonter vers le haut.

Sebastian Mathew indique que la Conférence mondiale de la FAO sur la pêche artisanale (en octobre 2008) traitera notamment des droits d'accès et d'utilisation des ressources halieutiques. Pour mettre en œuvre un système fondé sur des droits, il faut définir et respecter soigneusement droits et devoirs. Dans un système d'accès libre, lorsque l'espace et les stocks sont limités, les communautés devront mettre au point une réglementation pour encadrer les accès par un mécanisme de rotation. De nombreuses communautés traditionnelles avaient recours à ce genre de mesures. Le gros problème avec des pêcheries fondées sur des droits c'est de se mettre d'accord sur l'importance des droits qu'une partie des gens abandonnera pour tenir compte des droits des autres.

entre des faits de braconnage et la nécessité de faire face aux frais de scolarité. Le droit à l'éducation fait partie des droits humains. Si le gouvernement prévoyait une aide financière pour l'achat des fournitures et la scolarité, peut-être que cela contribuerait à faire baisser les pratiques illicites.

En fin de compte, dans les pays qui disposent de peu de moyens, la réussite des plans de gestion dépend sans doute en grande partie de facteurs éthiques (par exemple, le poids de l'opinion du voisin) plus que juridiques. Il est bien difficile de mettre en œuvre des mesures de gestion uniquement par le commandement et les contrôles. Si les communautés ne prennent pas les choses en main, cela ne marchera pas. Si l'on fait attention aux besoins des plus démunis au sein de la communauté, ceux-ci seront peut-être plus disposés à participer aussi à la protection de la ressource, a-t-on fait remarquer.

Issa Ameir, pêcheur tanzanien, dit qu'il est plus facile de vivre de la pêche que de l'agriculture. Le cultivateur doit attendre longtemps avant de pouvoir vendre. Si les pêcheurs sont encore pauvres, c'est parce qu'ils gèrent mal leurs finances, qu'ils dépensent l'argent dans l'alcool ou autres vices. C'est aux pêcheurs de réduire l'usage d'engins de capture destructeurs et de se tourner vers des méthodes durables pour le bien des générations futures. Partout dans le monde, les pêcheurs devraient avoir à cœur de préparer une vie décente pour ceux qui viendront après, a-t-il conclu.

Hahn Goliath, pêcheur sud-africain, dit qu'il est bien difficile dans son pays de parler aux pêcheurs de leurs responsabilités en matière de protection de la ressource et pour son utilisation durable alors même que leurs droits ne sont pas reconnus. On ne peut pas demander aux petits pêcheurs de pratiquer une pêche durable alors que les gros armements ramassent ce que bon leur semble. L'argument mis en avant par les petits pêcheurs est le suivant : dans ce qui nous appartient de plein droit, nous prenons ce dont nous avons besoin pour manger chaque jour.

Il ajoute que, dans une démarche fondée sur des droits, il faut qu'il y ait une reconnaissance officielle, juridique du droit des communautés de pêcheurs à pratiquer les activités qui leur permettent de vivre. En Afrique du Sud, l'industrie touristique utilise souvent des photos de pêcheurs traditionnels en train de porter leurs prises

dans des paniers pour les vendre devant les bungalows des touristes. Cette scène est peut-être bonne pour les affaires des établissements touristiques, mais en réalité les pêcheurs traditionnels n'ont même pas le droit de mettre du poisson dans leur panier.

Et il faut aussi faire attention quand on critique les pêcheurs pour leur penchant vers la boisson. Leur dignité est mise à mal quand ils reviennent au domicile les mains vides, humiliés de ne pouvoir mettre de la nourriture sur la table pour faire manger les enfants. Leur façon de vivre, leur tradition ne sont pas respectées.

Droits et responsabilités

Le Chef Chipepo, d'une tribu traditionnelle en Zambie, fait remarquer qu'on a beaucoup parlé des droits des pêcheurs et des communautés, beaucoup moins de leurs responsabilités. Il est important que l'Administration délimite clairement les endroits où ils peuvent pêcher, les endroits à terre dont ils peuvent se servir pour le séchage et la transformation du poisson. Une fois ces droits assurés, les pêcheurs devront accepter la responsabilité de la gestion des ressources.

Le Chef Chipepo cite l'exemple de chasseurs de sa région qui le tenaient informés à l'avance des animaux qui les intéressaient et venaient ensuite lui montrer les prises. Il convient, dit-il, d'user et non pas abuser des ressources disponibles. Presque tous les lacs du pays sont surexploités. C'est

7

NEENA KOSHY/ICSF



Florence Okoth Nyalulu de l'Ouganda, Friday Njaya du Malawi, Jackie Sunde de l'Afrique du Sud, Narriman Jiddawi de Tanzanie à l'Atelier de Zanzibar

aux pêcheurs de se soucier de la situation dans les cours d'eau, en évitant notamment de faire usage d'engins destructeurs, de nappes de moustiquaire, par exemple.

Commentant cette intervention, Sebastian Mathew de l'ICSF dit que l'esprit de responsabilité est assurément un élément important, mais il faudrait éviter de tout mettre sur le dos des communautés de pêcheurs. Quand on parle de droits et de responsabilités, il est tout aussi important de ne pas oublier les responsabilités du reste de la société à l'égard des pêcheurs, en particulier le gouvernement.

Quand on demande aux pêcheurs de ne pas utiliser tel ou tel engin de capture, de pêcher dans un lieu particulier, de ne pas prélever telle ou telle espèce, c'est à la société dans son ensemble de leur proposer en même temps des solutions de rechange afin que leurs enfants puissent continuer d'aller à l'école et aient de quoi manger. S'ils observent tous les règlements et gèrent convenablement la ressource au prix de grands efforts, les bénéfices obtenus de la vente de leur production peuvent rester bien minces. Dans ce contexte, c'est au gouvernement de veiller à ce qu'ils obtiennent un prix convenable pour leur poisson.

L'industrie touristique, qui fait d'énormes profits, doit être taxée et les sommes ainsi dégagées devraient être réaffectées au profit des communautés afin de constituer, par exemple, un fonds

communautaire qui servirait à construire des écoles, des dispensaires et autres équipements collectifs.

Il n'est pas correct, ni praticable, de tout ramener à la responsabilité des pêcheurs. On fait souvent des pêcheurs et des communautés les victimes des programmes de conservation. Si la société s'engage dans des programmes de protection, elle doit aussi prendre en charge les pertes que cela entraîne en matière de moyens d'existence dans les communautés. Il faudrait prévoir des mécanismes de redistribution des profits. Il faudrait réaliser dans les zones côtières des équipements qui montreront aux gens que la société s'intéresse aussi à leurs besoins après les mesures de protection prises et qui ont désorganisé les opérations de pêche habituelles. C'est dans cette perspective élargie qu'on doit replacer le problème des responsabilités, souligne Sebastian Mathew.

Jackie Sunde, de l'Afrique du Sud, fait remarquer que les définitions classiques de *pêcheur artisan* ne prennent généralement en compte que les opérations de capture, de prélèvement proprement dites en laissant de côté les activités pré et post capture. Elles font donc par défaut la part belle aux hommes, au détriment de l'apport des femmes avant capture (tâches productives et reproductive au sein de la famille) et après capture (toutes sortes d'occupations dans la filière).

Des femmes plus autonomes

Sur la question de l'autonomisation des femmes dans la région via une démarche fondée sur des droits, il faut être très clair, continue Jackie Sunde. Il importe de réaffirmer les droits des femmes dans le secteur de la pêche, tout particulièrement le droit de participer aux processus décisionnels, qui sont la plupart du temps une chasse gardée masculine. Et pour qu'une telle démarche soit efficace, il faut qu'on ait affaire ici à des droits communautaires.

On doit s'opposer avec force à l'individualisation, la privatisation de la pêche. Et même lorsqu'on met en oeuvre une approche communautaire, il faut écouter aussi la voix des femmes. Même dans une démarche fondée sur des droits communautaires, il importe de prévoir des mesures spécifiques visant à protéger les intérêts des femmes.

Il faut élaborer un code de conduite, un ensemble de lignes directrices techniques

NEENA KOSHY/ICSF



Christiania Saiti Louwa, de la tribu El Moro, lac Turkana, Kenya, lors d'une séance consacrée à l'organisation communautaire au cours de l'Atelier de Zanzibar

à l'usage des structures communautaires (Unités de gestion des plages, organes de cogestion...) afin que les femmes puissent bénéficier des mêmes avantages que les hommes. Cela ne signifie pas qu'il s'agira de choses parfaitement identiques : le but est d'atteindre un équilibre global dans la filière d'approvisionnement.

Il faut aussi s'intéresser à des mesures d'appui spécifiques sur divers aspects : valeur ajoutée, sources de revenus, redistribution des bénéfices via la transformation et la commercialisation. Les femmes sont en effet très présentes dans ces segments. Dans cette démarche fondée sur des droits, il faudrait que le gouvernement prévoie des dispositions incitatives pour encourager l'emploi féminin dans le commerce local. Le gouvernement devrait augmenter les budgets de la recherche afin de mieux faire apparaître le rôle des femmes et les moyens qui leur permettraient de se prendre en charge et de renforcer leur indépendance économique. Jackie Sunde dit qu'elles pourraient ainsi se libérer progressivement de l'oppression.

Il faut aussi demander à la FAO et aux gouvernements concernés de consacrer davantage de ressources au renforcement des capacités pour que les femmes prennent mieux conscience de leurs droits et se saisissent de cet outil. Il importe également d'élaborer des indicateurs permettant de bien mettre au jour les faits de discrimination à l'encontre des femmes afin que, au moment du réexamen de cette démarche fondée sur des droits, on puisse évaluer dans quelle mesure les femmes de la pêche artisanale auront profité effectivement de critères plus égalitaires.

Dans les programmes techniques inspirés des donateurs, il est de bon ton de parler de *gender equity* (égalité homme-femme), de *gender mainstreaming* (intégration des aspects de genre dans les courants de pensée dominants). Il s'agit d'ajouter dans la marmite du Développement quelques épices pour susciter un peu l'intérêt et l'appétit. L'important c'est d'agir pour rendre plus de justice aux femmes de la pêche, pour qu'on leur reconnaîsse des droits, et qu'elles aient le droit de revendiquer ces droits. Dans cette démarche fondée sur des droits, il faudra veiller à ce que les femmes en tirent profit dans la réalité et pas seulement sur le papier, conclut Jackie Sunde.

Hahn Goliath, le pêcheur sud-africain, exprime de sérieux doutes en matière

d'égalité homme-femme en se basant sur l'expérience dans son pays. En Afrique du Sud, les femmes n'allait jamais en mer. La nouvelle politique des pêches, qui accorde en principe des droits de pêche à des femmes, exige pour cela qu'elles aillent aussi en mer. Du fait de cette exigence, d'autres pêcheurs traditionnels n'auront plus l'autorisation d'accéder à la mer. Que signifie dans ce contexte le mot égalité?

En Afrique du Sud, la plupart des bateaux artisans sont de petites embarcations non pontées, sur lesquelles les femmes éprouveraient quelque gêne, du fait de l'absence de toilettes, par exemple. Et si les femmes devaient donc aller en mer également, quelles seraient les répercussions pour la famille, le ménage ? Comment s'en sortirait la femme qui doit aussi s'occuper de

Il importe de réaffirmer les droits des femmes dans le secteur de la pêche, tout particulièrement le droit de participer aux processus décisionnels, qui sont la plupart du temps une chasse gardée masculine.

9

ses enfants, de leur sécurité, surtout quand il s'agit de jeunes filles ? En Afrique du Sud, la fréquence des viols est en effet l'une des plus élevées du monde. Quid des abus sexuels éventuels lorsque les deux parents seront en mer ? Dans ces circonstances, il vaut mieux bien réfléchir au contenu des objectifs égalitaires.

Nouveaux jobs pour les femmes

Solen Smith, pêcheuse sud-africaine, note que des femmes font leur chemin et parviennent à occuper de nouveaux emplois. Par exemple, à Sea Harvest, l'une des plus importantes entreprises de produits de la mer du pays, on trouve 64 femmes à des postes élevés, comme capitaines, patron d'équipage et autres à bord de grands bateaux. Il y a aussi des femmes dont les maris ont péri en mer, qui ont hérité du bateau et de son équipement et qui veulent maintenant embarquer. On ne peut pas les empêcher ; il faut au contraire les aider en cela. Mais il faut aussi respecter les préférences culturelles et personnelles de celles qui ne souhaitent pas aller en mer.

Dans la perspective d'une démarche fondée sur des droits, il serait bon de savoir, dit Goliath, ce que pensent les pêcheurs en matière de développement côtier, de

Déclaration de Zanzibar

Préambule

Nous, les 45 participants venus du Kenya, du Malawi, du Mozambique, de l'Afrique du Sud, de Tanzanie, d'Ouganda, de Zambie, représentant des communautés locales pratiquant une pêche à petite échelle, artisanale dans les terres ou en mer, des organisations de pêcheurs, des Ong, et aussi chercheurs, militants et membres d'organismes publics de l'Afrique orientale et australe (ESA) ;

Réunis à l'occasion de l'Atelier intitulé "Affirmer ses droits, définir ses responsabilités : Points de vue des communautés des petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches" qui se tient à Zanzibar, du 24 au 27 juin 2008, afin de définir une position commune à propos de la notion de pêches fondées sur des droits en vue de la Conférence mondiale de la FAO sur la pêche artisanale qui se tiendra à Bangkok, du 13 au 17 octobre 2008 ;

Préoccupés par les répercussions négatives de la mondialisation (chalutage industriel et intempestif sur la crevette, pêche lointaine pour le thon, industrie touristique, aquaculture industrielle), par les problèmes de sécurité des marins dans les eaux continentales et maritimes, par la création sur un mode autoritaire d'aires marines protégées, par la pollution à terre et dans les zones côtières, par la discrimination à l'encontre des femmes, par les ravages du sida dans les communautés de pêcheurs, par le manque de respect pour les droits fonciers coutumiers des communautés de pêcheurs ;

Conscients de l'intérêt des pratiques de pêche et des droits coutumiers des communautés de pêcheurs dans les terres et sur la côte et des connaissances locales traditionnelles des pêcheurs de la région ;

Affirmant que la pêche, dans les terres et sur la côte, est aussi un mode de vie pour les communautés de pêcheurs qui sont gardiens et utilisateurs responsables des ressources halieutiques ;

Convaincus que la dépendance des communautés de pêcheurs vis-à-vis des ressources halieutiques et des écosystèmes associés découle de la nécessité de trouver des moyens de subsistance et d'assurer la sécurité alimentaire, de lutter contre la pauvreté, d'exprimer des valeurs culturelles et spirituelles ;

Adoptent la présente déclaration destinée à nos gouvernants et à la FAO :

Droits des communautés de pêcheurs

1. Les communautés de pêcheurs doivent pouvoir bénéficier pleinement de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la législation internationale dans ce domaine. Les communautés de pêcheurs autochtones devraient profiter pleinement de la Déclaration des Nations unies sur les droits des populations autochtones (2007).
2. Il faut reconnaître le droit des populations de pêcheurs à l'eau potable, à l'assainissement, aux soins de santé, aux mesures de prévention et de traitement pour le sida, à l'éducation et la formation.
3. Dans une démarche visant à établir des pêcheries fondées sur des droits, il importe de tenir compte des éléments suivants : droits coutumiers, connaissances locales, pratiques traditionnelles, droits d'accès aux ressources maritimes et intérieures pour les pêcheurs à petite échelle, artisans et autochtones, droit de disposer d'un terrain pour la maison, les activités liées à la pêche ou tout autre moyen d'existence. Cette démarche privilégiera les régimes de gestion basés sur des droits d'accès communautaires, collectifs.
4. Tous les droits et libertés qui conviennent à une telle démarche devront profiter tant aux femmes qu'aux hommes des communautés concernées.

Droits de pêche

5. Les droits de pêche ne devront pas être considérés comme un bien commercialisable mais comme une partie intégrante des droits humains. Une pêche fondée sur des droits ne doit pas conduire à la privatisation des ressources halieutiques.
6. Des efforts devront être accomplis afin d'améliorer la sécurité dans les opérations de la pêche artisanale et à petite échelle tant dans les eaux intérieures que maritimes. Il importe de garantir les droits du travail, d'assurer la sécurité au travail et dans la vie quotidienne en ratifiant et en mettant en oeuvre la Convention sur le travail dans la pêche de l'OIT (2007) et en étendant le bénéfice de ses dispositions pertinentes aux pêcheurs qui opèrent dans les eaux intérieures et sur le rivage.

7. Il faudra élaborer et mettre en oeuvre des mécanismes de suivi et de réexamen du cadre législatif afin d'assurer un fonctionnement efficace de cette démarche.
8. Il faudra mettre à la disposition des organisations de pêcheurs reconnues, des associations communautaires, des Ong et des organismes de recherche un soutien financier pour renforcer leurs capacités d'action afin de mieux sensibiliser par des programmes appropriés les communautés de pêcheurs à leurs droits et les rendre plus aptes à défendre leur intérêts.
9. Il faudra définir des mesures particulières pour renforcer et protéger les droits des femmes afin qu'elles puissent participer pleinement à la filière pêche. Elles viseront à éliminer toutes formes de discrimination à leur égard et à les protéger contre les agressions sexuelles.
10. Les initiatives de conservation (aires marins protégées, plans de gestion du littoral...), les projets touristiques, les sites aquacoles industriels devront respecter les droits des communautés côtières en leur laissant un libre accès aux plages, aux sites de débarquement et aux lieux de pêche.

Gouvernance de la pêche

11. Dans notre région, la gestion des ressources halieutiques intérieures et maritimes devra être confiée au niveau local. Le processus de dévolution devra être précédé et accompagné par des programmes de renforcement des capacités des organisations de pêcheurs et communautaires afin d'améliorer leur pouvoir de négociation et de les rendre plus aptes à instaurer une pêche responsable.
12. Les décisions portant sur l'accès aux terrains et aux espaces aquatiques dont profitent actuellement de diverses manières les communautés de pêcheurs devront être prises après consultation pleine et entière des pêcheurs, et l'on ira plus avant uniquement avec leur consentement préalable bien informé et entier.

Résolution des conflits

13. Il faudra mettre au point des procédures d'atténuation et de résolution des conflits entre les navires industriels et la pêche à petite échelle et artisanale et entre différents métiers et intérêts. On s'attachera notamment à réduire les conflits entre les navires qui pratiquent le chalutage de fond et les petits pêcheurs qui ont d'autres modes de pêche.

Pêche IUU et industrielle

14. Il faudra prendre, au moment où elles s'imposent, des mesures efficaces pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée, non réglementée (IUU) dans les lacs et dans les zones économiques exclusives de l'Afrique orientale et australe. Ces activités mettent en danger la viabilité de la petite pêche.

Activités post capture

15. On prendra des mesures appropriées pour que les initiatives locales en matière de transformation et commercialisation puissent accéder au crédit et aux équipements disponibles. A cet égard, on attachera une plus grande attention aux marchés locaux, nationaux et régionaux de l'Afrique. On prendra également les mesures qui s'imposent pour que la valeur ajoutée générée tout au long de la chaîne d'approvisionnement profite aussi aux communautés locales, pour rendre moins pressante leur dépendance vis-à-vis des intermédiaires, des transporteurs et des échanges commerciaux mondiaux.

Pollution terrestre et côtière

16. Des mesures seront définies afin de lutter contre toutes les formes de pollution qui contribuent à la dégradation des milieux aquatiques terrestres et maritimes, ce qui ruine les moyens d'existence des populations de pêcheurs de l'intérieur et de la côte.

Conclusion

17. Pour que soit assurée l'efficacité de cette démarche, nous affirmons que les éléments suivants sont inséparables : (i) droits d'accès et droits d'usage dans les pêcheries, (ii) droits post capture, (iii) droits humains. Nous sommes persuadés que le développement des pêches à petite échelle, artisanales, autochtones n'est possible que si ces éléments sont traités de manière intégrée.
18. Nous demandons à nos gouvernements et à la FAO de faire en sorte que les principes, mécanismes et mesures que vient d'évoquer la présente Déclaration soient reconnus et acceptés dans une approche fondée sur des droits pour la pêche à petite échelle, artisanale et autochtone, intérieure ou maritime, de l'Afrique orientale et australe.

—Déclaration des participants à l'Atelier de Zanzibar sur le thème Affirmer ses droits, définir ses responsabilités : Points de vue des communautés des petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches en Afrique orientale et australe, 24-27 juin 2008

NEENA KOSHY/ICSF



L'Atelier de Zanzibar a prôné des alliances internationales pour harmoniser les voix des pêcheurs de par le monde afin que résonne haut et fort un même appel

12

réorientation professionnelle, de droit foncier, de plans de protection comme les AMP. On a suggéré plus haut de taxer l'industrie touristique pour faire profiter aussi un peu l'ensemble de la population. On pourrait penser à un mécanisme semblable applicable aux divers programmes de conservation. Il faudrait en tout cas respecter le droit de ces communautés à participer aux processus d'élaboration des initiatives de ce type.

Jackie Sunde, de l'Afrique du Sud, résume les points forts qui commencent à apparaître sur cette question des droits d'accès à la ressource pour les petits pêcheurs de la région ESA :

- Définition plus large et meilleure articulation des droits des petits pêcheurs dans les cadres juridiques et politiques ;
- Définition indispensable du droit d'accès préférentiel à la ressource (avec restrictions correspondantes pour la pêche industrielle/commerciale) ;
- Zonation et contrôle des bateaux et engins et de l'effort de pêche pour faire respecter ce droit ;
- Intégration des connaissances indigènes traditionnelles dans le corpus des données scientifiques ;
- Amélioration de la recherche sur la situation des stocks et mise en place d'une structure décisionnelle conjointe qui fixera les niveaux souhaitables pour une exploitation durable ;
- Lancement d'un processus de consultation en vue d'imposer des restrictions en matière de bateaux et d'engins de capture, également en prenant en compte le savoir autochtone, avec application d'une réglementation relative aux engins et pratiques nuisibles ;
- Participation aux prises de décisions au sein de structures comme les comités de cogestion, les Unités de gestion des plages (BMU) afin d'établir un meilleur équilibre entre les objectifs de conservation et le droit à des moyens d'existence, afin de garantir un droit d'accès et d'usage durable dans le cadre d'instruments de gestion des ressources comme les AMP ;
- Facilités de crédit et aide financière convenables ;
- Mesures appropriées visant à promouvoir et protéger l'accès des femmes aux ressources et aux équipements.

Christiana Saiti Louwa, du Kenya, dit que, pour aller de l'avant, il est indispensable de bien faire connaître la situation malheureuse

des communautés de pêcheurs, dont les droits ne sont pas reconnus. Parler de ces droits c'est la première démarche pour s'approprier ce dossier. Il est indispensable que les gens de la pêche formulent leur propre vision quant aux objectifs à atteindre et aux engagements pour y parvenir. Autre démarche essentielle, éduquer les responsables politiques sur toutes ces questions pour qu'ils connaissent le point de vue des pêcheurs, via des réunions et autres interactions. Il serait aussi souhaitable de se mettre en réseau et de communiquer avec d'autres communautés de pêcheurs et des organisations qui travaillent sur les questions de gestion des pêches et du littoral.

Au cours de l'Atelier de Zanzibar est clairement apparu l'intérêt d'alliances internationales pour harmoniser les voix des pêcheurs de par le monde afin que résonne haut et fort un même appel.

Pour plus d'information

icsf.net/icsf2006/jspFiles/eastafrica/index.jsp

Pages du site de l'ICSF sur l'Atelier ESA

4ssf.org

Conférence mondiale de la FAO sur la pêche artisanale

www.masifundise.org.za/

Masifundise Development Trust

www.sadc.int/fanr/naturalresources/fiisheries/index.php

Page Pêche de la Communauté de développement de l'Afrique australe

www.swiofp.net

Projet de pêche du Sud-ouest de l'océan Indien

Bilan de santé

À en juger par la situation dans les communautés sénégalaises, il est urgent de promouvoir des conditions de travail décentes dans le secteur de la pêche artisanale d'Afrique de l'Ouest

A la mi juillet 2008, l'Association galicienne des pêcheurs à pied (AGAMAR) a organisé le Forum international sur la prévention des risques et la santé des travailleurs du secteur de la pêche (Foro International de Prevención de Riscos e Saúde Laboral no sector Pesquero). En plus des différents représentants du Forum Mondial des Populations de Pêcheurs (WPPP), il y avait aussi des participants membres de plusieurs organisations de pêcheurs artisans, d'Inde, du Sri Lanka, des Philippines, de Thaïlande, d'Indonésie, d'Afrique du Sud, d'Ouganda, de Guinée, du Sénégal, de la Guadeloupe, de France, du Canada, du Honduras et d'Espagne, qui ont partagé leurs expériences et leurs inquiétudes sur les problèmes qui touchent leurs pêcheries, leurs communautés et leurs moyens d'existence.

Dao Gaye, représentant des pêcheurs du Sénégal et président du Conseil national Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS), a fait un bilan de « la santé et des conditions de travail dans la pêche artisanale au Sénégal ». Il a commencé en insistant sur le point suivant : « Si nous ajoutons aux 60 000 pêcheurs sénégalais les femmes qui travaillent dans la transformation et le commerce du poisson, les mareyeurs, les exportateurs, les charpentiers marine et les transporteurs, notre secteur fait vivre plus de 600 000 personnes. Et c'est grâce aux prises de la pêche artisanale que chaque Sénégalais peut consommer 27 kg de poisson par an. Notre poisson contribue à une meilleure nutrition ainsi qu'à une meilleure santé. »

Dao Gaye a déclaré : « Comme en Espagne, notre secteur doit faire face à un avenir plein de défis. Comme vous, nous sommes confrontés à une baisse de la ressource, à des coûts de carburant qui ne cessent d'augmenter, et on nous offre des prix ridiculement bas pour notre poisson,

qui est ensuite vendu sur vos marchés en Europe... Mais nous devons aussi faire face à une arrivée massive de nouveaux venus dans notre secteur, des gens qui ont fui les campagnes parce qu'il n'y a aucun avenir pour eux. Plus que jamais la pêche artisanale est devenue le dernier recours pour beaucoup de Sénégalais. Cette arrivée massive de nouveaux venus dans notre secteur a un impact dramatique sur les conditions de vie et de travail de nos communautés. La surexploitation des ressources s'est accentuée, alors que nos revenus se sont réduits puisque davantage de pêcheurs doivent se partager le peu de poissons que nous pouvons attraper... Les pêcheurs doivent aussi aller toujours plus loin en mer, ce qui augmente les risques liés à la pêche. »

... Nous sommes confrontés à une baisse de la ressource, à des coûts de carburant qui ne cessent d'augmenter, et on nous offre des prix ridiculement bas pour notre poisson.

« En mer, les pêcheurs sont exposés aux brusques changements de temps, ils doivent s'adapter aux variations de température, à la pluie, aux vents forts et aux fortes vagues. En effet, nos pirogues sont non pontées : nous n'avons aucun endroit pour nous abriter des intempéries. Les pêcheurs, en particulier ceux qui débutent dans le métier, ne sont pas toujours bien préparés à faire face à ces conditions météorologiques difficiles. Grâce à des campagnes d'information et aussi à cause de nombreux accidents qui ont coûté la vie à beaucoup de pêcheurs, le port de gilets de sauvetage est de mieux en mieux accepté parmi les pêcheurs. Il y a aussi régulièrement des bulletins de météo

Article écrit par **Béatrice Gorez** (cffa.capec@scarlet.be), de la Coalition pour des accords de pêche équitables (CFFA), à partir d'une présentation de **Dao Gaye**, président du CONIPAS

EL HADJI COUME



Des pirogues débarquent leurs prises à M'bour, Sénégal

d'abord, il y a la fatigue générale qui résulte du travail à la maison et le soin apporté à la famille autant que le travail lié au poisson : elles sont fatiguées en permanence et cela a un impact sur leur état de santé. Je dois ajouter ici que, dans quelques villages sénégalais, du fait du développement de projets touristiques, les sites de transformation du poisson ont été éloignés des plages. Il semblerait que la fumée, les odeurs n'attirent pas les touristes... Les femmes doivent se lever plus tôt pour se rendre sur les sites où elles transforment le poisson et, de ce fait, les coûts de transport augmentent. »

« Même lorsque la transformation se fait près des plages, les conditions d'hygiène et de santé restent un problème important pour les femmes, étant donné qu'elles doivent travailler près des eaux usées des camions, parmi les décharges qui jonchent les plages, qu'elles inhalent de la fumée toute la journée et souffrent du manque de toilettes. Tout ceci a un impact sur la santé des femmes. »

« Je dois aussi parler de nos enfants. Certains d'entre eux sont dans la pêche artisanale depuis l'âge de 10 ans. Ils vont pêcher sur les pirogues. Parfois, il y a jusqu'au tiers de l'équipage qui est d'âge scolaire, et les petites filles aident à la transformation du poisson. Sans parler de la rémunération, les conditions de travail sont difficiles et ont des répercussions sur l'éducation et la santé des enfants qui subissent le travail de nuit, risquent les accidents et la noyade. Beaucoup de nos familles de pêcheurs sont atteintes du sida. La promiscuité et les migrations conduisent à des comportements sexuels à risques. Les pêcheurs atteints du sida le transmettent à leurs femmes ; ainsi toute la communauté devient victime de ce fléau. »

La Convention de l'OIT

Dao Gaye a conclu ainsi : « Bien que des progrès aient été faits au niveau international sur la question de la sécurité en mer, grâce à la Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche, par exemple, il reste beaucoup à faire au niveau local et national pour améliorer les conditions de travail et de santé de nos communautés de pêcheurs. »

marine à la radio, ce qui permet de mieux prévoir les sorties en mer. »

« Dans certains cas, en particulier pour les pêcheurs migrants, les sorties en mer durent longtemps et la pirogue n'est plus seulement leur lieu de travail mais aussi leur lieu de vie. Au Sénégal, nous avons ce qu'on appelle des *bateaux ramasseurs* ; il s'agit d'un bateau qui prend à son bord 40 pirogues et leur équipage (à peu près 200 personnes, essentiellement de la région de St-Louis) pour pêcher au-delà des eaux sénégalaises. Le voyage dure quelques mois, et les conditions de vie à bord sont effroyables : on ne donne que quelques litres d'eau par jour aux pêcheurs, elle sert à la fois pour boire et se laver, les heures de travail sont très longues, la nourriture est rationnée et peu variée, et les conditions sont insupportables étant donné le nombre de personnes à bord. Ces conditions ne sont pas sans conséquences sur la santé des pêcheurs. Malgré cela, l'équipement sanitaire et médical est réduit au strict minimum. »

Dao Gaye a ensuite parlé du triste sort des femmes qui travaillent dans le secteur de la pêche. « Sans les femmes, la pêche artisanale n'existe pas. Ce sont les piliers du secteur, elles sont présentes partout sur les plages de débarquement du poisson, attendant l'arrivée des pirogues. Elles sont là sur les sites de transformation du poisson et beaucoup d'entre elles vont très loin pour vendre leur marchandise. Leurs conditions de travail sont aussi difficiles et précaires, et les questions de santé les préoccupent. Tout

CONIPAS

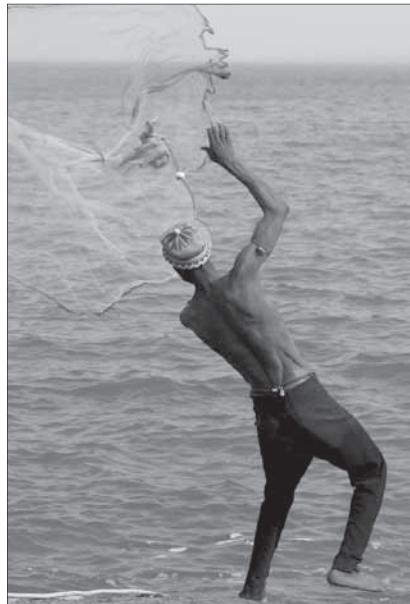
Le Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS), créé en 2003, regroupe les cinq organisations du secteur de la pêche artisanale au Sénégal :

1. Fédération nationale des GIE de pêche du Sénégal (FENAGIE-Pêche),
2. Collectif national des pêcheurs artisanaux du Sénégal (CNPS)
3. Fédération nationale des mareyeurs du Sénégal (FENAMS)
4. Union nationale des GIE de mareyeurs du Sénégal (UNAGIEMS)
5. Fédération nationale des femmes transformatrices de produits halieutiques et micro-mareyeuses du Sénégal (FENATRAMS)

L'objectif de CONIPAS est d'intervenir sur des questions telles que la gestion de la ressource (régulation de l'accès à la ressource, etc...), la professionnalisation et l'amélioration des performances dans les secteurs de la transformation et de la vente. Avec l'organisation de la pêche artisanale mauritanienne FNP et le syndicat des pêcheurs guinéens UNPAG, CONIPAS organisera, fin 2008, une rencontre régionale des professionnels de la pêche artisanale au cours de laquelle 10 pays d'Afrique de l'Ouest discuteront, entre autres choses, de la manière de promouvoir des conditions de travail décentes dans le secteur de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest.

15

J F HELLO ET N VAN INGEN



Les captures de la pêche artisanale contribuent à maintenir la consommation de poisson au Sénégal à un niveau élevé : 27 kg par personne/an

Pour plus d'information

www.icsf.net/SU/Bk/FR/5

Guide ICSF : Pour mieux comprendre la Convention sur le travail dans le secteur de la pêche, 2007

<http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/papers/maritime/c188-brochure.pdf>

Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche Sécurité et protection sociale Convention n° 188



Gros temps sur les carburants

L'actualité récente montre combien la pêche mondiale est vulnérable face à la montée des prix du carburant. Les plus touchés sont les petits pêcheurs du Sud et leurs familles.

16

Au cours des premières décennies de la second moitié du XXème siècle, il a été beaucoup question de « technologies appropriées » pour les pêcheurs des pays en développement. Les agences de développement bilatérales et internationales, qui s'affairaient alors dans des projets de « transfert de technologies », ont fini par s'apercevoir qu'une bonne partie des machines et équipements divers qu'ils introduisaient dans les pays du Tiers Monde se transformaient en tas de rouille. On a pourtant continué à promouvoir pendant des années des projets qui profitaient sans doute

(dories, skiffs, dhows...) ont reçu à bord un petit moteur diesel. Au fil du temps, de plus en plus de pêcheurs passaient du hors-bord au diesel. Peut-être ont-ils été trop rapides, en particulier pour se débarrasser des voiles, avirons et pagayes.

L'une des conséquences de la motorisation de ces petits bateaux a été l'augmentation des décès en mer car, ainsi équipés, les pêcheurs s'éloignaient de plus en plus du rivage, ce qui les mettait plus en danger en cas de panne. Ceux qui se déplaçaient auparavant à la voile la laissaient désormais à terre (et les plus jeunes, la seconde ou la troisième génération à utiliser un moteur) n'avaient jamais appris à manœuvrer une voile et n'auraient pas su s'en servir en cas d'urgence. C'est ainsi que, dans de nombreux pays en développement, les marins pêcheurs ont perdu un savoir précieux.

Autre conséquence de la motorisation des embarcations, nouvelle celle-là, la chute des revenus causée par le renchérissement rapide du carburant, le prix de l'énergie prenant une place prépondérante dans les coûts de production de la plupart des pêcheries. Dans les pays du Nord, les pêcheurs se sont mis en grève pour protester contre le prix du gazole qui a augmenté de 240% depuis 2004. Les récents événements dans ces pays montrent combien la pêche mondiale est vulnérable face à l'aggravation de ces coûts, mais les plus touchés personnellement sont les petits pêcheurs du Sud et leurs familles. N'oublions pas que les quelque 40 millions de pêcheurs à petite échelle ou artisans (selon l'expression que vous utilisez) représentent environ 90% des personnes qui ont une activité de pêche de par le monde. Partout dans le monde, ces gens sont maintenant touchés par le

Autre conséquence de la motorisation des embarcations, nouvelle celle-là, la chute des revenus causée par le renchérissement rapide du carburant, le prix de l'énergie prenant une place prépondérante dans les coûts de production de la plupart des pêcheries.

aux fabricants et à leurs agents, bien peu aux « bénéficiaires » locaux. Et on accusait les petits pêcheurs de conservatisme. Par entêtement et bêtise, disait-on, ils restaient indifférents face aux merveilles technologiques que parachutaient des acteurs bien pensants du développement.

Ces accusations ont perdu de leur validité. Par la suite, partout dans le Tiers Monde, les pêcheurs artisans ont rapidement adopté des fils et des filets en matière synthétique et le moteur hors-bord. Et cela s'est fait avec ou sans une aide technique extérieure. Finalement ces pêcheurs ont compris assez vite l'intérêt économique de la motorisation et de matériaux modernes. Les embarcations traditionnelles (pirogues, kattumarams, janghadas...) ont été équipées d'un hors-bord et d'autres bateaux

Cet article a été écrit par **Menakhem Ben-Yami** (benyami@actcom.net.il), consultant pour la pêche basé en Israël

renchérissement des denrées alimentaires. Ils ne sont pas les seuls évidemment à souffrir de la situation, mais ils ne sont certes pas épargnés.

En Afrique du Sud, les petits pêcheurs, dont 30 000 environ pratiquant une pêche de subsistance et vivant exclusivement de la mer, étaient déjà confrontés à l'irrégularité des prises, au durcissement des politiques de pêche et des quotas. Maintenant il y a ces hausses rapides du prix du carburant (gazole ou essence) qui rend la vie bien difficile. On parle surtout du prix du gazole, mais partout dans le monde les moteurs hors-bord des petits pêcheurs fonctionnent essentiellement à l'essence. Et les prix de l'essence ont suivi la courbe du gazole. En Australie, il y a deux ans, il fallait 12,50 dollars locaux pour remplir le réservoir d'un hors-bord ; en juin dernier il en fallait 40. Partout, ces hausses obligent bon nombre de marins à rester plus près de la côte et survivre avec une maigre production. Dans les pays industrialisés, certaines flottilles qui consomment relativement moins de carburant et qui peuvent vendre leur poisson plus cher parviennent à s'en sortir de justesse... pour le moment. Mais dans des pays où des centaines de milliers de pêcheurs accostent sur des plages pour céder leur production à des transformatrices et à des poissonnières du marché, le consommateur final est souvent bien loin et la hausse des prix s'évapore généralement parmi les intermédiaires. Et c'est ainsi que de nombreux petits pêcheurs ont décidé récemment de pêcher avec du fil et des hameçons sur le rivage ou à partir de petites embarcations propulsées à la pagaie. Le bateau principal reste sur la plage ou au port. D'autres ont carrément arrêté de pêcher dans l'attente de jours meilleurs.

Les pêcheurs artisans n'ont jamais été gâtés par leurs gouvernements. En Thaïlande, on leur a promis récemment une baisse des prix du carburant. Dans beaucoup de pays, les flottilles industrielles locales ou étrangères qui pêchent en principe au grand large sont considérées comme des navires de commerce et bénéficient de tarifs hors taxe ou discount. Ce n'est pas le cas pour les petits pêcheurs qui doivent acheter le carburant pour leur hors-bord (surtout de l'essence) au même prix que le propriétaire d'une voiture particulière. En Inde, lors de l'introduction d'une Politique pour la pêche en haute mer en 1991, le gouvernement avait décidé que les navires étrangers auraient

leur gazole pour 2 roupies le litre alors que les pêcheurs locaux du Kerala, au sud du pays, devaient débourser 7,62 roupies.

La situation des gens de la pêche dans le Nord développé n'est guère brillante. En Europe, certains de leurs porte-parole disent que des pans entiers de flottilles seront de plus en plus obligés de rester le long des quais à cause du prix du carburant.

Niveaux de vie

Les travailleurs dans la pêche industrielle sont plus sensibles à ces facteurs de crise, et la plupart n'ont pas l'option africaine de monter à bord d'une vieille petite pirogue et de pagayer pour aller prendre du poisson à la ligne à main, ne serait-ce que pour donner à manger à la famille. Ils ont bénéficié d'un autre niveau de vie, élevé, et ils s'inquiètent vite de tout ce qui peut menacer leur confort matériel.

Le prix du gazole de pêche est le sujet brûlant du jour. Il y a deux ans, pour le propriétaire d'un petit crevettier artisan, le carburant représentait entre 30% et 40% des frais d'exploitation. Actuellement il doit dépenser deux fois plus alors que la valeur de la production n'a pas suivi, car il y a de plus en plus de crevette d'élevage sur le marché. Les pêcheurs doivent déduire le coût du carburant utilisé pour la sortie en mer du prix de vente de leurs prises avant de chercher, souvent en vain, ce qui reste. Selon des dépêches venant de l'Asie du Sud

17

MENAKHEM BEN-YAMI



Bateau à quai à Kalk Bay, Afrique du Sud. La hausse des prix du gazole et de l'essence ajoute encore aux difficultés des pêcheurs sud-africains

et du Sud-est et même du Japon, où le prix du gazole est 2,7 fois plus élevé qu'il n'était il y a cinq ans, des centaines de bateaux artisans, y compris des chalutiers et des crevettiers fonctionnant au gazole, restent à quai parce que les sorties en mer ne sont plus du tout rentables. Les pêcheurs sont en colère, amers, frustrés, forcés qu'ils sont de rester à la maison sans pouvoir aller gagner leur vie.

Selon un compte-rendu venant de la Floride, Etats-Unis, jusqu'à 80% de la flottille crevetière est immobilisée dans

en Espagne, France, Italie et Portugal. En nombre cela fait moins de 1% de la population mondiale de pêcheurs, mais en termes de valeur de la production le pourcentage est nettement plus élevé.

En Grande-Bretagne, entre 2007 et 2008, le prix du gazole a doublé et pourrait continuer à monter car des analystes prévoient un baril de brut à 150 dollars et même 200 dollars. Il faut donc s'attendre à ce que les cours du poisson sur les marchés britanniques augmentent de 7% à 50%, la moyenne générale pour toutes les espèces tournant autour de 23%.

Les pêcheurs européens en colère ont manifesté contre la cherté du carburant. Il y a eu des scènes de violence devant le siège de l'UE à Bruxelles. Les pêcheurs européens et américains ont un gros avantage par rapport à leurs collègues des pays du Sud nettement plus démunis : ils ont des organisations solides, un pouvoir politique, une présence physique, et au besoin ils passent à l'action dans les ports de leur pays.

Blocage des ports

Dans une vingtaine de ports, des bateaux de pêche ont verrouillé l'entrée et empêché des pétroliers et autres navires de décharger ou charger tandis qu'à terre d'autres marins barraient les routes. La raison principale de leur mécontentement c'est le fait que les taxes sur les carburants restent au même niveau qu'avant l'envolée des prix, ce qui génère d'énormes recettes pour le Trésor public mais fait perdre beaucoup d'argent aux pêcheurs.

Les manifestations se sont étendues aux ports de l'Atlantique, de la Manche et de la Méditerranée. Heureusement ces gens vivent dans des pays où on ne tire pas sur les manifestants, où on ne les enferme pas sans jugement.

Les gouvernements des pays du Nord campent sur leurs positions, estimant qu'une réduction des taxes constituerait une subvention. Et ils pensent utiliser les difficultés du secteur pour réduire l'effort de pêche et les capacités de capture, l'OPEC (Organisation des pays exportateurs de pétrole) devenant ainsi un outil de gestion des pêches. Selon Joe Borg, le Commissaire européen chargé de la pêche, il serait illégal pour l'UE de subventionner le carburant, et cela « ne contribuerait en rien à résoudre le problème de fond. Quelle est alors la solution ? La réduction des flottilles ! Et la Commission européenne a d'ores et déjà

... Beaucoup de gens qui vivaient uniquement de la pêche disent qu'ils ne peuvent plus payer le carburant indispensable et ne peuvent plus donc gagner leur vie.

différents ports, et toutes les activités sur l'eau sont touchées par le renchérissement du gazole. Les mêmes causes font aussi souffrir les pêcheurs de Caroline du Nord coincés entre la médiocrité des cours au débarquement et les factures de carburant. Le prix moyen d'un gallon de gazole dans cet État avait augmenté de 65% par rapport à l'an dernier. Pour certaines espèces, les cours se sont certes améliorés, mais le plus souvent ils ne suivent pas la courbe des prix du carburant. C'est pourquoi les crevettiers, les crabiers, les fileyeurs restent à quai dans l'attente de jours meilleurs. Tout au long de la côte est des Etats-Unis, de 20% à 40% des flottilles commerciales sont au port depuis le début de l'année.

La situation n'est pas meilleure sur la côte ouest et en Alaska, où le gazole a augmenté de plus de 50% depuis un an. Beaucoup de gens qui vivaient uniquement de la pêche disent qu'ils ne peuvent plus payer le carburant indispensable et donc ne peuvent plus gagner leur vie. Mais aux Etats-Unis, ils savent exactement à qui s'en prendre quand ils s'adressent au législateur (Congrès) pour obtenir une aide. Ils désignent les spéculateurs, les compagnies pétrolières et leurs lobbyistes. Le Congrès a réagi et lancé en juillet 2008 un projet de loi instituant un crédit d'impôt relatif au gazole pêche. S'il est adopté, cela soulagera bien les pêcheurs.

Dans l'Union européenne, la pêche fait vivre plus de 400 000 personnes, surtout

proposé une panoplie d'aides aux pêcheurs qui accepteraient de quitter le métier ou de moderniser leur bateau pour parvenir à des économies de carburant. Il n'y aura pas de réduction des taxes mais il est question d'un soutien financier sur le court terme. Cela peut mettre du temps à venir, bien sûr.

Les pêcheurs japonais bien organisés ont présenté au gouvernement une pétition dans laquelle ils réclament des subventions pour le carburant, des facilités pour les emprunts futurs, des allégements fiscaux. Au début, le gouvernement refusait de parler de subventions, mais il semble désormais prêt à accorder une aide financière d'urgence aux divers opérateurs pour amortir les conséquences de l'envolée des cours du pétrole. Il ne faut pas être surpris compte tenu des actions menées par des milliers de pêcheurs avec leurs bateaux et de la demande quotidienne incessante des consommateurs dans ce pays gros mangeur de poisson. Le gouvernement serait également disposé à prévoir des financements pour les entreprises de pêche qui adopteraient des mesures propres à réaliser des économies d'énergie.

Partout dans le monde, avec l'envolée des prix du carburant, les gens de la pêche sont confrontés à un dilemme commun : comment continuer à gagner sa vie dans de telles conditions ?

Ce n'est pas la première fois qu'on s'interroge sur les moyens de rendre cette activité moins dépendante de l'énergie fossile. Les solutions peuvent différer suivant les types de pêche (petite pêche, pêche moyenne, pêche industrielle), selon les pays et les régions, selon les conditions naturelles et socio-économiques qui prévalent. Une solution évidente serait d'utiliser des moteurs pas trop puissants ou de faire tourner ceux qui sont déjà installés à plus bas régime. On peut penser à d'autres solutions :

1) Installer une voile auxiliaire pour les trajets port-zone de pêche ;

2) Adopter des méthodes de pêche passives au lieu du chalutage ou du dragage qui exigent beaucoup plus de carburant. Avec la senne coulissante, qui est une technique très active, on ne brûle cependant pas trop de carburant si la pêche se déroule relativement près des lieux de débarquement ;

3) Naviguer seulement en vitesse de croisière sauf cas d'urgence ;

4) Les chalutiers devraient profiter de la puissance de traction supplémentaire

générée par une tuyère pour économiser le carburant plutôt que pour accroître la puissance de trait ; adopter des engins et méthodes permettant de réduire la traînée : panneaux hydrodynamiques (cintrés, ovales, à fentes) ; fil de nappe plus fin mais plus solide (Dyneema, par exemple) ; chalutage en boeuf et senne danoise au lieu du chalut à panneaux classique ; passer au chalut à double gréement (avec seulement une paire de panneaux) ;

5) Garder à l'esprit qu'une petite production pas trop loin peut être plus rentable qu'une pêche plus importante réalisée sur une zone plus lointaine ;

6) Ne pas pécher le jour du Seigneur et rester en famille.

Réglementation idiote

La réglementation idiote qui consiste à contrôler la capacité de pêche suivant la longueur du bateau a pour conséquence la triche (par exemple, apparition de monstres de 10 m dont la largeur et la profondeur font presque la moitié de la longueur). Avec des dispositions plus rationnelles, les concepteurs auraient peut-être tenu compte d'une loi de la physique selon laquelle longueur/déplacement est proportionnel à vitesse/KW, autrement dit, les autres paramètres restant constants, plus le bateau est long, moins il faut de puissance pour atteindre la même vitesse.

Les solutions peuvent différer suivant les types de pêche (petite pêche, pêche moyenne, pêche industrielle), selon les pays et les régions, selon les conditions naturelles et socio-économiques qui prévalent.

Les mesures prises par les pêcheurs pour faire face à l'augmentation continue du carburant sont diverses : utilisation plus fréquente d'engins statiques (filets maillants, casiers, pièges, palangres, lignes à main) de préférence aux engins traînents, moteurs plus économiques, moins de chalutage. Ces initiatives peuvent améliorer le niveau des captures par rapport à la consommation de carburant, ce qui est bon pour l'efficacité financière des opérations de pêche.

La pêche aux lignes de traîne est, dans la plupart des cas, une méthode inefficace du point de vue de la consommation, sauf pour

MENAKHEM BEN-YAMI



On peut faire des économies de carburant en s'équipant de moteurs moins puissants ou en poussant moins les moteurs déjà installés

L'envolée des coûts de l'énergie au cours des années passées a déclenché toute une série de conséquences qu'on ne pouvait guère prévoir. Espérons que les artisans, qui constituent plus de 90% de la population mondiale de pêcheurs et fournissent plus de la moitié de la production mondiale, parviendront avec leurs communautés à tenir le coup d'une façon ou d'une autre, avec ou sans l'aide de leurs gouvernements.

20

quelques espèces chères et abondantes. Les pêcheurs qui ont équipé leurs pirogues et autres coques à déplacement d'un hors-bord ou d'un petit diesel devraient avoir à l'esprit que chaque bateau a une vitesse de croisière où le rapport distance-consommation est optimal. En accélérant au-delà, on ne gagne pas grand-chose en vitesse mais on gaspille sérieusement du carburant. Sur une grande pirogue, si on passe de 7 noeuds à 9 noeuds, la consommation peut augmenter de 50%.

On peut économiser du carburant pas seulement sur les moteurs. Sur le lac Victoria en Afrique, des pêcheurs de Mbita, petite centre de pêche du côté kenyan, utilisent des ampoules pour attirer le poisson. Ils peuvent maintenant recharger les batteries et autre équipement électrique pour pas cher dans une station d'énergie solaire installée par une entreprise qui vend des lampes basse consommation. Les pêcheurs peuvent ainsi économiser de l'énergie et de l'argent, et pour l'entreprise, c'est aussi une façon de gagner de l'argent car ils sont environ 175 000 pêcheurs à utiliser jusqu'à présent des lampes à pétrole pour la pêche de nuit.

Ce n'est pas la première fois que les intérêts des gens de la pêche et les intérêts des commerçants se retrouvent. L'introduction du téléphone portable chez les pêcheurs côtiers dans différentes parties du monde, y compris des pays en développement, a considérablement amélioré la sécurité en mer et les conditions de commercialisation du poisson.

Pour plus d'information

[http://www.icsf.net/icsf2006/ControllerServlet?
handler=eXteRnAlneWS&code=getDetails&id=37816&usertype=&frompage=](http://www.icsf.net/icsf2006/ControllerServlet?handler=eXteRnAlneWS&code=getDetails&id=37816&usertype=&frompage=)

Les pêcheurs japonais en grève pour le carburant

[www.icsf.net/icsf2006/ControllerServlet?
handler=eXteRnAlneWS&code=getDetails&id=38139&usertype=&frompage=](http://www.icsf.net/icsf2006/ControllerServlet?handler=eXteRnAlneWS&code=getDetails&id=38139&usertype=&frompage=)

Encore plus de pêcheurs japonais en grève

[http://www.icsf.net/icsf2006/ControllerServlet?
handler=eXteRnAlneWS&code=getDetails&id=38104&usertype=&frompage=](http://www.icsf.net/icsf2006/ControllerServlet?handler=eXteRnAlneWS&code=getDetails&id=38104&usertype=&frompage=)

Prix du carburant : les pêcheurs indonésiens en cale sèche

Notre mère la Terre, notre mère la Mer

Dans leur souci de bien gérer les ressources dont elles disposent, les populations autochtones, comme celle de la région de Kuna Yala au nord-est du Panama, connaissent depuis longtemps les relations réciproques entre les espèces

Selon l'IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature), une aire marine protégée est « toute région intertidale ou subtidale, de même que les eaux la recouvrant, ainsi que la flore, la faune et les caractéristiques historiques et culturelles associées, classées par la législation dans le but de protéger partiellement ou intégralement l'environnement inclus ».

Pour délimiter les aires protégées, on se sert de critères biologiques, géographiques et écologiques : exclusivité ou rareté des espèces, danger d'extinction, état de l'habitat et de la biodiversité... On n'accorde guère d'attention à d'autres aspects qui ont pourtant leur importance : caractéristiques sociologiques et culturelles des communautés à l'intérieur de ces zones, systèmes de connaissances traditionnels des populations autochtones. Parce que celles-ci étaient parvenues à préserver et gérer de façon équilibrée les ressources naturelles qui les entouraient, elles sont paradoxalement devenues la cible des aires protégées, côtières ou intérieures.

Si on met en place une aire marine protégée (AMP) sans tenir compte de la façon de voir les choses des populations locales, on perturbe directement ou indirectement leur dynamique naturelle. Si on exclut, interdit ou restreint l'usage de l'écosystème marin, on lèse le droit de ces gens à l'alimentation, à l'accès à des ressources naturelles qui ont une valeur médicinale ou spirituelle. Cela déstabilise les modes traditionnels et durables qu'ils avaient développés au cours du temps. Bon nombre de peuples autochtones avaient établi leurs propres aires protégées (sites sacrés, par exemple) conformément à leur droit coutumier et leur sagesse tradi-

tionnelle. Ces endroits ne sont pas vraiment respectés par les bateaux industriels ou les opérateurs qui prennent parfois le masque de « l'écotourisme ».

On ne peut pas accepter que les AMP s'installent avec pour objectif exclusif de conserver ou protéger des espèces ou des habitats. Les ressources naturelles, les espèces, les habitats ne seront préservés que dans une gestion holistique, globale des divers éléments en jeu : les humains et la nature. Il est tout à fait inacceptable que les populations autochtones n'aient plus la possibilité d'accéder aux ressources naturelles dont elles disposaient auparavant et qu'elles étaient capables de gérer de façon durable.

Un bon exemple est fourni par la région de Kuna Yala située tout au nord-est de la République du Panama. La population autochtone y gère les ressources naturelles terrestres et marines. C'est l'une des zones marines les plus diversifiées de la côte atlantique de ce pays. On y trouve, par exemple, 93% des 88 espèces de coraux durs marins du Panama.

Les Kunas pensent que la Terre mère et la mer sont deux éléments indivisibles, qu'ils sont intimement unis et qu'ils ont un esprit. Tout ce qui affecte la mer a des répercussions à terre. Pour ces gens donc, en plus de leurs aspects économiques et culturels, les écosystèmes marins ont une signification religieuse. Les Kunas ont de nombreuses pratiques traditionnelles pour protéger et façonner les pêcheries de la région et contribuer à l'organisation sociale.

Les tabous et les méthodes de pêche traditionnelles contribuent à la protection et à la gestion des pêcheries. Prenons l'exemple de l'interdiction de pêcher le requin. Les

21

Cet article a été rédigé par **Jorge Luis Andreve Diaz** (jladpennypa@yahoo.com), chercheur à la Fondation pour la promotion des connaissances indigènes

Kunas pensent qu'il ne faut pas consommer ce poisson parce que son mauvais tempérament passerait dans celui qui en mangerait. Cette vieille croyance empêche les Kunas de toucher au requin.

Malgré ces traditions, la région n'est pas restée à l'écart des changements rapides apportés par la mondialisation. L'écotourisme, le commerce et le développement local dénaturent rapidement l'antique culture de ce peuple. Les structures marines, côtières ou terrestres se doivent de respecter les droits coutumiers des populations autochtones comme les Kunas. Qu'il s'agisse d'aires protégées déjà existantes ou en projet, elles doivent permettre à ces gens d'assumer la gestion de leur territoire et de ses écosystèmes marins. Il faut prévoir pour cela des modalités appropriées pour leur participation, pleine, efficace et à tous les niveaux, aux programmes de gestion des ressources. Entre les conservationnistes et les populations locales doit s'instaurer un dialogue ouvert et continu, de même qu'un échange d'informations transparent.

Pour une meilleure vision de la situation et des objectifs, il faut aller au-delà des considérations d'ordre biologique, écologique, biogéographique et tenir compte aussi d'autres aspects : sociaux, culturels, anthropologiques, indigènes, traditionnels, spirituels, socio-économiques. Avec cette démarche, on comprendra mieux les conséquences éventuelles des initiatives prises ou à prendre dans le cadre de l'aire protégée, et la vulnérabilité de ces gens face aux initiatives de gestion et de développement. On comprendra mieux les répercussions que peuvent avoir certains processus constatés à l'échelle mondiale : le tourisme, les échanges, l'évolution climatique. Les populations autochtones seront peut-être ainsi plus à même d'affronter ces nouvelles situations problématiques.

Dans les offres de formation faites aux populations indigènes qui vivent à l'intérieur des aires protégées et d'utilisation durable, il est nécessaire de prendre en compte leurs systèmes de connaissance indigènes traditionnels en matière de gestion des ressources naturelles plutôt que de risquer de commettre des erreurs en introduisant de nouveaux mécanismes extérieurs de développement.

Il s'agit souvent d'un type de développement transféré de pays industrialisés ou de sites non indigènes sans aucune modification et sans la prise en compte de facteurs

ou éléments distinctifs des populations indigènes. Cette façon de procéder finira par saper à la fois la culture et les traditions de ces gens et créer de nouveaux problèmes environnementaux. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir des actions de formation visant à renforcer les systèmes de gestion durable de l'environnement qui existent déjà. Cela permettra de consolider à la fois les modes de gestion des espaces marins et côtiers et le patrimoine social, culturel et spirituel des populations autochtones.

Enfin, dans les efforts de développement portant sur les communautés indigènes, on gardera à l'esprit les liens étroits qui existent entre les systèmes naturels et ces gens, entre les divers systèmes naturels maritimes, côtiers, fluviaux, terrestres. On évitera de morceler les habitats pour respecter les relations qui existent entre les espèces des milieux maritimes et côtiers et celles qui prospèrent à terre. Cela les populations autochtones le savent et en tiennent compte depuis bien des générations.



Pour plus d'information

www.itmems.org/itmems3/neW%2004%20FISHeRleS/03%20t4%20CA5e%20StUDleS/t4%20promoting.pdf

Pour une utilisation durable des ressources marines au Kuna Yala

www.iucn.org/themes/ceesp/Wkg_grp/tlLCepA/tlLCepA.htm " _blank" | www.iucn.org/themes/ceesp/Wkg_grp/tlLCepA/tlLCepA.htm

IUCN-CEESP-TILCEPA

www.lmmanetwork.org/ " _blank" | www.lmmanetwork.org

Les aires marines à gestion locale

Dans la mer, un ballet palpitant et ininterrompu

En France, un festival cinéma pour recentrer le débat concernant la pêche sur l'aspect humain de cette activité, les pêcheurs et leurs familles, et favoriser la diversité des points de vue

Du 19 au 22 mars 2008 à Lorient, le Collectif Pêche et Développement, avec le soutien du Comité local des pêches, de nombreuses organisations et associations lorientaises ainsi que des collectivités locales (département, région, communes) a organisé un festival de films *Pêcheurs du Monde*. L'idée de ce festival est née de plusieurs constats. La question de la pêche et des océans prend une grande place dans les médias où s'impose l'image d'une crise profonde de l'environnement marin et des ressources halieutiques. La perception de cette réalité par le grand public se construit sur la base d'images et de films qui connaissent souvent un grand succès. *Le Cauchemar de Darwin*, *We Feed the World*, les documents de Greenpeace, du WWF sur les dauphins, les tortues, les requins, etc. Dans cette inflation d'images, la parole des pêcheurs est peu présente. Ils n'apparaissent sur la scène qu'au moment des crises, mais leur discours est peu audible le reste du temps. La construction patiente et difficile d'alternatives est plus difficile à médiatiser que les discours catastrophistes qui ont la préférence des médias. L'image des prédateurs irraisonnés tend à s'imposer ou se substituer à celle des hommes courageux exerçant un métier passionnant mais dangereux. Ils apparaissent comme les principaux responsables de la crise.

Dans une société où la perception des problèmes se construit d'abord sur l'image, l'un des buts du festival est donc de permettre aux pêcheurs, particulièrement aux artisans qui sont les plus nombreux, de confronter leur vision avec le regard des réalisateurs. Il s'agit aussi de recentrer le débat concernant la pêche sur l'aspect humain de cette activité, les pêcheurs, leurs familles. Il ne s'agit pas de nier les problèmes de ressources, ni les

responsabilités propres des pêcheurs dans la crise ; mais il faut replacer les hommes et les femmes au centre du débat. Il n'y a pas de solutions à la crise de la pêche et des ressources sans eux, même si d'autres acteurs, comme les consommateurs, les Ong environnementalistes, les scientifiques ont aussi leur rôle à jouer.

Le festival se place d'emblée dans une approche internationale, car l'avenir de la pêche se discute aujourd'hui dans les instances internationales, et qu'il s'agit d'une activité totalement mondialisée. Il se veut un vrai festival de films, documentaires

... Le festival se place d'emblée dans une approche internationale, car l'avenir de la pêche se discute aujourd'hui dans les instances internationales, et qu'il s'agit d'une activité totalement mondialisée.

pour l'essentiel. Pour cela, il a souscrit aux règles d'un festival, avec son comité de sélection, son jury, son prix. Les Comités d'organisation et de sélection, comme le jury, étaient composés de spécialistes du cinéma, de pêcheurs, de représentants d'ONG, pour favoriser le dialogue et la diversité des points de vue.

Documentaires

Le festival a sélectionné 14 films en compétition. Il comportait aussi une journée destinée aux scolaires. Une salle permettait enfin de visionner librement des films réalisés par des pêcheurs sur leur métier et des films d'archives. Les objectifs fixés ont été largement atteints, même si les pêcheurs de Lorient étaient mobilisés par une grève sur les carburants. Les organisateurs et

23

Ce compte-rendu a été écrit par
Alain Le Sann, (ad.lesann@orange.fr),
du Collectif Pêche et Développement, France

participants au festival ont été marqués par la vivacité, la qualité et la durée des débats qui accompagnaient chacun des films. Les spectateurs ont pu apprécier l'extrême diversité des approches des réalisateurs pour des films documentaires : reportage, cinéma-vérité, dessin animé, témoignages, analyse. Le genre documentaire est loin d'être uniforme et les jeunes réalisateurs sont particulièrement créatifs. Certains privilégient la finesse de l'analyse, d'autres cherchent à tirer le meilleur parti de la parole et de la personnalité des hommes et des femmes qu'ils filment, suscitant une empathie et une forte émotion. C'est d'ailleurs ce type de film qui a été primé par le jury. *Le bateau de Gaëlle* de Philippe Lubliner présente un couple de pêcheurs du Guilvinec au moment où il songe à la retraite. L'homme et la femme expriment avec émotion leur passion du métier malgré les difficultés, leur attachement à leur bateau qu'ils ne veulent pas voir détruit. Le jury a également attribué un prix à un film israélien exceptionnel, *Men on the Edge*, qui témoigne de l'évolution, pendant quatre ans, d'un équipage constitué de Palestiniens et de matelots israéliens. Le film *M'bissa*, tourné au Sénégal par deux jeunes réalisateurs, a aussi marqué le jury par l'originalité de la démarche et la qualité de l'écoute des femmes.

Parmi les 14 films sélectionnés, ceux qui ont été primés ont d'ailleurs pour caractéristique commune de donner une place centrale aux femmes. Pour *Men on the Edge*, si les personnages filmés sont des hommes, la co-réalisatrice revendiquait un

regard particulier d'une femme cinéaste sur un monde machiste. Le festival a bien témoigné du rôle central que jouent les femmes dans la pêche. Les films illustrent l'universalité de la crise, mais ils révèlent aussi la force des passions qui attachent hommes et femmes à la mer et à leur métier. La pêche n'est pas seulement une profession comme les autres, c'est un mode de vie, avec des rythmes très particuliers, des savoir-faire spécifiques, un rapport avec la nature. La fréquentation quotidienne de la mer permet d'accumuler des connaissances peu perceptibles par les terriens. Les pêcheurs connaissent à merveille la géographie des fonds, les cycles et les rythmes du poisson.

Pourtant, une question se pose : celle de la transmission. Dans plusieurs films, les enfants ne peuvent pas ou ne veulent pas suivre la voie de leurs parents. Au Sénégal, ils fuient vers l'Europe ; en France, même quand ils restent dans la pêche, ils ne veulent pas prendre la responsabilité trop lourde d'un bateau (*Le bateau de Gaëlle*).

Les films sélectionnés et les débats ont bien montré l'émergence de nouvelles questions. Plusieurs films évoquent la création des Aires marines protégées et leurs conséquences pour les pêcheurs. Elles sont dramatiques dans le cas analysé en Inde. Au Sénégal, les pêcheurs essaient de s'en accommoder en développant l'écotourisme. La question du poids de la pêche amateur a aussi été évoquée avec force par le film *Accrocs sur le poisson*, et surtout par le témoignage de plusieurs pêcheurs au cours des débats. Dans le sud de la Bretagne, comme en Méditerranée, la pêche de plaisance tend à supplanter la pêche professionnelle qui trouve de moins en moins sa place dans les zones littorales.

Emotions, débats, analyses complexes, le festival a permis de montrer la richesse de la production documentaire, d'alimenter des réflexions et des controverses très riches. Il a surtout permis de montrer l'impact de la crise sur les pêcheurs et leurs familles, tout en révélant les conséquences des mesures prises pour sauver la pêche, quand elles n'intègrent pas les points de vue des pêcheurs. La crise des ressources est aussi une crise sociale profonde, et les réponses à la crise doivent prendre en compte cette réalité, sinon le risque est grand d'aggraver la crise sociale.

Une journée du festival a été consacrée spécialement aux jeunes des écoles de pêche et aux lycéens. Le programme a été

ARIEL NATHAN



Philippe Lubliner avec Mamayawa Sandouno, membre de l'ICSF, et James Smith, membre honoraire de l'ICSF, lors de ce Festival

EMMANUEL AUDRAIN

élaboré par Pierre Mollo, un scientifique, un pédagogue et un cinéaste. Le premier film, *Namouic*, a plongé les jeunes dans le contexte de la crise des années 1990. Des dizaines de bateaux ont été cassés et brûlés, les jeunes pêcheurs sont confrontés à l'endettement, à la concurrence des importations, de la plaisance. Le film de Gilles Capelle a été réalisé avec la participation des pêcheurs qui ont introduit dans le scénario des éléments de leur vie et de leurs problèmes quotidiens. Les pêcheurs sont aussi les acteurs principaux du film. Une réalisation originale et émouvante qui correspond bien aux attentes des jeunes, pêcheurs ou non.

Ensuite Pierre Mollo a présenté ses films consacrés au plancton et à la richesse de la vie marine. *La mer féconde*, réalisé en 1981, montre comment les marais salants traditionnels participent à l'enrichissement du milieu, favorisant le développement des activités conchyliocoles et de pêche côtière. En défendant les marais salants contre les projets immobiliers et touristiques, les paludiers n'ont pas seulement assuré leur survie mais aussi garanti celle de centaines de pêcheurs. Le court-métrage *Planctonique*, réalisé par un jeune documentariste avec la participation de Pierre Mollo, montre avec émotion et brio l'importance du plancton comme base de toute vie marine.

Les scientifiques d'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) et du CCSTI (Centre de culture scientifique, technique et industrielle) ont présenté en images leur travail sur les ressources et les engins de pêche ; ils ont aussi animé un jeu de rôle avec la participation de pêcheurs et d'un représentant du WWF. Le festival scolaire s'est achevé sur la présentation du travail de coopération mené par les paludiers de Guérande avec les femmes productrices de sel au Bénin. Ils ont enseigné aux femmes la technique du sel solaire pour leur permettre de lutter contre la destruction des mangroves. Les femmes utilisent en effet beaucoup de bois pour chauffer leur saumure et en extraire le sel. Le film *Houla Ko* montre avec justesse la complexité du transfert des techniques et la qualité de l'échange entre les paludiers bretons et les femmes du Bénin.

Pierre Mollo

Pour un journaliste, spectateur du festival pour les scolaires, Pierre Mollo a réussi à faire du plancton la star du festival *Pêcheurs du monde*. Quel hommage aussi à Pierre



Emotions, débats, analyses complexes, le festival a permis de montrer la richesse de la production documentaire, d'alimenter des réflexions et des controverses très riches

Mollo, scientifique, pédagogue et réalisateur de documentaires, qui prend sa retraite cette année. Il a su préparer un programme témoignant de sa passion pour la mer, le plancton, les hommes et femmes qui en vivent. Il a l'art de transmettre sa passion par ses images, ses actes et ses paroles.

« Donner à voir, c'est déjà donner à comprendre. Les images que je suis amené à réaliser, je les dédie aux gens du littoral qui ont façonné au fil du temps mon tempérament d'homme de mer. Les travaux que je réalise sur la biologie marine m'ont conduit à me passionner pour l'infiniment petit : le plancton. Si l'on sait observer et représenter les scénarios des écosystèmes côtiers, la lecture devient plus accessible et aide à la compréhension des phénomènes qui perturbent la vie marine. Caméra au poing, fixé au tube allongé de mon microscope, je pénètre dans ce monde lilliputien pour faire partager l'émotion que je ressens à chaque observation des vies microscopiques. Je vois à travers une goutte d'eau le reflet de notre planète qui nous montre l'océan de vie qu'il faut protéger pour la survie de la planète ».

« Le documentaire est différent du reportage, il raconte une histoire à partir de la réalité : c'est la réalité que l'on filme mais avec une trame en toile de fond. Ce n'est pas juste un banal travail de prise du réel ; c'est aussi donner une couleur, un sens, un ressort dramatique. Je filme du plancton : si je filmais juste, il n'y aurait aucune émotion ! Je ne fais pas du film scientifique, mais j'ajoute de l'émotion à mon travail. Je joue

avec les images, je joue avec la couleur, l'éclairage pour donner une émotion... On ne veut pas imposer une opinion, on donne juste des éléments au spectateur pour comprendre. On ne fait pas du scoop, du matraquage. Evidemment, on donne un sens, on oriente. On peut vouloir mettre le doigt où ça fait mal. Mais ceci est en filigrane. C'est d'abord la beauté des images et l'émotion qui priment. Je ne fais pas de films pour faire passer un message mais, de lui-même, le film apporte une direction. » (*in Festival Imaginer*, septembre 2005).

Sous l'œil de la caméra de Pierre Mollo, « le petit peuple de la mer s'agit et palpite dans un ballet fascinant au ressort dramatique bien tendu. Le plancton est aussi beau que bon. » C'est ainsi que le journaliste conclut son article après la projection de *Planctonique*, le court-métrage réalisé par

qui est à l'origine de 50% de l'oxygène de la planète) passe inaperçue sans le regard du microscope. La caméra de Pierre Mollo la suggère avec finesse et émotion, elle oblige chaque spectateur à s'interroger sur ses propres responsabilités dans la protection de la vie marine. Merci Pierrot pour cette chaleureuse leçon d'écologie humaniste. ☺

Le documentaire est différent du reportage, il raconte une histoire à partir de la réalité : c'est la réalité que l'on filme, mais avec une trame en toile de fond. Ce n'est pas juste un banal travail de prise du réel ; c'est aussi donner une couleur, un sens, un ressort dramatique.

Eric Billon, un élève de Pierre Mollo. En attirant l'attention sur l'importance du plancton, Pierre Mollo recadre aussi le débat sur l'avenir des océans et de leurs ressources. S'il est urgent de s'interroger sur la modification des pratiques de pêches, il y a pire que la disparition des poissons, c'est la dégradation du plancton en quantité et en qualité. Cette dégradation se manifeste en particulier par le développement de plancton toxique dont il est extrêmement difficile de se débarrasser. Cette dégradation quasi invisible détruit la base de la chaîne alimentaire marine. Cette évolution n'est pas de la responsabilité des pêcheurs mais de l'ensemble des activités terrestres qui aboutissent au déversement de produits chimiques, de métaux lourds, d'excédents d'engrais, etc. Pourtant, si on parle beaucoup des risques de disparition du poisson, on parle peu de cette dégradation de la base même de la vie. Il est sans doute plus facile de cibler une catégorie de responsables que de remettre en cause tout un système de production et de développement qui a délibérément choisi de sacrifier la vie marine.

Invisible à l'œil nu, à la différence de la forêt, la mort du plancton (ce plancton

Pour plus d'information

www.peche-dev.org

Collectif Pêche et Développement

www.ifremer.fr/anglais

IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)

SAMUDRA et ses lecteurs

Je pense que SAMUDRA constitue pour les responsables d'organisations de pêcheurs un outil essentiel, extrêmement important. Dans cette époque de mondialisation, il est indispensable que nous puissions avoir une opinion sur les grands problèmes de la pêche au niveau international et nous situer par rapport à ce contexte et mettre en oeuvre des pratiques et prendre des initiatives qui serviront les intérêts de nos adhérents. De par son contenu, SAMUDRA nous oblige de plus en plus à détourner un peu le regard des affaires purement locales et nationales pour intégrer aussi une vision internationale des choses.

La revue SAMUDRA, qui tient compte des préoccupations de justice sociale et de concepts philosophiques profondément associés au monde de la pêche et autres industries primaires, alimente une réflexion élargie absolument nécessaire, et qui éclaire les actions bien fondées, parfois difficiles et contradictoires dans lesquelles les organisations de pêcheurs doivent continuellement s'investir.

SAMUDRA m'aide à réfléchir à certains aspects qui, compte tenu de la nature de la structure dont je fais partie, n'apparaîtraient pas dans la routine quotidienne. C'est donc un instrument

précieux pour réfléchir sur les choses du monde de la pêche sur une planète qui se rapetisse. A la lecture de chaque numéro, je m'aperçois qu'en Afrique du Nord, au Vietnam, dans l'Union européenne, il y a des situations qui ressemblent à la nôtre, sans être absolument identiques. Cela situe mon travail dans un plus large horizon et permet de l'orienter vers des objectifs plus mondiaux.

—Christian Brun,
Secrétaire exécutif
Union des pêcheurs des
Maritimes (UPM/MFU)

CANADA



Nous travaillons depuis de longues années avec SAMUDRA qui est devenu un élément fondamental du combat que mène la pêche artisanale à l'échelle mondiale. C'est un outil essentiel qui diffuse l'information dans un important groupe de pêcheurs et de scientifiques ; et nous, ici au Chili, nous pouvons faire usage de ce savoir pour mieux défendre notre secteur d'activité. C'est ainsi que, grâce aux articles relatifs au chalutage et aux QIT notamment, nous avons pu

voir plus clair dans ces affaires au vu des exemples fournis.

Pour nous, il ne peut y avoir de débat sur les problèmes de la pêche sans le recours à des moyens de diffusion de l'information comme SAMUDRA.

—Cosme Caracciolo,
Secrétaire général,
Confédération nationale des pêcheurs
artisans du Chili,
(CONAPACH),
CHILI



En tant que permanent de l'équipe de la CONAPACH, je peux dire que nous nous référons sans cesse à cette publication qui nous permet de comparer les diverses situations de la pêche à travers le monde et des communautés de pêcheurs artisans. C'est très utile parce que ses analyses sont généralement très indépendantes et mettent en cause la validité des modèles de gestion préconisés par les politiques néolibérales qui ont été, dans une grande mesure, à l'origine des problèmes de la ressource et des écosystèmes, de la dégradation des conditions de vie des

De l'origine de SAMUDRA

Lorsque SAMUDRA a été conçu, il y a une vingtaine d'années, il devait paraître deux fois par an à destination essentiellement des membres de l'ICSF impliqués dans la défense des modes de vie des pêcheurs de par le monde, mais particulièrement dans les pays en développement. Il devait aussi constituer un forum où circuleraient l'information sur les individus, les organisations et les institutions participant à la lutte des pêcheurs. SAMUDRA allait être un carrefour où s'échangeaient donc des idées pertinentes pour le développement de la pêche et l'amélioration de la situation des pêcheurs.

Le premier numéro est venu au monde en mars 1988. Pierre Gillet, ingénieur belge et éminent constructeur de bateaux ayant acquis une vaste expérience parmi les communautés de pêcheurs traditionnelles de l'Inde, était son rédacteur. Il pouvait bénéficier de l'avis éclairé de Michael Belliveau, un Canadien membre aussi de l'ICSF, qui aidait à la mise en page au tout début.

Le deuxième et troisième numéro a été produit par François Bellec, journaliste militant français, qui a ensuite passé la main à Héctor-Luís Morales, sociologue membre de l'ICSF, résidant à Valparaiso, Chili, lequel s'est occupé de la publication en 1991 et 1992.

Depuis 1993, SAMUDRA est publié par le Secrétariat de l'ICSF basé à Chennai (ex Madras), Inde. La revue paraît depuis régulièrement trois fois par an. Le parcours de SAMUDRA jusqu'au cinquantième numéro n'aurait pas pu se poursuivre sans le soutien indéfectible, les encouragements de nombreuses personnes, que nous aimeraissons remercier ici.

Pour la mise en page depuis son premier changement de visage en 1993 jusqu'à (et y compris) son changement de style récent, un très grand merci à Satish Babu, qui s'est également occupé de tous les aspects techniques et électroniques de l'ICSF. Merci beaucoup, Satish !

Pour la traduction de SAMUDRA en français, merci à Gildas Le Bihan, Pierre Gillet, François Bellec, Françoise Wautier, Evelyne Briffault, Alain Le Sann, Radha Ramakrishnan, Malavika Shivakumar, Danièle Le Sann.

Pour la traduction de SAMUDRA en espagnol, *muchas gracias* à Aída Martinez Prat, Mercedes Rafael Ramos, Alejandro Bertrand Y Jorge Cambias, Patricia Labrana, Jorge Cambias, Elba Zamalloa, David Diegues, Ernesto Godelman, Nuria Gregori, Lez Pisúa, Anna-Rosa Martinez Prat et Jaun-Pablo Morales.

Nous rappelons aussi avec gratitude les noms de Clothilde de Jamblinne pour son soutien et de Julica Werry qui a fait des traductions à titre gracieux de 1986 à 1989. Parmi ceux qui apportèrent une aide précieuse en ces premiers temps, citons encore l'Association Orients et Mme et M. Pierrard qui mettaient gratuitement à notre disposition le local de Bruxelles.

En matière de ressources d'information dans le secteur de la pêche, la revue SAMUDRA s'est taillée une place bien à elle ; et cela elle le doit à tous ses contributeurs (auteurs d'articles, de dessins, de photos, imprimeurs), aux donateurs, rédacteurs, traducteurs, metteurs en page, sans oublier tous ses lecteurs dont on trouvera ci-après un échantillon de messages. Et pour terminer, nous devons tant et tant aux Membres de l'ICSF qui ont maintenu le cap et exprimé leur soutien indéfectible à la revue.

Merci du fond du cœur à tous ceux qui ont fait SAMUDRA.

—L'équipe de SAMUDRA

populations de pêcheurs. Cette revue fait une place toute particulière aux droits de ces gens.

Nous avons pu ainsi constater à maintes reprises les effets de certaines politiques sur les pêcheries en d'autres parties du monde, et nous forger une opinion, renforcer nos arguments et notre capacité à agir.

Pour cette raison, nous utilisons constamment des articles de *SAMUDRA* et nous les envoyons à des spécialistes des pêches, aux organismes publics chargés de ce secteur, aux parlementaires.

Grâce au travail réalisé par l'ICSF et sa revue, nous avons accès à un réseau de contacts diversifiés (institutions, organismes, représentants de la pêche artisanale ou personnes concernées par ce secteur).

En terminant, je remercie et félicite l'ICSF pour son engagement, pour ce qu'il fait via *SAMUDRA* et d'autres moyens et qui est une aide précieuse ici pour comprendre les problèmes compliqués de notre pêche artisanale et ceux des autres ailleurs dans le monde. Je vous souhaite bonne continuation.

—Jorge Pereira,
Conseiller,
CONAPACH,
CHILI



J'attache beaucoup d'importance à *SAMUDRA* parce que cela me montre qu'il y aussi ailleurs que dans le Var des pêcheurs artisans, que les problèmes se ressemblent dans les pays du Nord et dans les pays du Sud malgré d'énormes différences dans la réglementation, les aides, les politiques et la société en général.

Il n'est pas facile de faire comprendre cela à nos adhérents parce que (et c'est bien dommage) la solidarité est de moins en moins présente parmi eux et entre eux et les pêcheurs d'ailleurs. On pratique le « chacun pour soi », et parfois, à notre niveau, c'est décourageant !

SAMUDRA vient précisément mettre du baume au cœur à nous les permanents. Quoi qu'il arrive, continuez, sil vous plaît. La persévérance finira par payer. Courage car il y a beaucoup à faire !

—Dominique Saux,
Secrétaire générale
Comité local des pêches du Var

FRANCE



SAMUDRA est un moyen de communication et de rapprochement entre les pêcheurs.

C'est une publication bien informée, bien présentée. À vrai dire, elle n'a pas beaucoup de lecteurs ici pour la bonne raison qu'on ne dispose pas d'une bibliothèque où on pourrait la consulter plus facilement.

Le contenu est bon, bien à jour, instructif. Cela stimule la réflexion sur ce qui se passe sous différentes latitudes. Cela stimule l'ardeur de ceux qui veulent améliorer les conditions de vie des pêcheurs en se fondant sur des analyses pertinentes de la situation, des dangers et des solutions possibles. Par ailleurs, la traduction en espagnol est bonne.

—Jorge Adalberto Varela Marqués,
*Comité pour la défense et le développement
de la flore et la faune du golfe de Fonseca*
(**CODDEFFAGOLF**),
HONDURAS



SAMUDRA est une publication très utile qui apporte de bonnes informations aux organisations de pêcheurs. En lisant ses articles, on peut mieux comprendre les problèmes, les controverses de l'heure dans la pêche. C'est un bon endroit pour saisir les différentes tendances qui apparaissent ou prédominent dans ce secteur à l'échelle mondiale. Dans ses pages, le lecteur attentif peut se faire une bonne idée de la situation mondiale.

Il n'est certes pas facile de sortir régulièrement une revue de ce type. L'équipe de *SAMUDRA* mérite un bon coup de chapeau pour avoir tenu la marée jusqu'ici.

Nous apprécions cette importante source d'information, ce moyen de diffusion, ce lieu de débat. À de nombreuses reprises, *SAMUDRA* a aidé des pêcheurs en lutte, dans le cadre national ou local, à atteindre des cercles plus larges, à renforcer les argumentaires et les positions sur tel ou tel dossier.

SAMUDRA gardera, à mon avis, tout son intérêt dans le monde de la pêche aussi longtemps qu'il conservera son parti pris en faveur de la pêche artisanale, à petite échelle, traditionnelle

—Harekrishna Debnath,
*Président du Forum national des
pêcheurs (NFF)*,
INDE



SAMUDRA m'a toujours bien informé. Sa lecture est, à ma connaissance, la meilleure façon de s'informer sur ce qui se passe dans le monde de la pêche. Cela nous aide à agir, cela nous donne plus de confiance quand nous apprenons que d'autres ailleurs sont engagés dans des

luttes semblables.

On aimerait qu'il y ait davantage d'informations portant sur le combat pour la survie des petits pêcheurs traditionnels sur les plages. Afin de défendre leurs intérêts, ces gens doivent devenir plus autonomes, financièrement et par leurs compétences. Les stratégies des uns peuvent éclairer les stratégies des autres. Il faudrait, par exemple qu'on en sache plus sur la lutte menée par les pêcheurs pakistanais, qui est aussi de nature politique. Il y a également ce que font les pêcheurs chiliens, et aussi l'action des pêcheurs islandais contre les quotas individuels transférables (QIT). Réfléchissons à ce que peut nous apporter une meilleure communication.

—Thomas Kocherry,
Militant,
INDE



Si ma modeste communication sur la traçabilité est maintenant connue et appréciée par un grand nombre, c'est grâce à *SAMUDRA*. Je vous encourage à persévérer dans votre activité qui est bien accueillie dans le milieu de la pêche en général et tout particulièrement la pêche artisanale. *SAMUDRA* est un bon outil de communication à l'usage des communautés que nous représentons.

—Gaoussou Gueye,
Vice-président
*Conseil national interprofessionnel de la
pêche artisanale au Sénégal (CONIPAS)*,
SÉNÉGAL

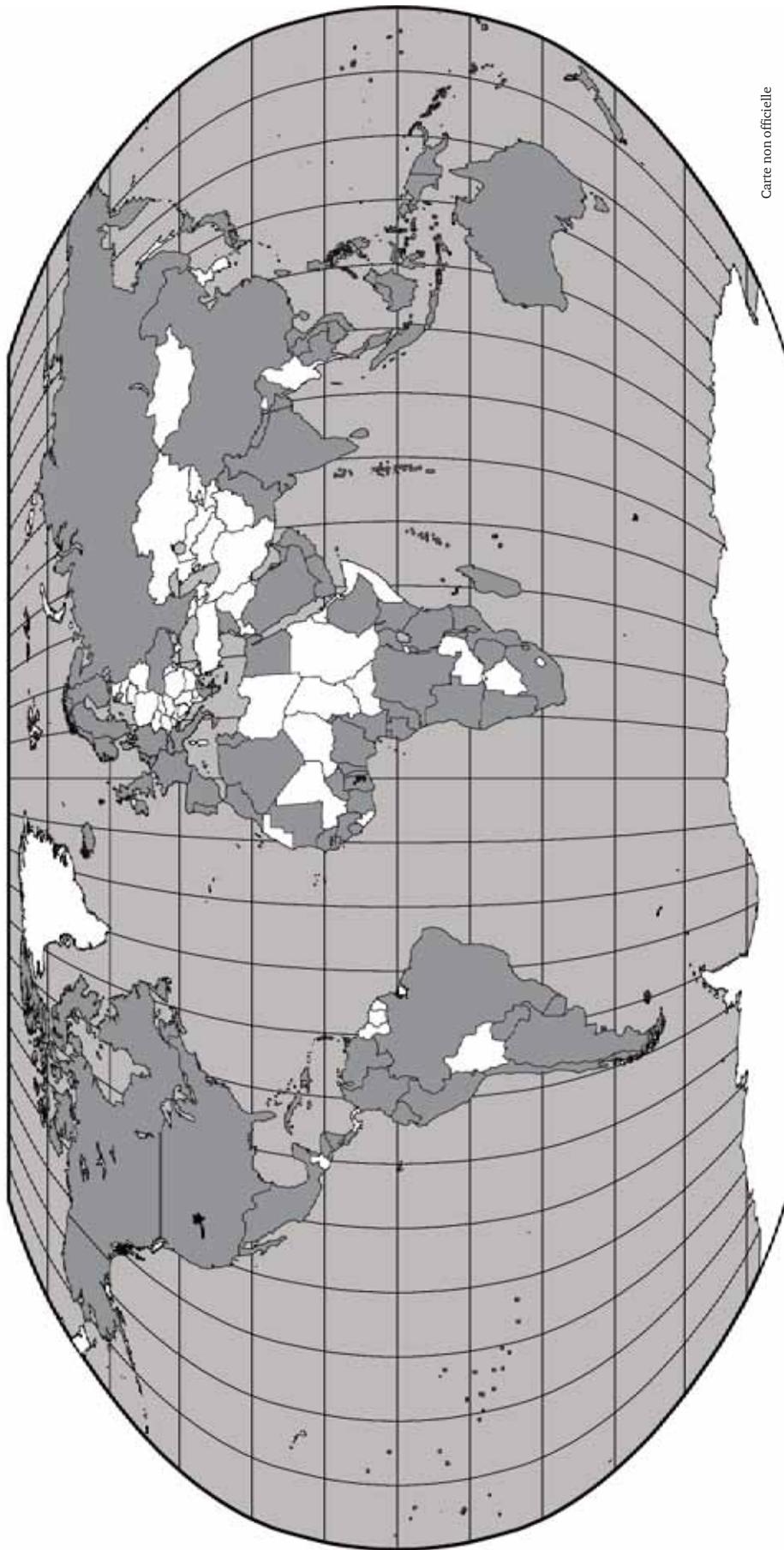


SAMUDRA est pour nous un instrument fort utile qui fournit des analyses complètes et poussées. Aux Etats-Unis, nos sources d'information (même les meilleures) restent essentiellement centrées sur les réalités américaines. *SAMUDRA* (avec ses News Alerts) nous aide à mieux comprendre la situation des hommes et des femmes de la pêche ailleurs dans le monde. Il nous aide à replacer nos problèmes dans une perspective élargie et nous fait voir plus clair dans la façon d'appréhender et de résoudre les problèmes des pêcheurs partout dans le monde.

—Zeke Grader,
Directeur exécutif
*Fédération des associations de pêcheurs de
la côte Pacifique*,
ÉTATS-UNIS

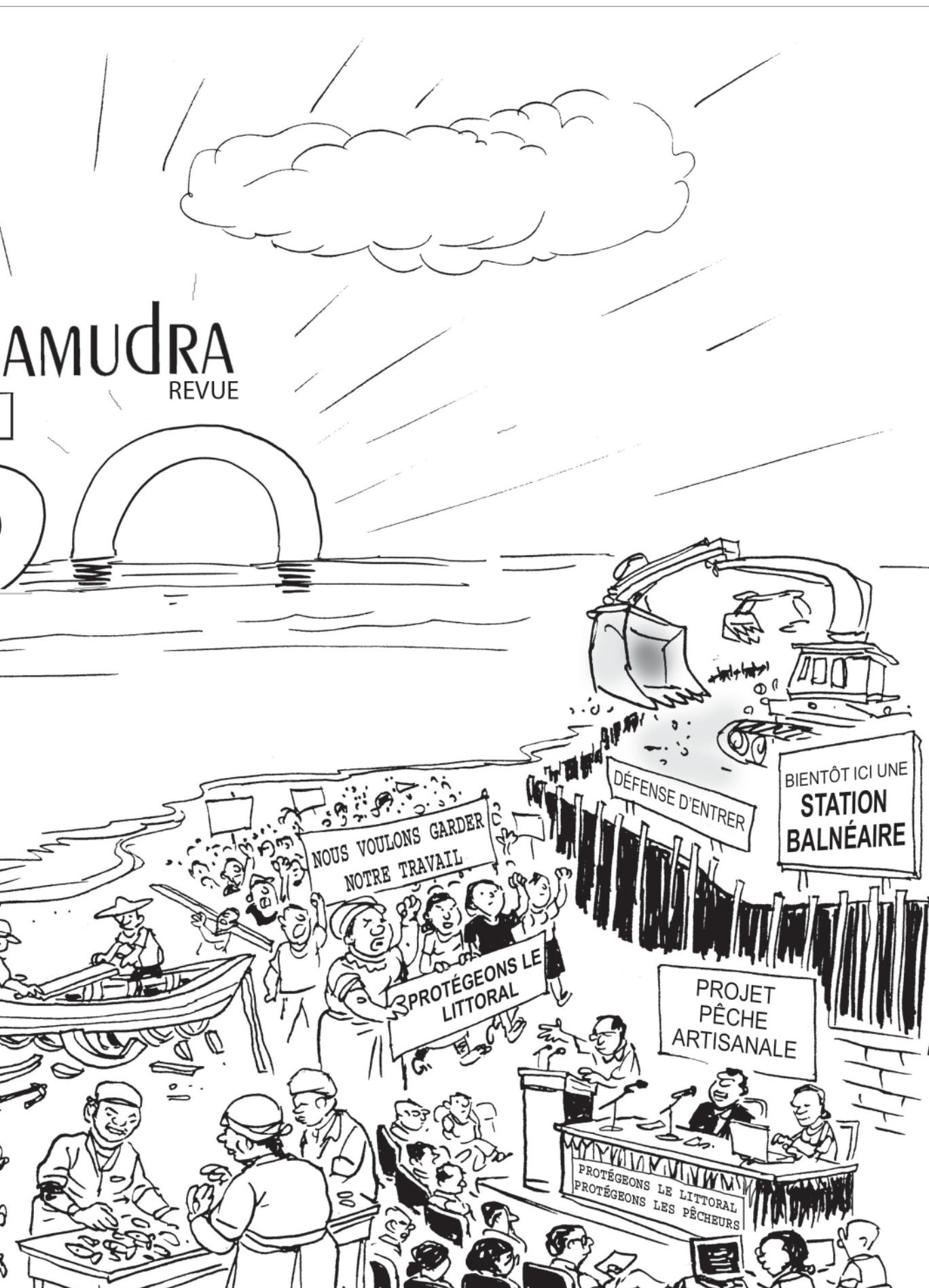
(...suite p. 6)

SAMUDRA va vers ces destinations :



Répartition géographique des envois : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Etats-Unis, Éthiopie, Falkland, Fédération de Russie, Féroé, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hong Kong, îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kiribati, Koweït, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Maroc, Martinique, Maurice, Mauritanie, Mayotte, Mexique, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Calédonie, Oman, Ouganda, Pakistan, Palestine, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Réunion, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Samoa occidentales, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Taiwan, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.





(...suite de p. 2)

SAMUDRA donne des informations sur les problèmes d'actualité, les questions émergentes qui concernent la pêche, en particulier les travailleurs et travailleuses du secteur artisanal. Ce sont de bonnes lectures et les analyses nous aident à mieux situer les problèmes de la pêche dans un cadre international.

—Centre Tambuyog pour le développement,
PHILIPPINES



Pour moi, SAMUDRA est un ami proche, une source d'information précieuse pour les gens de la pêche. Cette publication nous renseigne sur les luttes en cours, sur les organisations et leurs résultats, sur les contacts et réseaux qui rapprochent les pêcheurs de par le monde.

Avec SAMUDRA j'ai beaucoup appris sur une multitude d'aspects du secteur de la pêche, et des relations se sont consolidées et nos efforts à tous les niveaux (local, national, régional, international) en ont bénéficié. En lisant les articles de SAMUDRA j'acquière une vision plus large des choses de la pêche. Nous félicitons l'équipe de SAMUDRA pour le bon travail qui a été accompli en matière de formation de nos organisations de pêcheurs.

—Herman Kumara,
Coordinateur de NAFSO,
(Solidarité nationale dans la
pêche)
SRI LANKA



SAMUDRA présente des points de vue variés sur les questions de pêche au niveau international et fournit un espace de partage d'expériences via des articles d'esprit indépendant et généralement de bonne qualité.

Pour nous, SAMUDRA s'avère utile pour obtenir des informations sur les processus mondiaux qui intéressent la pêche industrielle et artisanale. La revue fournit aussi beaucoup de données statistiques. Je consulte cette documentation sur le site de l'ICSF.

La qualité de la traduction est très bonne, le contenu des articles est bon et reflète bien les réalités du pays traité. Il est toujours possible de progresser, mais je pense qu'il s'agit là d'une bonne revue qui renseigne bien sur la pêche au niveau international.

—Oscar Galli,
Red de Ecología Social (REDES)
Amis de la Terre,
URUGUAY



À la mémoire d'un vieux lecteur de SAMUDRA

Première marée au thon d'Armand Féchant à l'âge de 9 ans, sur un voilier. Mousse à 14 ans et embarquement pour la langouste en Mauritanie, toujours à la voile. Puis, à partir de Douarnenez, sa ville natale, il fait les palangres en Manche : un métier dur.

Sa femme Mimi, qu'il a connue à Belle Ile en allant y faire la sardine, rêve d'un autre avenir. Cet avenir, ils l'inventeront ensemble, dans leur belle île. Achat d'un canot, *l'Indépendant*, avec lequel il arrive à travailler à la ligne toute l'année : bar, daurade rose et grise, lieu jaune... Du très beau poisson, apprécié de plus en plus par les connaisseurs. Mimi vend, Armand pêche. Il est connu et respecté comme l'une des consciences de la Baie de Quiberon.

Dans les années 70-80, au moment où son fils le rejoint, Armand voit avec inquiétude la flotte des chalutiers pélagiques entrer en scène. Equipés de chaluts aux petits maillages initialement conçus pour le poisson bleu (sardine, anchois, sprat...). Ils ciblent de plus en plus le poisson blanc (merlu, daurade, bar...). Avec les pêcheurs de Houat et de Quiberon, Armand et son fils feront partie de ceux qui vont les affronter. Blocage du port de Quiberon, un conflit dur. Les petits pêcheurs veulent établir des règles de partage et de cohabitation... Peine perdue, puisque la raison du plus fort l'emportera.

Armand, jusqu'à la fin de sa vie, gardera une souffrance de ce gaspillage de ressource et d'avenir. Heureusement, il garde aussi sa voix chantante et un humour malicieux, très douarneniste. Toutes ces années, les revues *Pêche et Développement* et SAMUDRA seront son réconfort. Il était heureux de voir qu'un travail se faisait autour de la pêche artisanale... et qu'elle était défendue !

—Emmanuel Audrain, *Pêche et Développement*,
N° 79-80, Collectif Pêche et Développement

SAMUDRA est une excellente revue, bien informée sur les questions de la pêche, tout particulièrement la pêche artisanale, et aussi de l'aquaculture. Il est essentiel pour nous de connaître les réalités de terrain pour pouvoir définir une politique mondiale des pêche et d'assurer ensuite sa mise en œuvre à tous les niveaux (régional, national, local). Mais il n'est pas facile, ici au siège de la FAO à Rome, de tout savoir sur les tout

derniers événements de la pêche et de l'aquaculture artisanales de par le monde. Le numéro 47 de SAMUDRA a bien rendu compte de la réunion de Siem Reap où j'ai fait une communication en tant que conférencier d'honneur. J'apprécie aussi le traitement rapide des événements et nouvelles concernant la FAO. On a aussi été très content de trouver dans le numéro 49 une présentation de la Conférence mondiale sur la pêche artisanale qui doit se tenir en octobre prochain à Bangkok. Ce genre d'annonce est très important et contribue assurément au succès des conférences.

SAMUDRA est une sorte de fenêtre par laquelle peut nous arriver le récit d'expériences intéressantes sur le terrain dans la pêche et l'aquaculture artisanales. Et c'est une bonne source d'information sur les opinions courantes des petits pêcheurs et aquaculteurs. Comme vous le savez, le thème de la pêche artisanale est l'une des questions émergentes que nous traitons dans les réunions du Comité des pêches (COFI) de la FAO. La prochaine Conférence mondiale de Bangkok est l'un des résultats de ces discussions ; elle enrichira certainement les délibérations de la prochaine session du COFI qui doit se tenir en mars 2009. Il est donc essentiel que nous soyons bien informés sur la pêche artisanale, et SAMUDRA est en cela un outil indispensable, l'une des meilleures sources d'information dans ce domaine, à vrai dire. La revue est toujours très appréciée et le fonctionnaire chargé des Ong au Département des pêches la fait passer chez les membres de l'Equipe spéciale chargée de la coopération avec les Ong.

—Ichiro Nomura,
Département des pêches et de
l'aquaculture, FAO,
ROME, ITALIE



SAMUDRA propose des points de vue utiles sur la pêche artisanale et ses divers problèmes. Pour ce qui me concerne, la version électronique me convient plus qu'une version papier, et elle est plus facile à diffuser.

SAMUDRA a contribué à mieux faire connaître les points de vue de la base dans la pêche artisanale. Le Dossier Samudra sur les aires marines protégées, que je viens tout juste de recevoir, en est un bon exemple. Voilà une excellente présentation d'opinions qu'il aurait été quasiment impossible d'obtenir par une autre voie.

—Simon Funge-Smith,
Commission Asie-Pacifique
des pêches (APFIC),
THAÏLANDE



Avec SAMUDRA, le lecteur obtient un regard différent sur les principaux problèmes de société et de ressource dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à travers le monde. Ses articles habituellement bien fouillés contrastent souvent avec les informations fournies par les médias institutionnels ou officiels. Ils constituent donc un précieux stimulant pour le débat public, ils donnent la parole à des gens qu'on n'aurait pu entendre suffisamment autrement, qu'on aurait ignorés. C'est là une fonction très importante que d'autres médias auraient bien du mal à remplir. Il est particulièrement intéressant d'avoir une idée sur les capacités à réfléchir et à proposer d'autres solutions pour remplacer des pratiques qui ne sont manifestement pas durables. De toute évidence, pour trouver des solutions vraiment solides à la crise actuelle, on a forcément besoin de modifier les façons de concevoir les choses et d'y ajouter une dose de bonne conduite à l'égard des autres citoyens.

SAMUDRA m'aide à suivre les évolutions de la pêche et de l'aquaculture. Et j'ai pu à maintes reprises signaler à d'autres personnes qu'il existe des sources d'information intéressantes dont elles n'avaient pas idée. Du coup, elles ont pris des notes, elles se sont posé des questions, et les perspectives se sont élargies et les débats se sont enrichis. Je cite deux exemples : l'article de Sergi Tudela sur l'engrangement du thon en Méditerranée, l'article de Brian O'Riordan sur les pratiques de l'aquaculture industrielle au Chili.

—Cornelia Nauen,
Fonctionnaire principale (Politiques)
DG Recherche, Commission européenne,
BELGIQUE



SAMUDRA m'apporte de l'espoir, en me parlant d'initiatives prises ailleurs dans le monde pour instaurer l'équité et rattacher la pêche artisanale à des modes de développement endogènes, à la préservation, la récupération de l'identité culturelle, toutes choses fort importantes pour les communautés des pays en développement.

Les enseignements que nous donnent d'autres pays permettent de générer de l'espoir au niveau national et régional. CoopeSolidar R. L. a des liens avec CoopeTárcoles R. L., une communauté de pêcheurs artisans de la côte Pacifique du Costa Rica, et nous partageons des articles intéressants de cette revue avec la communauté et, dans nos réunions, nous avons des débats sur le sujet. On a aussi fait passer des articles à des adhérents de nos coopératives.

Le contenu de SAMUDRA est excellent, la traduction aussi, ce qui facilite sa diffusion ici.

—Vivienne Solis Rivera,
Présidente du conseil d'administration
Coopérative autogestionnaire de services
professionnels pour la solidarité
sociale R. L. (Coope Solidar R. L.)
COSTA RICA



SAMUDRA fournit des informations sur la pêche artisanale à l'échelle mondiale, avec des données et des récits de première main sur des projets et des conflits dans la pêche artisanale. On trouve dans cette revue des analyses critiques concernant les problèmes de ce secteur, avec une ouverture précieuse sur toutes les parties du monde.

SAMUDRA m'aide à rester au courant des événements ailleurs et de les comparer à ce qui se passe ici. J'en fais usage pour mon travail personnel et je fais passer certains articles à d'autres personnes impliquées aussi dans la pêche. Je note des dates que je signale à d'autres. Ses articles traitent d'un grand nombre d'aspects de ce secteur d'activité, ce qui est une bonne chose. En plus, la traduction est de bonne qualité et les éditoriaux et les articles sont d'une lecture facile.

—Marco Oviedo Barreno,
Directeur
Institut national des Galapagos (INGALA)
EQUATEUR



SAMUDRA est plus qu'une simple revue. Grâce à SAMUDRA, on prend connaissance

de ce qui se passe à tous les niveaux : local, régional, international. On voit ainsi et on comprend comment les gens font les choses dans leurs communautés. Cela permet des échanges et des contacts, et chaque organisation prend conscience de ses faiblesses et essaie alors d'y remédier. C'est également un moyen de s'informer des solutions envisageables, d'apprendre des choses qui peuvent améliorer la qualité de nos organisations.

—Mamayawa Sandouno,
Inspectrice générale
Ministère des pêches
Présidente de l'ADEPEG-CPA
(Association pour le développement
des communautés de pêcheurs
artisans de Guinée)
GUINÉE



J'ai reçu tous les numéros de SAMUDRA depuis le début et je les ai tous conservés. Cela montre l'intérêt que je porte à cette publication, que je considère être la plus autorisée, la plus équilibrée que je connaisse sur la situation de la pêche artisanale.

SAMUDRA m'a aidé essentiellement à acquérir les bases pour une nouvelle approche stimulante dans mon travail, pour repenser les choses.

—John Kearney,
Chercheur indépendant,
CANADA



Merci de m'avoir fait parvenir la revue SAMUDRA pendant toutes ces années. Je peux ainsi me tenir informé des divers intervenants de la pêche des autres pays, sur ce qui se passe dans ce secteur. Ces gens interviennent à des niveaux différents et leur opinion m'intéresse.

Je tiens compte des articles qui apparaissent dans cette revue pour élaborer ma propre interprétation des résultats de travaux de recherche et pour préparer des notes d'orientation politique. C'est ainsi que j'ai fait grand usage de l'article de V. Vivekanandan sur l'inscription des requins dans les dispositions de la loi indienne sur la protection de la faune (1972) pour présenter un Plan de gestion des requins à Colombo dans le cadre d'une réunion organisée par le Programme du Golfe de Bengale en mars 2008.

—E. Vivekanandan,
Halieute,
INDE

SAMUDRA c'est le grain de sel qui donne du goût à la nourriture intellectuelle, le grain de sable qui vient bloquer le mécanisme de la pensée conventionnelle et nous aide à jeter un regard nouveau sur les affaires de la pêche.

SAMUDRA vient, régulier comme la marée, apporter sur la vague une palanquée de récits, d'idées, d'expériences visibles seulement par ceux qui prennent le temps d'arpenter la grève...

Solutions - À travers ses analyses approfondies, les témoignages de première main qu'il propose, **SAMUDRA** va au-delà d'une simple exposition des problèmes : il aide à formuler des solutions adaptées à la situation des communautés de petits pêcheurs.

Advocacy - Grâce à son réseau de lecteurs, il donne une plus grande audience aux campagnes en cours, aux argumentaires.

Monitoring - **SAMUDRA** suit des événements internationaux dont je n'aurais pas eu autrement connaissance.

Understanding - Avec lui, dans mon travail, j'ai pu mieux comprendre certains aspects complexes, les appréhender de façon plus équilibrée, notamment les questions de genre.

Dreaming - Les belles illustrations de couverture me font parfois rêver.

Reading - Je donne souvent un exemplaire de **SAMUDRA** à des visiteurs, des étudiants et d'autres personnes pour leur faire connaître la problématique de la pêche artisanale. Maintenant il suffit de leur envoyer le lien vers la version électronique sur Internet.

Admiration - L'équipe qui s'occupe de **SAMUDRA** est un exemple pour nous tous.

—*Beatrice Gorez,
BELGIQUE*



Je pense au premier numéro paru en 1988 où il était question d'une réunion qui avait traité le problème du déclin de la ressource en prenant comme exemple le cas du Kerala en Inde. On connaît aussi cette situation en Indonésie.

SAMUDRA me donne des idées. Il règle comme il faut le regard sur des questions compliquées et la compréhension est plus aisée. Lorsque j'étais Directeur des ressources halieutiques dans mon pays, vos textes, avec d'autres sources importantes, servaient à constituer la base de mes directives politiques.

Cette revue est, à mes yeux, unique en son genre. Elle a une ouverture

internationale tout en restant axée sur les problèmes locaux. Et surtout, elle traite des choses terre à terre, positives ou négatives, qui vont constituer le monde de demain.

SAMUDRA est une revue qui a du sens. L'un de mes livres, publié en 2007, traite du développement de pêches durables, un sujet qui a d'abord été soulevé par **SAMUDRA**.

—*Suseno Sukoyono,
Conseiller pour la pêche,
INDONÉSIE*



J'apprécie **SAMUDRA** depuis de nombreuses années maintenant, comme lecteur et aussi comme contributeur. Comme lecteur, j'ai pu mieux sentir les problèmes et les défis qui sont le lot des pêcheurs à travers le monde. Comme contributeur, j'ai pu, par cet intermédiaire, atteindre une large audience internationale sur les sujets qui m'intéressaient en tant que sociologue et chercheur.

—*Svein Jentoft,
NORVÈGE*



Je lis **SAMUDRA** depuis 2000 ; je consulte cette publication sur Internet depuis quatre ou cinq ans. C'est une revue appropriée, opportune, indispensable. Elle concerne tout particulièrement la pêche artisanale. C'est la seule dans ce domaine qui fasse l'objet d'une publication en trois langues et qui vienne d'une organisation qui a pour vocation d'appuyer, de défendre ce secteur.

SAMUDRA présente différents points de vue sur les sujets traités. Son langage clair facilite la lecture, une lecture destinée à la fois aux spécialistes et aux gens de la pêche artisanale.

SAMUDRA m'offre une interprétation à jour des problèmes au plan international. Il stimule ma réflexion.

La série des Monographies **SAMUDRA** est vraiment excellente et encourage à réfléchir plus avant sur les sujets traités.

C'est, à ma connaissance, la seule publication dans le monde à débattre dans un esprit à la fois critique et constructif de la pêche artisanale. Sans cette revue, il n'y aurait pas moyen de connaître les

problèmes particuliers des communautés de pêcheurs vivant aux quatre coins de la planète. C'est apparemment la seule source qui rende visibles et explicites les situations d'injustice que subissent tant de pêcheurs artisans à qui il manque une voix et des moyens pour se faire entendre du reste de la société.

SAMUDRA est une revue technique, spécialisée, riche d'informations, facile à lire. La traduction me paraît excellente et je n'ai guère relevé d'erreurs dans la version espagnole.

—*Antonio Garcia Allut,
Anthropologue,
Université de La Corogne,
ESPAGNE*



Ceux qui écrèment la mer

La Norvège pourrait réduire de façon significative les émissions de dioxyde de carbone de sa flotte de pêche en modifiant le régime actuel des subventions aux carburants et les normes d'émission applicables aux navires de pêche

En Norvège, le système de taxation des carburants fossiles consiste en une taxe « verte » et s'applique à la plupart des produits pétroliers via la taxe sur les carburants et la taxe sur l'huile minérale. Ces deux taxes ont un élément CO2 (dioxyde de carbone). En mai 1988, le Parlement (le Storting) a décidé que les pêcheurs seraient exemptés de payer la taxe de base sur l'huile minérale (gazole). L'exemption couvre la taxe CO2 et la taxe de base sur l'huile minérale fournie aux bateaux de pêche et de chasse immatriculés.

Les émissions de la flotte de pêche ne sont pas insignifiantes et elles ont augmenté par unité de capture. Le rapport du gouvernement norvégien sur le climat comporte un chapitre spécial relatif au secteur des pêches. Il indique que les émissions de CO2 de la flotte de pêche ont varié entre 1,2 et 1,5 million de tonnes au cours des vingt-cinq dernières années, ce qui représente 2,5% des émissions totales de CO2 du pays.

L'exemption de la taxe susdite s'effectue à travers un mécanisme spécial de remboursement administré par le Fond de garantie des pêcheurs. Les bateaux de pêche norvégiens et les bateaux étrangers qui pêchent et se ravitaillent en Norvège peuvent demander un remboursement de la taxe payée au moment de l'achat selon des barèmes définis. Le taux de remboursement est en rapport avec la taxe, soit 96,9 øre par litre pour l'année 2007, l'øre étant la centième partie de la couronne norvégienne (NOK) qui vaut environ 0,20 \$US. Sur ces 96,9 øre, il y a 42,9 de taxe de base et 54 de taxe CO2. La Norvège n'est pas le seul pays à subventionner le carburant de sa flotte de pêche. Voici, à ce sujet, un tableau extrait d'une étude de 2006 réalisée par l'Université de Colombie Britannique :

Tableau : Estimation des subventions aux carburants/exemptions fiscales

Pays	\$US/litre
Danemark	-
France	0,14
Allemagne	-
Grèce	0,20
Islande	0,18
Norvège	0,18
Pologne	0,18
Portugal	-
Espagne	0,10
Turquie	0,09
Royaume-Uni	-
Canada	0,18
Japon	0,25
Nouvelle-Zélande	-
Russie	0,18
Sénégal	0,22
Thaïlande	0,13
Etats-Unis	0,06

Source: Sumaila et al., 2006

Le chiffre pour la Norvège est assurément exact : 0,18 \$US correspond aux 90 øre et plus qui ont été accordés au cours des années passées. En 2008, les taxes ont été portées à 139 øre par litre. La subvention norvégienne à sa flotte de pêche est donc maintenant de 0,25 \$US, l'une des plus élevées du monde avec le Japon.

Il est intéressant de noter les différences de consommation entre les divers types de navires de la flotte (et donc la portée des subventions aux carburants) car il existe un débat permanent à propos de la répartition des quotas entre ces différents groupes. Ils se font concurrence pour les investissements, les équipages et les droits. De nos calculs pour la période 2003-2006, il ressort que c'est la flottille chalutière qui consomme le plus

Cet article a été écrit par Gunnar Album (album@online.no), du Bureau des Amis de la Terre pour la mer de Barents, Norvège

SELFA 2008



Un côtier de 12 m en Norvège

28

de carburant par kilo de morue produit. En matière de consommation, les petits navires côtiers sont cinq fois plus performants.

Les chiffres font apparaître aussi une baisse de la consommation de carburant par kg de morue produit dans tous les groupes. Il semble que l'augmentation soutenue du prix de l'énergie ait entraîné une modification des modes opérationnels. Par exemple, les chalutiers crevettiers consacraient 39% du prix de vente de leur production à l'achat de carburant tandis que la taxe sur le carburant représentait moins de 20% dans les pêcheries de morue au chalut de fond. Le renchérissement du carburant modifiera le

La flotte de pêche bénéficie de subventions par le biais des allègements fiscaux pour la taxe de base et la taxe CO2 sur le carburant.

niveau des recettes entre les différents types de pêche et incitera à passer de la crevette à la morue.

Les organisations de pêcheurs et les pouvoirs publics aiment à donner l'impression que le secteur des pêches ne bénéficie pas de subventions. Voici ce que déclare Inge Halstensen, président de l'Association norvégienne des armateurs à la pêche : « La filière pêche est une industrie non subventionnée et tient à le rester. Notre

Association ne souhaite pas que nos affaires bénéficient d'un traitement spécial. Au contraire, parmi ses désiderata prioritaires il y a ce message adressé aux autorités : traitez nos flottilles comme n'importe quelle autre entreprise ».

Lisons une brochure publiée conjointement par le Ministère de la pêche, l'Association des pêcheurs norvégiens et la Fédération norvégienne des produits de la mer : « Depuis un certain nombre d'années, notre secteur des pêches a connu un développement incroyable. Il ne touche plus de subventions ; la profitabilité de certains segments de la flotte s'est améliorée. La pêche est considérée comme une activité potentiellement génératrice de plus values considérables ». Le rapport n° 20 (2002-2003) au Storting (parlement) dit : « Le secteur de la pêche ne bénéficie pratiquement plus de subventions et détient un potentiel de création de valeur considérable dans la société norvégienne ».

Comme on vient de le dire, ce n'est pas vrai. La flotte de pêche bénéficie de subventions par le biais des allègements fiscaux pour la taxe de base et la taxe CO2 sur le carburant. Ces deux taxes varient un peu d'une année sur l'autre, mais depuis quelques années elles s'élèvent ensemble à environ 95 øre par litre et représentent pratiquement 1 NOK par kilo de poisson. Ces taxes sont remboursées aux pêcheurs par l'intermédiaire de leur Fonds de garantie avec un intérêt compensatoire de 3%. En 2005 le montant de ces paiements s'élevait à 254 millions de couronnes.

Les subventions produisent deux effets que nous allons examiner de plus près. Tout d'abord, cela revient à subventionner la consommation d'énergie et les émissions de CO2. Deuxièmement, ces subventions sont réparties de façon inégalitaire entre les diverses catégories de pêcheries et pêcheurs, ce qui fausse probablement la concurrence. Les divers types de flottilles ont des niveaux de consommation de carburant par tonne de poisson différents, et il en va donc ainsi pour l'effet subvention. Dans la période 2003-2006, et pour les petits côtiers, la subvention s'élève à 162 couronnes par tonne de poisson étêté et nettoyé. Les chalutiers de pêche fraîche voyaient leur poisson subventionné à hauteur de 898 couronnes la tonne, c'est à dire que, pour chaque kilo de morue ainsi produit, les chalutiers touchent sous forme d'aide publique 75 øre de plus que les petits bateaux.

Il est bon de noter la différence entre les subventions qui reviennent aux flottilles qui sont plus directement en concurrence pour la main-d'oeuvre et, dans une certaine mesure, pour les quotas. Les gros côtiers touchent une subvention deux fois plus élevée que les petits côtiers par tonne de poisson produite ; les chalutiers touchent 40% de plus que les autres navires de haute mer équipés d'un système classique (autoline).

La flottille côtière fournit plus d'emplois par tonne de poisson et consomme moins de carburant par tonne de poisson. Donc les subventions par personne-an dont bénéficie la flottille chalutière sont plusieurs fois supérieures à celles de la flottille côtière. Les subventions par personne/personne-an dans les deux plus petits segments de la flottille côtière variaient entre 4 500 couronnes et 8 800 couronnes par an au cours de la période 2003-2006. Pour les chalutiers de haute mer, cela allait de 95 000 à 170 000 par personne-an, et entre 55 000 et 95 000 par employé durant la même période.

Depuis quelques années, le nombre de petits bateaux a nettement diminué du fait de l'usure naturelle et par le jeu du fonds structurel destiné à adapter les capacités de la flotte de pêche et à réorganiser ses divers segments. Entre 1995 et 2006, le nombre de bateaux de moins de 15 m a diminué pratiquement de moitié tandis que le nombre de côtiers de plus de 21 m a augmenté de plus de 45%. Ce sont ces segments qui se font concurrence pour trouver de la main-d'oeuvre et pour s'assurer des lieux de pêche. En 2006, pour une personne-an dans les senneurs (senne danoise), les subventions étaient au moins quatre fois plus élevées que pour le segment des moins de 10 m.

Carburant détaxé

Si nous considérons maintenant les navires de haute mer, les contrastes sont encore plus frappants. Chaque personne-an pour les chalutiers bénéficie d'une aide variant entre 100 000 couronnes et 170 000 couronnes sous forme de carburant détaxé. Cela correspond à un quart-un tiers de la part disponible dans ces segments. On constate la même chose entre haute mer et côtiers pour les bateaux pélagiques. Une personne-an dans les senneurs côtiers c'est entre 15 000 et 30 000 couronnes alors que cela varie entre 80 000 et 240 000 pour les navires de haute mer.

Les subventions sur le carburant sont bien inégalement réparties entre les armements.

En 2006, une entreprise à personne unique exploitant un bateau de 9 m touchait une subvention de 6 400 couronnes alors que les propriétaires de chalutiers recevaient plus de 2 millions de couronnes par unité. En pourcentage des produits d'exploitation, cela représente moins de 1% pour le petit bateau mais 4% à 5% pour les chalutiers.

Dans un discours au conseil d'administration de l'Association

La flottille côtière fournit plus d'emplois par tonne de poisson et consomme moins de carburant par tonne de poisson.

norvégienne des armateurs à la pêche, Inge Halstensen, son président, déclarait : « La filière pêche est une industrie non subventionnée et tient à le rester ». Halstensen possède les trois senneurs suivants : le *Gardar* (75 m), le *Manon* (70 m) et le *Slåtterøy* (67 m). D'après l'hebdomadaire professionnel *Fiskaren*, le *Gardar* avait réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 119,1 millions de couronnes. Dans ce segment, la longueur moyenne est de 68 m et le bénéfice d'exploitation de 50 millions de couronnes. Si les trois senneurs de M. Halstensen se situent dans la moyenne de cette catégorie au point de vue consommation, son armement a dû toucher en 2006 environ 4,5 millions de subventions (en 2005 c'était presque 6 millions). *Fiskaren* dit que le *Gardar* est

AKER 2008



Le *Saga Sea*, chalutier qui ciblait auparavant le pollock (lieu noir), pêche maintenant le krill

exploité à perte, mais si l'on considère qu'il se situe dans la moyenne, la subvention de 1,5 million par unité représente quand même 14% des bénéfices d'exploitation (un peu en dessous des 16% de 2005).

Quand des bateaux de pêche fonctionnent avec du carburant subventionné, cela veut dire que l'énergie indispensable aux ateliers de transformation à bord est également subventionnée. Un litre de gazole produit 10 kilowatt-heure d'énergie. L'allègement fiscal correspond donc à approximativement 10 øre par kWh. Les installations de transformation et de surgélation à bord sont en concurrence directe avec les usines à terre. Cet aspect a été mis en évidence à l'été 2007 lorsque Geir Ove Ystmark de la Fédération norvégienne des produits de la mer a demandé au seigneur *Gardar* de stopper ses achats de lieu noir pêché à la senne à Andfjorden. « La filière dispose des capacités pour traiter les quantités de lieu noir pêchées », fait remarquer Ystmark. Selon ce président de la Fédération norvégienne des produits de la mer, il n'est pas vraiment nécessaire que des navires s'en mêlent aussi. Il dit que le *Gardar* se contente d'écrêmer des pêcheries saisonnières et site à son encontre les phrases de Helga Pedersen, la ministre des pêches et des affaires côtières : « Lorsqu'on autorise les navires senneurs à acheter du lieu noir pêché à la senne en concurrence avec des entreprises locales qui fonctionnent toute l'année, ce n'est pas cela qui donne de la lumière dans les zones rurales ».

Ils s'en vont avec la crème et leur énergie est subventionnée. La même

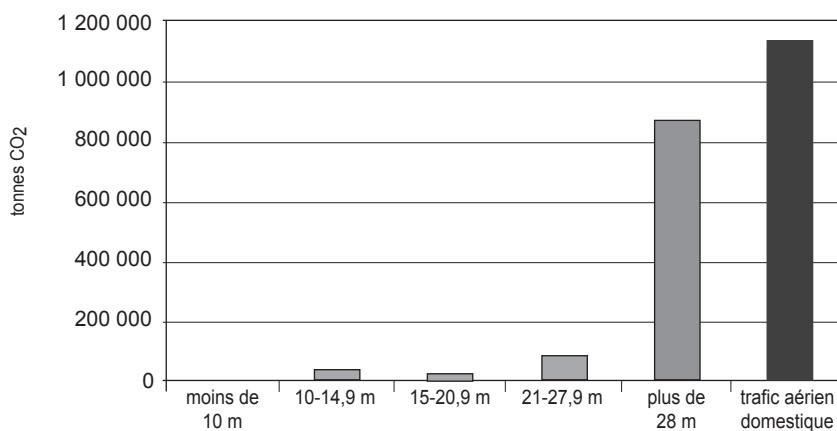
logique s'applique à d'autres activités de transformation à bord, consommatrices elles aussi d'énergie et qui constituent souvent une concurrence pour les usines et ateliers à terre. C'est le cas, par exemple, de certains chalutiers qui mettent en filets. En 2008, la flotte de pêche sera exemptée de la taxe de base et de la taxe CO₂, les deux s'élevant ensemble à 1,39 couronne (84,5 øre pour la taxe de base, 55 øre pour la taxe CO₂). Autrement dit, les subventions augmenteront de 40%.

Subventions

Le tableau ci-dessous indique le niveau prévu des subventions pour 2008. Sur la base des consommations de 2006, elles représenteront à peu près 1,4% du bénéfice d'exploitation pour les bateaux de moins de 15 m, entre 5,8% et 7,3% pour les chalutiers.

Le Rapport du gouvernement norvégien sur le climat confirme que la flotte de pêche est exemptée de la taxe CO₂ et de la taxe de base. Les effets éventuels de ces subventions ne sont pas débattus ; aucune justification n'est avancée pour ce système. Dans la description des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, on trouve ceci : « Pour plusieurs segments de la flotte, la réduction de la consommation de carburant peut atteindre 10-15% si on utilise correctement une hélice à pas variable. Les chalutiers crevettiers congélateurs et les chalutiers qui ciblent le cabillaud peuvent réduire leur consommation de 10% environ avec des chaluts améliorés. D'autres segments (senne coulissante, senneurs

Chiffre: Émissions des bateaux (suivant longueur) opérant toute l'année et du trafic aérien domestique



Source : Étude de probabilité de la Direction des pêches relative aux subventions suivant les différents segments

ciblant le lieu noir, le hareng, le maquereau) peuvent réduire leur consommation de 10-15% en opérant à la vitesse optimale. »

Il est également dit que la mesure qui aurait le plus d'effet c'est la restructuration de la flotte, mais cette possibilité n'a pas été étudiée : « Une flotte différemment structurée ou des changements dans les modes opératoires et les zones de pêche pourraient bien avoir un effet favorable sur les émissions de gaz à effet de serre... mais cela ne doit pas nécessairement donner lieu à une orientation politique particulière. »

Les possibilités de réduction ne sont pas quantifiées et on ne mentionne pas non plus le fait qu'une restructuration continue de la flotte (mais dans un sens opposé) est en cours, en partie sous l'effet de mesures dûment approuvées par l'Etat et qui favorisent les gros navires avides de carburant au détriment des petits bateaux pourtant bien plus économiques.

Les faiblesses de ce rapport traduisent un état d'esprit étrange. La plupart des mesures qui permettraient la constitution d'une flotte plus respectueuse du climat seraient aussi bonnes pour l'emploi, pour la profitabilité de l'entreprise, pour faire place aussi à un système de taxation plus rationnel sur le plan écologique. Etant donné que les avantages qu'on pourrait obtenir avec les solutions techniques proposées sont si faibles (10-20%) alors qu'on peut espérer bien plus d'une évolution des modes opérationnels (jusqu'à 80%), il serait tout à fait justifié que les estimations tiennent compte de la réalité suivante : de modestes rééquilibrages dans la répartition de la ressource entre gros navires utilisant des engins actifs et petits bateaux se servant d'engins passifs seraient à coup sûr plus efficaces que de vastes avancées techniques. Autre argument, les changements qui se sont produits au cours des années passées ont donné lieu à un déplacement vers des unités plus consommatrices d'énergie au détriment des plus économiques. Et cela devrait justifier une remise en cause des plans de subvention actuels pour le carburant.

Selon ce même rapport sur le climat, l'Agence norvégienne de lutte contre la pollution estime que les possibilités de réduction de gaz à effet de serre par des moyens techniques dans le secteur de la pêche à l'horizon 2020 seraient de l'ordre de 50 000 tonnes d'équivalent CO₂. Cela correspond à une réduction de 4% par rapport à aujourd'hui. Citons encore ce

rapport : « Le gouvernement estime qu'une partie de ces possibilités sera concrétisée au moyen des instruments politiques en vigueur actuellement. Le gouvernement propose par ailleurs les mesures suivantes : promouvoir et faciliter une meilleure efficacité énergétique et les avancées technologiques dans la flotte de pêche, examiner la possibilité de faire appel à d'autres vecteurs énergétiques, soutenir l'inclusion de normes plus exigeantes en matière d'émissions de CO₂ lorsque de nouveaux investissements seront réalisés dans le secteur de la pêche ».

Dans notre texte, nous avons montré que les possibilités de réduction de gaz à effet de serre au moyen de telles mesures (particulièrement en supprimant les subventions sur le carburant) pourraient être 20 fois plus élevées que les estimations faites par le Bureau central de la statistique (Statistics Norway) pour le rapport sur

Dans notre texte, nous avons montré que les possibilités de réduction de gaz à effet de serre au moyen de telles mesures (particulièrement en supprimant les subventions sur le carburant) pourraient être 20 fois plus élevées que les estimations faites par le Bureau central de la statistique (Statistics Norway) pour le rapport sur le climat.

le climat. Nous avons fait remarquer auparavant que, face à l'envolée des prix du carburant, des crevettiers de la flottille chalutière semblent se tourner depuis quelques années vers le cabillaud dont la pêche est moins consommatrice de gazole.

Tendances semblables

Si les calculs sont corrects, une tendance similaire se dessine en fait dans l'ensemble de la flotte de pêche. Parallèlement à la montée générale des prix du carburant, sa consommation, et donc les émissions de CO₂, ont baissé de 20%, soit plus de 200 000 tonnes de CO₂ entre 2003 et 2006.

Le prix élevé du pétrole a un effet positif sur la volonté des opérateurs de la flotte de pêche en matière de réduction de gaz à effet de serre. Subventionner le carburant lorsqu'il s'agit d'encourager des modes de pêche plus économiques n'est pas fait pour faciliter les choses.

Au lieu de subventionner le carburant, on pourrait améliorer l'allègement fiscal spécial des pêcheurs. En faisant passer la

SELFA



Depuis un certain nombre d'années, la flottille côtière norvégienne s'est orientée vers des unités plus consommatoires d'énergie

32

déduction du plafond actuel autorisé de 80 000 couronnes à 120 000 couronnes, les petits segments de la flottille côtière auraient plus ou moins les mêmes avantages qu'aujourd'hui. Avec un taux d'imposition de 30%, cela coûterait environ 100 millions de couronnes à l'Etat, somme qui serait récupérée par l'arrêt du mécanisme de remboursement pour le carburant. Avec une telle démarche, on favoriserait aussi l'emploi à bord plutôt que la consommation d'énergie, et on serait plus dans la ligne des objectifs officiels pour la pêche et pour l'environnement.

Ce changement entraînerait sans doute une baisse des aides perçues par certains chalutiers et certains armements qui ont des opérations de pêche non durables. Il ne sera plus viable d'utiliser beaucoup de carburant pour aller pêcher le poisson. Cela signifie aussi qu'on arrêtera de distribuer des subventions à des entreprises qui font beaucoup de dégâts sur les fonds marins en passant et repassant leurs chaluts, qui sont cause de surpêche et de rejet des prises secondaires, toutes choses qui déstabilisent les stocks.

Pour plus d'information

[http://www.icsf.net/icsf2006/ControllerServlet?
handler=eXternalnews&code=getdetails&id=38031&usertype=&frompage=](http://www.icsf.net/icsf2006/ControllerServlet?handler=eXternalnews&code=getdetails&id=38031&usertype=&frompage=)

Face à l'envolée des prix du carburant, la Commission européenne décide d'augmenter les subventions à la pêche

[http://www.icsf.net/icsf2006/ControllerServlet?
handler=eXternalnews&code=getdetails&id=37818&usertype=&frompage=](http://www.icsf.net/icsf2006/ControllerServlet?handler=eXternalnews&code=getdetails&id=37818&usertype=&frompage=)

Les ministres des pêches de l'UE s'accordent sur une série d'aides

Protégeons la côte, protégeons les pêcheurs

Le Forum national des pêcheurs (NFF) a mené une campagne sur les problèmes soulevés par la Notification sur la réglementation de la zone côtière

Les communautés de pêcheurs en Inde, les habitants qui traditionnellement vivent sur les 8 000 km de côte du pays ont toujours pêché le long de ce littoral, depuis des générations. Pour eux, la zone côtière est un espace de vie autant qu'un espace où ils exercent leur métier, englobant à la fois la terre et la mer sur lesquelles ils vivent et travaillent. La plage a été l'endroit utilisé pour débarquer le poisson, pour le vendre, le saler, le fumer, le vider, le sécher, parmi d'autres activités. C'est aussi l'endroit où l'on attache les bateaux, où l'on range le matériel de pêche, où on le répare, ce qui fait que la plage est un lieu de travail au même titre que la mer.

D'après le recensement de 2005 sur les pêches maritimes, le long du littoral (6 002 km ou 8 118 km si on inclut les îles d'Andaman, de Nicobar et de Lakshadweep), il y a 3 202 villages de pêcheurs et 756 212 foyers qui en dépendent : un total de 3,52 millions de personnes. Presque la moitié de cette population (plus de 1,6 million de personnes) pêche ou travaille dans des activités liées au poisson. C'est dans l'État d'Orissa que l'on compte le plus de villages de pêcheurs (641), suivi par le Tamil Nadu (581), l'Andhra Pradesh (498), le Maharashtra (406), le Bengale occidental (346), le Gujarat (263), le Kerala (222), le Karnataka (156), Goa (39), Puducherry (28) et Daman et Diu (7).

En Inde, les pêches marines et continentales fournissent un grand nombre d'emplois, assurent des moyens d'existence, la sécurité alimentaire, soutiennent l'économie rurale et nationale avec relativement peu d'aide de la part du gouvernement. Cette contribution malheureusement reste très sous-évaluée. Dans le contexte actuel de crise alimentaire mondiale, le rôle du secteur de

la pêche (essentiel, fournissant des protéines animales relativement peu coûteuses à des millions d'Indiens, en particulier aux plus pauvres) doit être reconnu et encouragé. Il serait tout simplement stupide de couper la main qui nous nourrit, pour laisser la place à une croissance économique illusoire.

Ces communautés sont aujourd'hui menacées d'expulsion des espaces côtiers qu'elles ont toujours occupés pour laisser la place au tourisme, aux ports, à la croissance urbaine, à l'industrie, à l'aquaculture

Pour les communautés de pêcheurs en Inde, la zone côtière est un espace de vie autant qu'un espace où ils exercent leur métier, englobant à la fois la terre et la mer sur lesquelles ils vivent et travaillent.

intensive, aux aéroports, aux zones économiques spéciales (ZES), et aux projets conservationnistes imposés d'en haut. Ces développements perturbent leur accès à la mer et autres plans d'eau et ainsi détruisent leur source de revenus. Les communautés de pêcheurs traditionnels ont du mal à survivre dans un contexte où leurs droits d'accès aux terrains côtiers et aux zones de pêche ne sont pas clairement reconnus par l'Etat.

Une période critique

Les vies et moyens d'existence de millions de personnes vivant de la pêche ont traversé une phase critique ces dernières années. L'augmentation croissante du prix des intrants, la rarefaction de la ressource, l'accroissement du nombre de conflits du fait d'une compétition sévère pour les meilleures zones de pêche, ainsi qu'une baisse des revenus, tout cela a contribué

Cet article a été écrit par **Harekrishna Debnath** (nffcal@cal3.vsnl.net.in),
Président du Forum national des pêcheurs
(NFF), Inde

à faire de la pêche un métier bien moins attrayant. La mondialisation complique encore plus la situation. Avec l'arrivée d'intervenants beaucoup plus forts dans leur territoire traditionnel, les communautés de pêcheurs ont dû s'engager dans des luttes continues pour protéger leurs sources de revenus traditionnelles.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF) a mis en place le Comité M.S. Swaminathan pour « réviser » la Notification de 1991 sur la Zone Côtière Réglementée (CRZ), dont le but était de protéger le littoral contre des activités destructrices. En dépit de certaines insuffisances, les communautés de pêcheurs la considèrent comme l'une des rares « bonnes choses » qui leur soient arrivées. Le Comité Swaminathan a soumis son rapport au MEF en 2005. Il reflétait son parti pris criant, satisfaisant les vœux d'investisseurs mondiaux désireux d'exploiter la zone littorale du pays ainsi que ses ressources naturelles au nom du développement. Le Comité a ouvertement recommandé des mesures visant à atténuer le caractère restrictif de la Notification de 1991 par une nouvelle réglementation (Coastal Management Zone ou CMZ). Les populations de pêcheurs, la partie prenante la plus importante sur le littoral, ainsi que d'autres communautés côtières, se sont vivement opposées au projet. De nombreuses organisations environnementales, des ONG,

et des organisations de la société civile (OSC) ont aussi exprimé des réserves à propos de ce rapport. Le Ministère de l'environnement n'a pas fait cas de ces protestations et semble l'avoir accepté tel quel.

En 2005 et 2006, le NFF avait organisé plusieurs manifestations contre les recommandations du Comité Swaminathan. Des centaines de pétitions, des fax et lettres de protestation furent adressés au MEF. Malgré une protestation d'une telle ampleur, le Ministère rédige, en mai 2007, un projet de Notification sur la CMZ explicitement basé sur les recommandations du Comité Swaminathan, en vue de remplacer la Notification sur la CRZ de 1991. Ce texte, qui a été divulgué, annonçait la mort des communautés de pêcheurs et ouvrirait toutes grandes les portes à la privatisation et au vandalisme sur le littoral au nom de l'investissement et du développement. Une nouvelle vague de protestation commence alors. Toutes les organisations concernées se réunissent sous la même bannière, la Campagne Nationale pour la Protection du Littoral (NCPC) pour contester d'une seule voix la manœuvre du MEF. Le NFF a mené deux programmes d'action au niveau national en 2007, le 9 août (Journée commémorant la campagne *Quit India* de Gandhi) et le 21 novembre (Journée mondiale de la Pêche). Pour le moment, le MEF s'est abstenu de publier son texte au journal officiel.

Une campagne nationale

Bien que les populations de pêcheurs et ses alliés des ONG et OSC aient montré sans équivoque leur opposition au projet de Notification sur la CMZ, certains médias, des élites sociales, des intellectuels et des politiques (même dans les Etats côtiers) sont restés plus ou moins indifférents à l'égard de ces nouvelles dispositions, et c'est inquiétant. L'Assemblée générale du NFF s'est tenue à Visakhapatnam en décembre 2007 et a décidé d'organiser une campagne nationale en 2008 pour que les revendications les plus importantes des pêcheurs soient satisfaites. Début mars 2008, des indications sont parvenues au compte-goutte selon lesquelles, suite aux pressions exercées par le lobby des affaires ainsi que par une agence internationale, le MEF s'apprétait à publier officiellement son texte sur la CMZ. Le Comité exécutif du NFF se réunit à Kolkata le 28 mars et décide de lancer une *Machhimar Adhikar Rashtriya*

PRADIP CHATTERJEE/DISHA



Lors d'une manifestation de pêcheurs et de leurs sympathisants en Orissa, le feu est mis symboliquement au projet de modification de la réglementation relative à la protection du littoral

Abhiyan (Campagne nationale pour les droits des pêcheurs) à partir du port de Jakhau, district de Kachchh au Gujarat, le 1er mai (Journée internationale du Travail) avec comme slogan *Protégeons la côte, Protégeons les pêcheurs*. La campagne a été menée le long du littoral de tous les Etats côtiers de l'Inde et s'est achevée à Kolkata le 27 juin 2008.

La campagne a permis de mieux se rendre compte des réalités du terrain au sein des communautés de pêcheurs du pays. Elles vivent dans des conditions très pénibles et dans la crainte. Une majorité écrasante de ces villages n'a pas de route, d'école, de centre de soins primaires ou d'eau potable.

Les femmes doivent parcourir de longues distances pour aller chercher de l'eau, faisant parfois jusqu'à 5 km à pied. En l'absence de tout moyen de transport, elles doivent aussi marcher sur 5 à 10 km pour aller vendre leur poisson au marché. Dans beaucoup d'endroits, elles vivent dans des taudis. Elles n'ont aucun droit légal, aucun titre de propriété sur l'endroit où elles vivent.

Beaucoup de projets touristiques, de ports de commerce, d'usines chimiques, de ZES et autres zones commerciales s'installent sur le littoral. Non seulement ces projets occupent les terrains en bord de mer, mais ils polluent également les eaux côtières et mettent en danger l'écologie marine et les ressources halieutiques dont les pêcheurs dépendent pour gagner leur vie.

De nombreux villages de pêcheurs ont vu leurs habitants se faire expulser et beaucoup d'autres attendent de subir le même sort et de devoir laisser la place à ce genre de projets. Il y a une course incroyable parmi les gouvernements des Etats côtiers pour attirer le plus possible d'investisseurs sur le littoral. La Notification sur la CRZ de 1991 empêchait ce genre d'investissements, d'où l'urgence de le faire passer à la trappe. C'est dans ce contexte qu'il faut situer le nouveau texte.

L'aspect le plus important de ces deux Notifications c'est l'intention qui se cache derrière. Ni la CRZ, ni la CMZ ne constituent une législation complète. En tant que Notifications, elles sont une réglementation subordonnée à la loi sur la Protection de l'Environnement (EPA) de 1986. Bien qu'il y ait des insuffisances dans la Notification sur la CRZ, il n'y a jamais eu aucune ambiguïté sur son intention : protéger la zone littorale d'activités destructrices en interdisant un

certain nombre de choses. Elle reconnaissait les droits traditionnels et coutumiers des communautés de pêcheurs ; elle freinait les appétits des élites riches et puissantes, en matière de projets touristiques, industriels, immobiliers notamment. Telles sont les forces qui ont manigancé l'annulation de cette Notification pour passer d'un régime de réglementation à celui de gestion. L'intention véritable de la Notification pour une CMZ est complètement différente et s'oppose clairement à l'objectif visé par la loi sur la Protection de l'Environnement (EPA). Il faut rejeter ce texte complètement. Notre Forum National des pêcheurs exige son retrait pur et simple et l'application des dispositions de la CRZ de 1991 dans sa forme originale jusqu'à ce qu'une législation complète sur le littoral soit élaborée et mise en œuvre, une législation qui reconnaîsse les communautés de pêcheurs comme des gardiens à part entière de cet environnement.

La menace imminente d'une expulsion plane sur les populations côtières, l'incertitude et l'angoisse prévalent presque partout.

35

Une situation incertaine

La menace imminente d'une expulsion plane sur les populations côtières, l'incertitude et l'angoisse prévalent presque partout. Pour les pêcheurs, la campagne du NFF était l'occasion de faire entendre leurs griefs au niveau national pour la défense de leurs droits. Ils y ont participé unis, sans considération de religion ou de genre, dépassant les barrières sectorielles, régionales et politiques. Pendant les deux mois de campagne, ils ont manifesté pour un rejet total de la nouvelle Notification et exprimé leur soutien total aux revendications du NFF par des réunions publiques, des manifestations, des séminaires, des réunions dans les villages, des groupes de discussion, du théâtre de rue et autres. Il n'y a eu nulle part d'opposition à cette campagne.

Maintenant, le plus grand défi auquel le NFF doit faire face est de répondre aux attentes des pêcheurs et de se battre pour obtenir satisfaction en poursuivant la lutte. Autre défi important, maintenir dans la durée l'envie de se battre et l'enthousiasme généré dans les populations de pêcheurs par cette campagne.

PRADIP CHATTERJEE/DISHA



Des enfants d'une communauté de pêcheurs se regroupent autour du véhicule de campagne du NFF dans l'Etat d'Orissa

36

Comme les aînés, la jeune génération dans les communautés de pêcheurs est très préoccupée par la situation. Il y a une réelle prise de conscience par rapport aux droits d'accès à la ressource qui conditionnent les moyens d'existence de cette population. Témoins de la situation critique dans laquelle les communautés traditionnelles se sont trouvées du fait de l'intrusion de grosses entreprises sur le littoral, ces jeunes veulent une réglementation stricte pour cet environnement. Dans beaucoup d'endroits le long de la côte, des jeunes et des étudiants n'appartenant pas au monde de la pêche ont participé à la campagne nationale et ont collaboré avec le NFF.

La campagne a réussi à faire du projet de Notification sur la CMZ une question d'actualité dans les Etats côtiers. Elle a envoyé un message haut et fort : les pêcheurs lui disent NON ! Les gouvernements d'au moins quatre Etats, ceux du Kerala,

La campagne a réussi à faire du projet de Notification sur la CMZ une question d'actualité dans les Etats côtiers. Elle a envoyé un message haut et fort : les pêcheurs lui disent NON !

Tamil Nadu, Puducherry et Maharashtra, ont soulevé le problème auprès du gouvernement central, demandant des discussions plus approfondies sur ce projet. Les politiques des Etats côtiers accordent

désormais plus d'attention à cette question. La campagne a également assez bien réussi à sensibiliser les acteurs de la société civile sur les problèmes soulevés. Les militants ont créé des liens assez satisfaisants avec tous les alliés potentiels et ont réussi à obtenir le soutien de groupes d'écologistes pour le retrait du texte.

L'histoire sociale de la côte indienne est pleine d'événements impliquant des pêcheurs traditionnels en lutte contre toutes sortes d'empêtements sur le littoral, contre la pollution, contre des méthodes et des engins de pêche destructeurs. Nous savons bien qu'il faut respecter la ressource pour bénéficier durablement des bontés de la nature. Ainsi, les luttes des pêcheurs traditionnels pour le droit de pêcher ont toujours été intimement liées à des objectifs de préservation de la ressource. Sous l'égide du NFF, ils avaient organisé en 1989 la Marche de Kanyakumari avec le fameux slogan *Protégeons l'eau, Protégeons la vie*.

La Marche de Kanyakumari

D'une certaine façon, la *Machhimar Adhikar Rashtriya Abhiyan* de 2008 était une continuation de la Marche de Kanyakumari de 1989. Ce qui avait été obtenu alors se retrouve désormais balayé de manière catastrophique. Nos côtes, nos eaux et nos moyens d'existence sont sérieusement menacés. C'est à cause de cela que le NFF a repris l'esprit de la Marche de Kanyakumari dans le contexte actuel. Nous avons démarré l'*Abhiyan* avec le slogan *Protégeons la côte, Protégeons les pêcheurs le 1 mai, jour où la Marche de Kanyakumari s'était terminée*, il y a exactement dix-neuf ans.

Cette fois-ci cependant, seul un noyau dur a fait campagne tout le long de la côte, de Jakhau à Kolkata en passant par Kanyakumari, pendant 58 jours sans jamais se reposer ou s'arrêter. Lors de la Marche de Kanyakumari, deux groupes de militants avaient fait campagne simultanément le long des côtes orientales et occidentales de l'Inde pendant 28 jours en convergeant vers Kanyakumari. En tout, ils avaient parcouru à peu près les trois quarts de la côte. Cette fois, les militants ont parcouru plus de 12 000 km et organisé 194 meetings dans des zones de pêche importantes et des villages de pêcheurs. Ils ont eu 22 rencontres avec la presse, organisé 4 séminaires dans un Etat, plus des rencontres au bord des routes et des briefings. Faisant preuve de beaucoup de solidité, les syndicats affiliés ont organisé et

mené la campagne dans leur région. En 1989, la plupart des syndicats au niveau des Etats étaient toujours à un stade embryonnaire.

En tant qu'organisation syndicale, le NFF représente les aspirations des populations de pêcheurs de l'Inde et travaille pour défendre leurs moyens d'existence. Le NFF a mené beaucoup de luttes dans le passé, avec des réussites certaines. Malheureusement, ces derniers temps, beaucoup de résultats acquis de haute lutte sont systématiquement ignorés.

Du fait de la mondialisation, les partisans de la *croissance* et du *développement* ont commencé à privatiser nos fleuves, nos côtes et nos mers, réduisant ainsi les zones de pêche et privant les pêcheurs de leurs moyens d'existence. Un sentiment d'échec a commencé à ronger le monde des pêcheurs et ses organisations.

C'est à ce moment-là, alors que les effets de la privatisation, de la marchandisation, de la mondialisation mettent en danger les moyens d'existence des communautés traditionnelles et détruisent leurs ressources naturelles, que la campagne du NFF *Protégeons la côte, Protégeons les pêcheurs* a brandi le droit à des moyens d'existence pour les communautés de pêcheurs et a mis leurs revendications au premier plan. Cette campagne a rajeuni l'organisation et galvanisé les pêcheurs tout au long des côtes, du district de Kachch au Gujarat à Kolkata. Elle a renforcé la confiance des populations de pêcheurs envers le NFF.

La campagne a rajeuni l'organisation et galvanisé les pêcheurs tout au long des côtes, du district de Kachch au Gujarat à Kolkata. Elle a renforcé la confiance des populations de pêcheurs envers le NFF.

37

Pour plus d'information



www.coastalcampaign.page.tl

Macchimar Adhikar Rashtriya Abhiyan
(Campagne nationale pour les droits des pêcheurs)

keralafishworkers.org

Fédération indépendante des pêcheurs du Kerala

www.trinet.in

TRInet (Réseau Ressources et Information : pour la côte)

Préoccupations communes, liens durables

Cette récente rencontre a donné lieu à un grand débat sur les moyens de défendre les droits des pêcheurs artisans en Amérique latine

38

Ia fallu du temps pour préparer cet Atelier latino-américain qui avait pour thème *Consolider et garantir les droits d'accès et d'usage de la pêche artisanale*. Il s'est déroulé, du 4 au 8 août 2008, à Punta de Tralca, Chili. Se fondant sur des discussions commencées en 2005 au cours de l'Atelier de Santa Clara en Argentine, les organisateurs communiquaient entre eux et précisait les détails pour cet événement depuis avril 2008. Finalement quatre journées de débats intensifs ont donné lieu à un échange profitable et parfois vif de points de vue et d'expériences. Les 80 délégués venus de 12 pays de l'Amérique latine et des Caraïbes sont parvenus à s'accorder sur bon nombre de sujets qui constituent des préoccupations communes.

A la fin de l'Atelier, ils ont confié le soin d'écrire un texte commun à un comité

de rédaction virtuel. Ces sages vont donc préparer une déclaration conjointe pour la pêche artisanale de l'Amérique latine, avec des propositions concrètes qui seront présentées à la prochaine Conférence mondiale de la FAO sur la pêche artisanale, organisée à Bangkok, Thaïlande, du 13 au 17 octobre prochain. L'Atelier du Chili était le troisième d'une série de réunions de ce type préparées par le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) et ses partenaires afin de mieux cibler les débats et de parvenir à une conception commune des droits et responsabilités des communautés de pêcheurs côtiers artisans dont les moyens d'existence dépendent de l'accès aux ressources halieutiques marines et intérieures et de l'usage qu'elles peuvent en faire. Il y avait déjà eu les ateliers pour l'Asie (Siem Reap, Cambodge, mai 2007) et

Observations 1

L'une des leçons importantes attribuables à l'Atelier du Chili c'est la constatation du caractère hétérogène évident de la pêche artisanale en Amérique latine. S'y côtoient toutes une variété de politiques et d'objectifs commerciaux pour contrôler les organisations qui représentent les pêcheurs. Ces stratégies sont marquées par l'opportunisme et le court terme mais peuvent avoir de profondes répercussions pour les pêcheurs artisans, les communautés côtières, les populations autochtones et les organisations démocratiques.

Elles tentent de créer une situation de rattachement et de dépendance par rapport à d'autres forces : politiques néolibérales

mises en œuvre au niveau gouvernemental (privatisation des droits, divisions au sein des organisations), industrie de la pêche (contrôle de l'accès à la ressource, main-d'œuvre bon marché et saisonnière), promoteurs immobiliers (contrôle de l'accès au littoral), gros mareyeurs (approvisionnement/fourniture de poisson pas cher mais labellisé), Ong internationales (en contact avec de gros commerçants).

Compte tenu de cette situation, il est absolument indispensable de consolider, protéger, garantir en priorité les droits d'accès et d'usage des communautés de pêcheurs artisans de la côte et de l'intérieur.

Ce compte-rendu est une synthèse personnelle de Brian O'Riordan (briano@scarlet.be), Secrétaire du Bureau de l'ICSF à Bruxelles, réalisée à partir de diverses sources. Remerciements à Patricio Igor du Centro Ecoceanos, à la CONAPACH (www.conapach.cl) et à Ecoceanos (www.ecoceanos.cl)

pour l'Afrique orientale et australe (Dar es Salam, Tanzanie, mars 2006, et Zanzibar, Tanzanie, juin 2008).

L'Atelier a été ouvert par l'hôte principal, la Confédération nationale des pêcheurs artisans du Chili (CONAPACH), avec une présentation au Parlement national (Congreso Nacional) à Valparaiso. La présidente de la CONAPACH, Zoila Bustamente, a passé en revue une bonne partie des thèmes à traiter lors de cette rencontre. Elle fait remarquer que le déclin global des ressources halieutiques hypothèque l'avenir des communautés de pêcheurs du littoral. Elle critique aussi la façon dont se constitue une organisation régionale de gestion des pêches pour le Pacifique Sud, avec une attention exclusive pour les intérêts des industriels et en excluant la participation des pêcheurs artisans. Elle accuse la réforme des pêches au Chili de se transformer en « laboratoire » de politiques des pêches et de l'aquaculture et réclame un réexamen d'urgence du système des quotas individuels transférables (QIT). Il faut étudier de près les répercussions de ce système sur la préservation et la durabilité de la ressource ; il faut évaluer les conséquences sociales et économiques du système sur la pêche artisanale et les communautés côtières, a-t-elle insisté. « Les QIT vont entraîner de grosses conséquences pour les politiques d'accès à la ressource et pour son utilisation dans les pays maritimes de l'Amérique latine ».

Elle a par ailleurs accusé les pouvoirs publics chiliens de faciliter l'expansion accélérée et massive de l'aquaculture industrielle qui provoque des problèmes sanitaires, environnementaux et sociaux dans les populations côtières. A cause de la pollution des bancs naturels de coquillages, l'activité des pêcheurs plongeurs et cueilleurs a été radicalement modifiée, avec pour conséquence de sérieuses difficultés sociales. La CONAPACH a demandé au gouvernement de suspendre temporairement l'octroi de concessions pour des élevages de saumon, de procéder à un réexamen de l'utilisation de la côte à des fins aquacoles et de veiller à ce que les industriels respectent le droit du travail, que l'environnement marin soit protégé, qu'on ait le souci de la santé publique et que les droits des communautés côtières soient respectés.



BRIAN O'RIORDAN/ICSF

Les participants à l'Atelier latino-américain sur le thème *Consolider et garantir les droits d'accès et d'usage de la pêche artisanale* qui s'est tenu à Punta de Tralca, du 4 au 8 août 2008

Zoila Bustamente met en garde : « Aujourd'hui en Amérique latine, et dans les Caraïbes, les gouvernements sont dans une course contre la montre. Des mesures urgentes sont à prendre, de façon participative et informée, sur des sujets pressants : gouvernance politique, protection et gestion durable des écosystèmes côtiers et de leurs ressources, sécurité alimentaire nationale, conditions de travail décentes, amélioration de la situation sociale et économique dans les communautés côtières. Dans les zones côtières et océaniques, les gouvernements devraient instaurer des systèmes d'accès, d'usage et de répartition des ressources halieutiques qui accordent par principe la préférence aux pêcheurs artisans, aux populations autochtones et à leurs communautés ».

L'Atelier du Chili était le troisième d'une série de réunions de ce type préparées par l'ICSF et ses partenaires afin de mieux cibler les débats et de parvenir à une conception commune des droits et responsabilités des communautés de pêcheurs côtiers artisans...

En réponse, le Sous-secrétaire à la pêche, José Chocair, second dans la hiérarchie administrative des pêches chiliennes (après le Ministre de l'économie), a cité la loi de Salvador Allende portant création du Ministère de la pêche. Il a assuré que, sous

la Présidence de Verónica Michelle Bachelet Jeria, le gouvernement actuel est déterminé à traiter le dossier de la sécurité sociale pour les pêcheurs artisans. Dans les discussions visant à la création d'un Ministère de la pêche, il sera aussi question des droits d'accès et d'usage pour les ressources marines, des zones côtières, de l'économie locale et régionale, a-t-il ajouté.

Ensuite ont été faites les communications officielles des organisations de pêcheurs et des communautés côtières au cours desquelles ont été exposés les principaux problèmes de la région.

L'Atelier proprement dit a commencé le mardi 5 août avec les présentations par les représentants des quatre partenaires organisateurs de l'événement : ICSF, CONAPACH, Centro Ecoceanos, Centro Desarrollo y Pesca Sustentable (CeDeOesca). On a rappelé le processus enclenché à la suite de l'Atelier de Santa Clara (mars 2005) qui comprenait notamment le lancement d'un forum de discussion électronique sur la pêche artisanale en Amérique latine.

Ensuite ont été faites les communications officielles des organisations de pêcheurs et des communautés côtières au cours

desquelles ont été exposés les principaux problèmes de la région et la façon dont chaque organisation tente de les résoudre.

Après la pause-déjeuner, Andres Mena Miller, consultant de la FAO, a présenté la future Conférence mondiale de la FAO sur la pêche artisanale (4SSF). Dans un entretien qu'il a eu par la suite avec Patricio Igor du Centro Ecoceanos, Miller a souligné que « les problèmes de droits d'accès et d'usage, les problèmes sociaux de la pêche artisanale constituent une préoccupation mondiale, même pour les pays développés... Même dans ces pays, la pêche artisanale est sous-développée. »

Le mardi soir et le mercredi matin, les participants ont débattu de gestion des pêches et mondialisation. Il a été question du processus de la Convention sur le droit de la mer (UNCLOS) et des régimes de gestion des pêches dans les eaux internationales. Cet aspect revêt une importance particulière en Amérique latine et aux Caraïbes étant donné le faible niveau de ratification des traités internationaux pertinents. Par ailleurs, cette région est très soumise aux effets de la mondialisation et des politiques initiées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec un nombre assez important d'accords de libre échange bilatéraux et régionaux signés avec les principales puissances économiques mondiales.

Politiques néolibérales et pêche artisanale en Amérique latine : quelques échos

L'Atelier du Chili nous montre que les pêcheurs d'Amérique latine ont de nombreux problèmes en commun. À des degrés divers, ils sont tous affectés par la mise en oeuvre du modèle capitaliste néolibéral dans le secteur de la pêche artisanale. C'est une honte que notre pays, le Chili, soit en tête du processus, avec la dégradation de l'environnement, l'érosion des droits communautaires et la concentration constante de la propriété entre un petit nombre de bénéficiaires. Tout a commencé lorsque le gouvernement de Ricardo Lagos a créé cette réglementation relative aux quotas de captures que nous sommes en train d'exporter maintenant à travers toute l'Amérique latine.

— Cosme Caracciolo, Secrétaire général de la CONAPACH

Cette réunion se tient à un moment clé pour ce qui concerne les droits de la pêche artisanale, des communautés côtières et des organisations démocratiques. Ils sont actuellement menacés par l'application de politiques néolibérales fondées sur la mise en oeuvre du système exclusif des QIT. Pour ce qui concerne le Chili, ces QIT ont entraîné l'évitement progressif des pêcheurs artisans des principales zones de pêche et d'espaces côtiers, avec un affaiblissement de leurs organisations, la mise à mal de la sécurité alimentaire et de la biodiversité marine, la concentration croissante de la richesse et la mainmise des transnationales sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

— Juan Carlos Cárdenas, Directeur du Centro Ecoceanos

« Rachel n'existe pas » : notes sur le terrain

Le mercredi matin, les participants ont visité le port de pêche artisanal et centre de débarquement renommé de San Antonio où ils ont pu observer diverses activités. Il y avait là des gens qui déchargeaient des bateaux, des vendeurs au bord de la plage, des femmes pratiquant la cueillette, des pêcheurs revenant tout juste de leur marée. Ici la pêche a beaucoup souffert de l'effondrement des stocks de merlu et de l'arrivée massive de l'encomet, une espèce qui prédomine désormais dans les prises. San Antonio a été à l'avant-garde pour réclamer l'interdiction du chalutage. Les pêcheurs locaux accusent les chalutiers d'avoir précipité la ruine du merlu. Une atmosphère un peu lugubre pèse sur la localité ; il y a beaucoup de drapeaux noirs ; les débarquements sont médiocres ; les toutes nouvelles installations portuaires pour les artisans sont en partie désertes. Les femmes venues du Brésil étaient particulièrement impressionnées par le travail des hommes et des femmes qui préparaient les palangres.

Rachel, une *encarnadora* (boëtteuse) était bien

surprise de voir les cartes professionnelles officielles des Brésiliennes. Les participants ont demandé à Rachel si les Chiliennes avaient un statut administratif quelconque dans le secteur de la pêche artisanale. Rachel leur a répondu que, au regard des syndicats, de l'Administration et de la Sécurité sociale, elle n'existe pas. Elle a ensuite montré ses mains aux visiteurs et leur a dit de regarder ses doigts. Elle n'avait pas d'empreintes digitales car elles avaient disparu à cause des multiples blessures provoquées par les hameçons. Le travail d'une *encarnadora* consiste à nettoyer les hameçons, à les ranger et les garnir un par un sur une ligne qui en contient environ un millier. Pour cela elles reçoivent entre 4 et 5 dollars. « Rachel n'existe pas » est une phrase qui illustre bien l'un des multiples défis auxquels la petite pêche artisanale est confrontée. Elle reste pourtant déterminée à survivre, à assurer son autonomie, à conserver sa culture, à continuer dans la durée à défendre ses droits.

Au troisième jour de l'Atelier, certains représentants de pêcheurs ont dit qu'ils n'avaient pas eu assez l'occasion de parler de leurs préoccupations et d'échanger leurs points de vue. Zoila Bustamante, Présidente de la CONAPACH, s'est saisie de leur plainte et a proposé de consacrer l'après-midi à une table ronde entre pêcheurs, les autres participants observant, facilitant et enregistrant les débats. Cela a donné lieu à des échanges animés et fort intéressants qui ont duré près de trois heures.

De nombreux sujets de préoccupation ont été abordés et ont alimenté les groupes de discussion qui ont suivi. En voici quelques-uns : l'industrie minotière, les relations entre les organisations de pêcheurs et les autres acteurs sociaux, les répercussions de la crevetticulture et de la salmoniculture intensives, les conflits entre pêcheurs et d'autres secteurs (aquaculture, tourisme, industrie, pêche récréative, immobilier) qui étendent leur emprise et les obligent à déguerpir, privatisation du littoral, création d'aires marines protégées strictes, incursions dans les zones de pêche artisanale exclusives, activités illégales (piraterie, trafic de stupéfiants, pêche IUU).

La pêche minotière est un sujet de friction important. Au Chili, certains opérateurs qui passent pour des « propriétaires de bateaux artisans » utilisent en fait de puissantes unités et des techniques de pêche industrielle pour prélever de petits pélagiques qui alimenteront les fabriques de farines. Les bateaux de 50 Tjb (tonneaux de jauge brute) au plus et de 18 m au plus peuvent être classés comme « artisans ». On en voit un bon nombre au nord et au centre du pays. Il y a eu aussi entre les participants un débat assez chaud à propos du rôle

Au Chili, certains opérateurs qui passent pour des « propriétaires de bateaux artisans » utilisent en fait de puissantes unités et des techniques de pêche industrielle pour prélever de petits pélagiques qui alimenteront les fabriques de farines.

d'autres acteurs sociaux intervenant dans le secteur de la pêche artisanale, notamment Ong et populations autochtones. A ce sujet, il a été suggéré de créer une organisation des pêcheurs artisans couvrant toute l'Amérique latine et excluant les autres acteurs sociaux.

Il est dommage que l'Atelier ne soit pas passé ensuite au stade des conclusions. Mais il y avait là cependant des raisons d'espérer. Le comité de rédaction virtuel (comité des sages) formé au terme de cette réunion pourra se baser sur une abondance de textes. Avec le temps, les tensions vont retomber, espérons-le, et l'on retiendra les grands moments, l'amitié et les liens apparus au cours de ces quatre jours. 

Pour plus d'information

http://icsf.net/icsf2006/jspFilescedepesca/background/englishbackground_2008.jsp

Atelier de l'ICSF : Consolider et garantir les droits d'accès et d'usage de la pêche artisanale, 4-8 août 2008, Punta de Tralca, Chili

<http://www.ecoceanos.cl>

Ecoceanos

<http://www.cedepesca.org.ar/>

Centre pour le développement et une pêche durable

<http://www.conapach.cl>

Confédération nationale des pêcheurs artisans du Chili

Sur la Ceinture de feu

Si elle n'est pas fortement modifiée, la loi n° 27 de 2007 conduira à la commercialisation des droits de pêche côtiers dans tout l'archipel

Depuis quelques mois, une controverse est en cours dans le pays à propos de la loi n° 27 de 2007 relative à la gestion des zones côtières et des petites îles. Le gouvernement semble disposé à donner des garanties officielles aux investisseurs du secteur de la pêche, en espérant que les activités nouvelles dans ces endroits apporteront par la suite des recettes à l'Etat. Les organisations de la société civile ne voudraient pas voir se répéter les mauvaises expériences du passé avec des sociétés minières et forestières qui ont mis à mal les politiques de gestion dans cet environnement. La promulgation de cette loi a été précédée par la loi sur les investissements qui fait la part belle aux investisseurs, y compris étrangers. L'inquiétude de l'opinion ne semble pas exagérée au vu des dispositions de ce texte qui autorise la commercialisation des zones côtières (Hak Pengusahaan Perairan Pesisir, ou HP-3). Il convient de regarder cette législation de très près.

L'Article 16 donne le droit de commercialiser des zones côtières pour une période de 20 ans ; l'article 19 prévoit la possibilité de nouvelles négociations pour son extension. C'est la première fois dans ce pays que l'Etat institue un cadre juridique pour le développement des pêches dans les zones côtières et les petites îles.

Ce texte soulève trois préoccupations fondamentales. Premièrement, il y a la menace de catastrophes naturelles comme les tremblements de terre et les tsunamis. On sait bien que l'archipel indonésien est situé sur la Ceinture de feu du Pacifique qui encercle le bassin de cet océan et se manifeste par de fréquents tremblements de terre et irrigations volcaniques. Il est également sujet à des mouvements des plaques tectoniques. Sur presque toutes les côtes et les petites îles, l'Indonésie est naturellement vulnérable face à des cataclysmes naturels comme les

tsunamis qui ont frappé Aceh et Jogyakarta et des inondations et des raz de marées.

Toute législation devrait donc prendre prioritairement en considération le principe d'un traitement spécial de prévention pour cet environnement car les citoyens ont le droit à la protection de leur vie et de leurs biens, y compris lorsqu'il s'agit de limiter les dégâts après une catastrophe naturelle. Pour ce qui est de la protection des gens, le programme HP-3 semble devoir être contreproductif.

En cédant des espaces côtiers vulnérables à des investisseurs, les pouvoirs publics réduisent de ce fait leur propre capacité à remplir leur mission de protection de la sécurité publique. Il n'est pas du tout certain que les bénéficiaires de permis dans le cadre de ce programme assument leurs

Les organisations de la société civile ne voudraient pas voir se répéter les mauvaises expériences du passé avec des sociétés minières et forestières qui ont mis à mal les politiques de gestion dans cet environnement.

responsabilités sociales, économiques, culturelles et environnementales, à en juger par ce qui s'est déjà passé dans le pays avec des entreprises minières et forestières.

Le processus de certification

Le second point préoccupant c'est le processus de certification HP-3 lui-même. Du fait de la pauvreté ambiante et du manque d'éducation, les procédures HP-3 sont automatiquement inadaptées pour ces pêcheurs et cultivateurs traditionnels. Seuls les dirigeants de grosses entreprises peuvent s'en sortir dans les pratiques bureaucratiques de l'Etat et remplir toutes les exigences techniques, opérationnelles

Cet article a été écrit par M. Riza Damanik (mriza_damanik@yahoo.com, riza.damanik@gmail.com), Secrétaire général de KIARA (Coalition Justice et Pêche), Jakarta, Indonésie

KPNNI (COMITÉ NATIONAL PRÉPARATOIRE DES ORGANISATIONS DE PÊCHEURS INDONÉSIENS)



Manifestation devant la Direction des affaires maritimes et des pêches à Jakarta, Indonésie, pour attirer l'attention sur les failles de la loi n° 27 de 2007 relative à la gestion des zones côtières et des petites îles

44

et administratives indispensables pour l'obtention d'un certificat HP-3.

Troisièmement, les conflits dans le secteur de la pêche portent sur des droits de propriété, sur des aspects juridiques et historiques de l'accès à la ressource et de son exploitation, qu'il s'agisse d'un régime d'accès libre, d'une gestion centralisée, d'une gestion par zone fondée sur des droits, de gestion communautaire, de quotas individuels et/ou de privatisation. La certification HP-3 ne fera qu'exacerber les conflits de droits de propriété.

Compte tenu de ces faits et des conditions sociales et économiques qui prévalent en Indonésie, il faut absolument que le gouvernement revoie sa législation relative aux zones côtières et aux petites îles. Si l'esprit de la loi vise à protéger et à garantir des moyens d'existence durables aux pêcheurs et aux populations côtières, alors qu'on ne laisse pas libre cours aux intérêts privés sur le littoral ! Si rien n'est changé dans son contenu, cette loi n° 27 de 2007 marquera le début d'une destruction massive des zones côtières et des petites îles de notre pays.

Pour plus d'information

www.eng.walhi.or.id

WALHI (Wahana lingkungan hidup Indonesia) Forum indonésien pour l'environnement/Les Amis de la Terre-Indonésie)

www.dkp.go.id

Ministère indonésien des affaires maritimes et des pêches

Comment échapper à une autre tradition ?

Lors de la neuvième réunion de la Conférence des Parties (COP9) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), il a été demandé d'assurer un meilleur équilibre entre protection de l'environnement et justice sociale

La neuvième réunion de la Conférence des parties (COP9) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) s'est tenue à Bonn, Allemagne, du 19 au 30 mai 2008. Il y avait là plus de 4 000 délégués représentant les Etats membres et autres gouvernements, des agences des Nations unies, des organisations non gouvernementales, des représentants de populations autochtones et de communautés locales, des gens des milieux universitaires et industriels.

Un certain nombre de points à l'ordre du jour présentaient un intérêt particulier pour la pêche artisanale, notamment les aires protégées (point 4.7), la diversité marine et côtière (point 4.9), la diversité biologique des eaux intérieures (point 4.8), l'approche écosystémique (point 3.6).

Sur Biodiversité côtière et marine, les Parties sont convenues d'adopter des critères visant à identifier les aires marines présentant un intérêt écologique ou biologique important mais ayant besoin de protection, et aussi des lignes directrices scientifiques pour bien concevoir des réseaux d'aires marines protégées (AMP) représentatives, tant dans les zones océaniques que dans les grands fonds, conformément aux recommandations de l'Atelier d'experts sur les critères écologiques et les systèmes de classification biogéographiques pour les aires marines devant être protégées.

Cette décision fournit une base solide pour l'identification des AMP, tout en reconnaissant la séparation des responsabilités entre la CDB et l'Assemblée générale des Nations unis, qui s'est occupée des AMP et des questions connexes de

biodiversité marine dans le cadre de son Groupe de travail sur la biodiversité marine située en dehors des juridictions nationales.

Avant la COP9, les populations autochtones et les groupes travaillant sur les questions de pêche artisanale ont exprimé des réserves quant au fait qu'ils n'avaient pas été représentés à l'Atelier d'experts qui avait proposé les critères. Ils ont fait remarquer que les documents de la CDB décrivaient le grand large comme suit : «

Les communautés de petits pêcheurs et de populations autochtones ont de précieuses pratiques culturelles et un riche savoir traditionnel qu'on aurait dû intégrer aux critères scientifiques retenus, ont-ils dit.

terme juridique communément interprété par les scientifiques comme désignant la colonne d'eau située au-delà du plateau continental »... « Le grand large peut se trouver dans des zones soumises à une juridiction nationale lorsque le plateau continental du pays concerné est étroit. » Etant donné que, dans bien des régions du monde, des petits pêcheurs, des populations autochtones opèrent au grand large, au-delà du plateau continental, ces représentants ont fait valoir qu'il était important pour eux d'être là. Les communautés de petits pêcheurs et de populations autochtones ont de précieuses pratiques culturelles et un riche savoir traditionnel qu'on aurait dû intégrer aux critères scientifiques retenus, ont-ils dit.

*Ce compte-rendu a été écrit par
Chandrika Sharma (icsf@icsf.net),
Secrétaire exécutive de l'ICSF*

La déclaration de la société civile à la séance plénière d'ouverture de la COP9 a fait remarquer : il est regrettable que le processus de préparation des critères pour la protection des aires marines au grand large et dans les grands fonds ait omis d'inclure le savoir et la participation des pêcheurs autochtones et artisans. Puisque les Parties doivent adopter les critères déposés, ils devraient les compléter d'urgence par une participation pleine et entière de ces communautés.

Les membres du Forum international indigène sur la biodiversité (IIFB) ont mis en évidence leurs expériences négatives avec les AMP.

Dans leur Déclaration sur ce point de l'ordre du jour, les représentants du Forum international indigène sur la biodiversité (IIFB) ont mis en évidence leurs expériences négatives avec les AMP et réaffirmé leur opposition à la création de davantage d'aires marines et côtières, sauf s'ils peuvent participer pleinement et effectivement à ces

projets, sauf si leurs droits sur les territoires, le littoral et la mer sont clairement reconnus et respectés.

Ils ont également souligné que les critères pour la création d'aires protégées au-delà des juridictions nationales sont purement biogéographiques et fondés sur des aspects scientifiques. Ils ignorent les systèmes de connaissances traditionnelles indigènes pour la gestion de la biodiversité marine. Ils demandent que ces critères particuliers et l'approche écosystémique elle-même s'enrichissent de l'inclusion de critères sociaux, culturels et spirituels. Ils notent aussi que les termes *grand large* et *grand fond* sont flous et pourraient créer des confusions dans les négociations.

Le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) et le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) ont, dans leur intervention sur ce point de l'ordre du jour, souligné l'impact négatif des AMP qui, dans de nombreux pays en développement, conduisent à l'éviction, l'exclusion, la marginalisation des communautés de pêcheurs, en violation de leurs droits à des moyens d'existence et à la vie. Ils ont demandé instamment aux délégués d'adhérer aux principes du consentement préalable et informé et de s'attacher en priorité à mettre en œuvre l'Élément 2 du Programme de travail sur les aires protégées (gouvernance, participation, équité et partage des avantages). Le WFFP et l'ICSF ont aussi souligné l'importance des connaissances scientifiques, techniques et technologiques des communautés locales et indigènes et l'intégration des critères sociaux et culturels pour l'identification des aires marines ayant besoin de protection.

Il est à noter qu'un nouveau paragraphe a été ajouté à la Décision IX/20 concernant ce point de l'ordre du jour, sur proposition du délégué gouvernemental du Honduras. La COP « demande aux Parties d'intégrer les connaissances traditionnelles, scientifiques, techniques et technologiques des communautés autochtones et locales, conformément à l'Article 8(j) de la Convention, et d'assurer l'intégration des critères sociaux et culturels et autres pour l'identification des aires marines ayant besoin de protection et aussi pour la création et la gestion des AMP ».

Toujours sous le point de l'ordre du jour relatif aux aires protégées, qui a donné lieu à un vif débat, les délégués ont traité des recommandations de la seconde réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées qui s'était tenue à Rome du 11 au 15 février 2008. La Décision IX/18 adoptée contient deux sections : a) Examen de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, b) Moyens de mobiliser, dans les meilleurs délais et par divers mécanismes, des ressources financières adéquates et disponibles en temps utile pour l'application du Programme de travail.

Populations autochtones

Parmi les populations indigènes et un certain nombre d'organisations de la société civile, comme celles qui représentent et appuient les communautés de pêcheurs, la

OMKAR GOPALAKRISHNAN



À droite Naseegh Jaffer du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP), au milieu Riza Damanik de KIARA, Indonésie, lors de la réunion parallèle ICSF-WFFP

question des aires protégées soulevait des inquiétudes considérables. La Déclaration du IIFB à la séance d'ouverture de la COP9 dit : « Les populations indigènes sont très préoccupées par l'expansion continue des aires protégées. Ce que nous demandons c'est la reconnaissance des territoires bioculturels indigènes et des aires sous protection communautaire, et de leur importance pour la conservation de la diversité culturelle et biologique. Nous ne voulons pas que soient créées de nouvelles aires protégées nationales sur les terres et territoires indigènes tant que nos droits sur nos terres, nos territoires et nos ressources ne seront pas pleinement reconnus et respectés ».

La Déclaration conjointe de la société civile, exprimant les préoccupations face à la perte constante de biodiversité, a fait remarquer que certains des moyens parmi les plus efficaces pour mettre un terme à ce phénomène sont mentionnés dans le Programme de travail sur les aires protégées, en particulier dans l'Élément 2. Malheureusement l'information (rapports) et l'application, notamment sur l'Élément 2 du Programme, ne sont guère satisfaisantes. La Déclaration s'inquiète également de la tendance à se précipiter pour atteindre les objectifs : ce faisant, on laisse de côté les processus participatifs, on marginalise les communautés, on viole les droits humains. Elle dit aussi qu'il faut accepter la diversité en matière de gouvernance des aires protégées, reconnaître et soutenir les aires sous protection indigène et communautaire.

Une autre préoccupation exprimée par des groupes de la société civile concerne les « mécanismes de financement

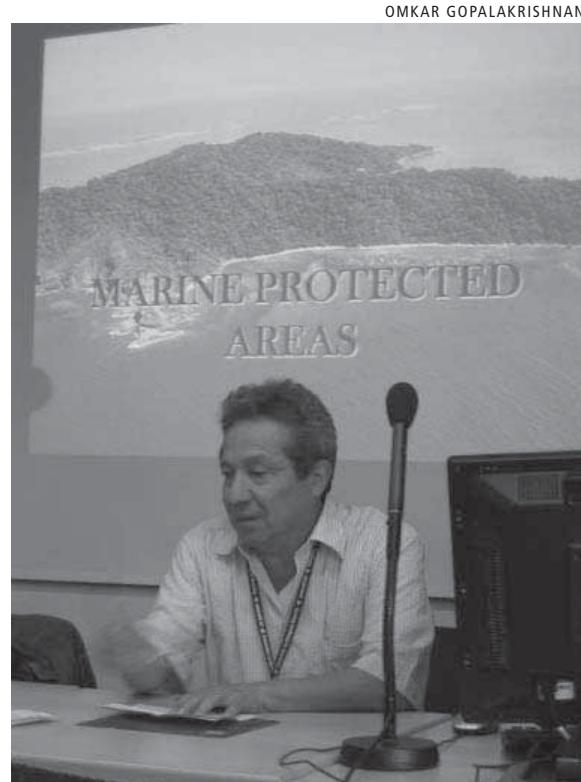
innovants » (marché du carbone, compensation de la biodiversité) que la COP envisage d'utiliser en vue de financer les aires protégées. Ils ont fait remarquer que ces mécanismes pourraient constituer une échappatoire facile pour ceux-là mêmes qui sont responsables de pertes de biodiversité et faire que les communautés indigènes et locales soient dépossédées de leurs terres. Les gouvernements devraient plutôt prévoir un financement public, en couplant par exemple le travail dans les aires protégées avec les plans de lutte contre la pauvreté.

Les décisions qui ont été prises sur ce point de l'ordre du jour ont tenu compte de certaines de ces préoccupations. La COP a en particulier invité les Parties à accorder une attention spéciale à la mise en œuvre de l'Élément 2 du Programme de travail sur les aires protégées, à améliorer, diversifier et renforcer les modes de gouvernance des aires protégées, en accord avec la législation locale pertinente, en prenant notamment en compte, selon qu'il conviendra, les organisations indigènes, locales, communautaires, à reconnaître l'intérêt des aires cogérées, des aires protégées privées et des aires sous protection indigène et communautaire dans le système national des aires protégées.

Réunion parallèle AMP et moyens d'existence

L'ICSF et le WFP ont organisé, le mercredi 21 mai 2008, une réunion parallèle lors de la COP9. Elle était présidée par Naseegh Jaffer du WFP et elle a été bien suivie. Trois communications ont été faites : 1) Expérience de la Réserve biologique de Cayos Cochinos, par Jorge Varela, du Honduras, 2) Expérience des Parcs marins nationaux de Wakatobi, Bunaken, Togian, Komodo et Taka Bonerate, par Riza Damanik, Indonésie, 3) Savoir indigène et Biodiversité marine, par Jorge Luis Andrere Doaz, Panama, 4) Etudes de cas sur les AMP et les

communautés de pêcheurs : Brésil, Inde, Mexique, Afrique du Sud, Tanzanie, Thaïlande, par Chandrika Sharma, ICSF. Plusieurs de ces communications ont montré les répercussions sociales fâcheuses des AMP, soulignant en même temps qu'il est bien plus rentable d'appliquer des processus communautaires, d'intégrer les connaissances et valeurs indigènes traditionnelles, de reconnaître les droits des communautés à prendre les choses en main. Les discussions qui ont suivi cette réunion parallèle ont aussi porté sur ces aspects.



Jorge Varela, du Honduras, représentant CODDEFFAGOLF/WFP à la réunion parallèle de ICSF-WFP

L'Initiative Life Web

A l'occasion de la COP9, le gouvernement allemand a pris une initiative majeure concernant les aires protégées. Il s'agit de soutenir la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB dans ce domaine grâce au renforcement des partenariats à l'échelle mondiale. Dans un courrier daté du 5 avril 2008, un certain nombre de signataires (Programme pour les peuples de la forêt, IIFB, ICSF, TILCEPA/ Thème sur les communautés autochtones et locales, l'équité et les aires protégées de l'IUCN) ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'expansion rapide des aires protégées sans qu'on accorde l'attention voulue aux questions de droits, de participation, de gouvernance, d'équité et de partage des avantages.

Ils ont fait valoir que les aires protégées ne sont qu'un outil parmi bien d'autres pour la protection de la biodiversité. Ce n'est pas le plus important. Il faut accorder un plus grand intérêt à l'utilisation durable de la biodiversité partout sur la planète et pas seulement dans le cadre restreint des aires protégées. Ce courrier contenait plusieurs suggestions qui pourraient servir au succès de l'Initiative Life Web :

1. Il faudrait, dans le cadre de l'Initiative Life Web, inclure dans les processus d'élaboration des plans et de prise de décisions des représentants des communautés autochtones et locales, des représentants de la société civile initiés au Programme de travail de la CDB sur les aires protégées et bien au courant des situations sur le plan local et national.

2. Pour pouvoir contribuer concrètement à la mise en œuvre effective du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées, l'Initiative Life Web devra se préoccuper fondamentalement des questions suivantes : gouvernance, participation, équité, partage des avantages (Élément 2 du programme) sans oublier d'autres aspects : représentation écologique, efficacité environnementale...
3. L'Initiative Life Web devra servir à la réalisation des trois objectifs de la Convention (conservation, utilisation durable, partage juste et équitable des avantages) dans les aires protégées, en s'inspirant de la démarche écosystémique.
4. L'Initiative Life Web ne doit pas s'intéresser uniquement aux aires protégées décidées et contrôlées par les pouvoirs publics. Elle tiendra compte de tous les types de gouvernance, tels que mentionnés dans le Programme de travail, notamment les aires protégées par les communautés locales ou autochtones, les sites traditionnels bioculturels, là où ces gens protègent et gèrent les écosystèmes et leur faune et leur flore.
5. Les fonds dont disposera l'Initiative ne serviront pas uniquement aux projets gouvernementaux mais iront aussi directement à des organisations de la société civile, y compris celles des communautés autochtones et locales.

La COP a par ailleurs demandé aux Parties de veiller à ce que les activités de conservation et de développement menées dans le cadre des aires protégées contribuent à la lutte contre la pauvreté et au développement durable, que les avantages découlant de la création et de la gestion des aires protégées soient équitablement partagés conformément à la législation nationale, à la situation du pays, avec la participation pleine et effective des communautés indigènes et locales.

Les décisions relatives au financement des aires protégées conviennent que des mécanismes innovants ((y compris ceux qui sont fondés sur le marché) peuvent venir compléter, sans pour autant les remplacer,

les financements publics et l'aide au développement.

Connaissances traditionnelles

La COP9 a aussi reconnu la nécessité de soutenir le renforcement des capacités d'agir des communautés autochtones et locales afin qu'elles puissent participer plus pleinement à la mise en place et à la gestion des aires protégées et que leurs connaissances traditionnelles puissent continuer à servir à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans le cadre des aires protégées.

Autre développement positif, les Parties présentes à la COP9 (à l'initiative de pays africains, dont le Ghana en particulier, sont



Vue de l'estrade à la séance de clôture de la COP9, mai 2008, Bonn, Allemagne

tombées d'accord pour un moratoire de fait sur la fertilisation des océans, c'est-à-dire l'ajout d'oxyde de fer et d'urée dans la mer pour stimuler la croissance du phytoplancton (algues microscopiques) et accroître ainsi les capacités du milieu marin à piéger le carbone.

Comme c'est le cas traditionnellement pour les réunions de la CDB, la COP9 a été très bien suivie et a donné lieu à des débats intéressants, la preuve sans doute que les gouvernements et la société civile attachent de plus en plus d'importance aux questions de biodiversité et à sa protection. Mais il faut espérer qu'on échappe à une autre tradition, à savoir de ne pas trop s'intéresser à l'application concrète des décisions prises. Pourtant, si les gouvernements nationaux s'attachaient à traduire dans la réalité ces décisions, si un équilibre satisfaisant s'établissait entre objectifs de conservation et justice sociale, il est évident que nous serions tous bénéficiaires.

Pour plus d'information

www.cbd.int

Convention sur la diversité biologique

www.cbdalliance.org

Alliance de la CDB

www.undercovercop.org/media/english_presspack.pdf

Alliance de la CDB, cahier de presse

iifbmedia.blogspot.com/2008/05/iifb-opening-statement-in-cop9.html

Déclaration du Forum international autochtone sur la biodiversité (IIFB)

www.cbd.int/doc/meetings/cop/hls-cop-09/other/hls-cop-09-lifeweb-de-en.pdf

Initiative Life Web

SÉCURITÉ EN MER

Il ne faut pas plaisanter avec la sécurité à bord

La branche irlandaise de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) a mis en garde contre une « course vers le fond » qui met en danger la sécurité des équipages dans les eaux irlandaises et européennes (*in The Irish Times*).

Ken Fleming, inspecteur pour ITF et membre de SIPTU (syndicat irlandais), a déclaré que de nombreuses vies humaines auraient pu être perdues sur deux navires espagnols, immatriculés en Grande-Bretagne et opérant dans les eaux irlandaises, du fait de mauvaises conditions à bord. Il exprimait son avis suite à la publication du rapport des autorités britanniques qui avaient enquêté sur les opérations de sauvetage de 34 marins travaillant sur ces deux unités en difficulté dans le sud-ouest et le nord-ouest des côtes irlandaises. Sur l'un des deux navires, chacun des 18 membres d'équipage parlait une langue différente, tandis que le capitaine et le second, Portugais, étaient incapables de déchiffrer les notices de sécurité publiées en anglais ou en espagnol.

Le MAIB (Service d'investigation des accidents maritimes) a dit qu'il était si

préoccupé par les problèmes communs mis en évidence dans les deux enquêtes qu'il a décidé de publier un rapport unique, avec des recommandations à la foi à l'adresse des autorités britanniques et des armateurs espagnols. Les deux navires étant immatriculés en Grande-Bretagne, il incombaît au MAIB de

Marine et d'un chalutier français qui se trouvait à côté, que le pire a été évité».

Dans le premier cas, le bateau péchait à 120 km dans le nord-ouest de Malin Head, comté Donegal, le 19 janvier 2008, lorsqu'un incendie s'est déclaré à bord, occasionnant de gros dégâts. Le Lé Eithne, navire

dû à un mauvais usage de l'équipement électrique et à des fils usés par le frottement.

VENEZUELA

Adieu aux chalutiers

Le chalutage devrait disparaître du Venezuela et les pêcheurs artisans expriment leur soutien à la nouvelle législation préconisée par le Président Hugo Chavez (Inter Press Service).

Voici ce que dit Manuel González, membre de longue date de l'Association des pêcheurs de Rio Caribe, une localité située sur la côte des Caraïbes à 550 km au nord-est de Caracas : « Le chalut fait disparaître les espèces. Dans notre cas, nous pêchons avec des hameçons, nous attrapons un *pargo*, nous essayons à nouveau et nous attrapons un *mero*, en revenant nous les nettoyons. Auparavant nous remplissions le bateau dans la nuit, mais cela n'arrive plus depuis des années. Parfois, il n'y a rien ».

Les pêcheurs sont allés manifester dans la capitale, certains conduisant des camions avec le bateau dedans, afin de soutenir le changement dans la réglementation sur la pêche et l'aquaculture voulu par le Président (décret-loi interdisant le chalut).

Sous l'ancienne législation, les chalutiers pouvaient opérer à partir de 10 km des côtes, à partir de 16 km des îles. Maintenant le chalutage est interdit dans toutes les eaux nationales, « où il y avait aussi des bateaux italiens et espagnols, pas seulement des vénézuéliens », fait remarquer González.

Franklin Hernández, membre du Front socialiste des pêcheurs de l'Etat de Sucre, dont fait partie Rio Caribe, déclare : « C'est nous, les pêcheurs artisans, qui approvisionnons le pays. On ne manquera pas de poisson. Nous sommes à 100% pour la nouvelle loi ».



conduire les enquêtes officielles. Cet organisme avait d'ores et déjà demandé qu'un programme d'inspection des navires de pêche appartenant à des intérêts étrangers mais immatriculés dans le pays soit lancé dans les meilleurs délais. M. Fleming, inspecteur pour l'ITF, a déclaré : « C'est par chance, et grâce à l'intervention rapide de la

amiral de la Marine irlandaise, est parvenu à éteindre l'incendie et à sauver le capitaine et 15 matelots. Le bateau espagnol a ensuite été remorqué jusqu'à Killibegs pour inspection. Il semble que les marins du Lé Eithne recevront une distinction cette année pour leur action de sauvetage. L'enquête britannique a révélé que l'incendie était probablement

PROFIL ORGANISATIONNEL

Fondation pour le développement durable, Thaïlande

Comme son nom l'indique, la Fondation pour le développement durable (SDF) a été créée pour vulgariser les idées et pratiques du développement durable. Ses objectifs sont les suivants : soutenir et renforcer les organisations non gouvernementales, les associations populaires et les groupes locaux par la pratique du développement durable, l'apprentissage sur le tas, la sensibilisation aux problèmes du développement, notamment par l'acquisition d'une plus large vision des choses, le renforcement des partenariats entre divers groupes de la société. Par le développement durable, on essaie de faire profiter aussi les moins avantageux, les moins chanceux pour que la communauté dans son ensemble ait les capacités de défendre elle-même ses intérêts.

La SDF travaille avec le Réseau asiatique pour les forêts (AFN) afin de promouvoir une gestion



participative de cet environnement grâce à la formation des gens. L'AFN a aussi des partenariats avec le Forum Asie-Pacifique sur les Femmes, la Loi et le Développement (APWLD) pour s'occuper des femmes et de gestion des ressources naturelles. La SDF reçoit aussi une aide du Réseau Asie-Pacifique pour la recherche (APRN) pour des actions sur le travail des femmes de la pêche et de l'agriculture. La Fondation a une revue trimestrielle, *SPARK*, qui paraît en thaï, bahasa et anglais et est destinée aux acteurs de la gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) en Thaïlande, Indonésie et aux Philippines. C'est un instrument de liaison destiné à faciliter les échanges de connaissances, d'expériences, d'idées entre divers groupes soucieux de mettre en œuvre des modes de gestion communautaires.

Pour plus d'information voir http://sdfthai.org/web_pages_index/index.html

EXTRAIT

Qui est pêcheur ?

Certains sont nés pêcheurs, certains deviennent pêcheurs. Les fils de pêcheurs deviennent généralement les pères de futurs pêcheurs. Chez nous, ils forment une caste. Une fois dans cette caste, on y reste, que l'on continue à pêcher du poisson ou que l'on vise plus haut. Cette caste a des caractéristiques qui se perpétuent d'une génération à l'autre. Il est inévitable qu'une race d'insulaires prenne du poisson, mais il serait bon de savoir depuis quand les pêcheurs constituent une caste. Cette question est d'autant plus intéressante que, contrairement aux pêcheurs de l'Inde, les pêcheurs de Ceylan sont aussi des cultivateurs.



Comme pour le développement de toutes les autres castes, on peut facilement concevoir que des hommes vivant au bord de la mer aient fini par transformer un passe-temps en une occupation habituelle, finalement devenue une profession. On comprend aussi que ces gens se soient enhardis, se soient éloignés de plus en plus du rivage jusqu'à aborder aux Maldives et même en Arabie. Ceux qui habitent au bord de la mer prennent l'habitude d'élever la voix. Donner de la voix dans un défilé forestier est

une réaction conforme à la Nature. Pour noyer la plainte journalière de la mer, pour franchir le rugissement du vent, il faut vaincre les éléments. C'est pourquoi les gens de la caste des pêcheurs parlent si haut. Et c'est devenu une habitude dans le pays de tenter de calmer quelqu'un en colère en lui disant de ne pas crier comme un pêcheur.

Leur parler haut, les cheveux des femmes coiffés bien haut au-dessus de la nuque, le style des hommes et des femmes traduisant plus la virilité que l'esprit classique, voilà les marques distinctives de notre caste. Sans doute les pêcheurs ne sont-ils pas aussi enracinés dans le sol que les agriculteurs, mais ils font tout autant partie de notre

héritage national. Pour une île, la mer est une mère nourricière, et la marmaille qui joue avec elle devient donc ses bien-aimés : pêcheurs de naissance.

Celui qui se fait pêcheur est, il me semble, un phénomène très récent. C'est un produit commercial, comme les articles de pêche et « la littérature » sur la pêche qui le transforme en un mordu de la pêche, quelqu'un dont on parle beaucoup, et moi je n'ai pas l'intention de lui rendre gloire.

— In *Grass for My Feet*, recueil de nouvelles écrites par J Vijaya Tunga, Sri Lanka, 1935



CITATION

Aujourd'hui à Gloucester, on tord le cou à un vieux proverbe. On dit : « Si vous donnez un poisson à quelqu'un, vous le nourrissez. Si vous lui apprenez à pêcher, vous allez l'affamer ».

MARK KURLANSKY
IN THE LAST FISH TALE

LES PÊCHES DE CAPTURE MARITIMES

Estimations approximatives de certains aspects économiques des opérations des navires de pêche maritime en Inde (2004)

ASPECTS ESTIMÉS	GROS BATEAUX	PETITS BATEAUX	
	Chalutiers, fileyeurs...	Motorisés	Non motorisés
Nombre de bateaux ¹	 58 349	 74 937	 104 059
Investissements ² (millions de \$us)	 2 524,99	 476,29	 86,58
Total membres d'équipage ³	 379 158	 261 110	 253 533
Captures déclarées ⁴ (tonnes)	 1 736 910	 618 686	 182 509
Rejets	Occasionnel	Négligeable	Négligeable
Consommation personnelle ⁵ (tonnes)	 17 369 (1%)	 43 168 (7%)	 12 775 (7%)
Estimation des captures (tonnes)	 1 754 279	 661 854	 195 284
Valeur des captures ⁶ (millions de \$us)	 2 072,00	 738,06	 217,71
Coûts d'exploitation ⁷ (millions de \$us)	 745,49	 207,39	 43,48
Dont carburant ⁸ (millions de \$us)	 300,38	 173,29	néant

¹ CMFRI et GOI 2006

² Estimations d'après SIFFS (Fédération des sociétés de pêcheurs de l'Inde du Sud) et données des Directions des pêches des Etats côtiers de l'Inde.

³ Calculé d'après les informations de terrain

⁴ Données du CMFRI pour 2004

⁵ D'après Kurien & Willmann, 1982

⁶ Calculé d'après CMFRI, 2005 et GOI, 2007

⁷ Estimation d'après les données collectées par SIFFS. Les coûts d'exploitation (y compris le carburant) sont partagés entre propriétaire et équipage. La part de l'équipage est prise sur la valeur ajoutée brute.

⁸ Estimation d'après les données de FAO et SIFFS

— Ce tableau a été dressé par John Kurien, membre de l'ICSF, à partir des sources citées ci-dessus

LIVRES

Régimes fonciers maritimes

UNE MER DE PETITS BATEAUX

RAPPORT N° 26 DE CULTURAL

SURVIVAL, Préparé par John Cordell, Cultural Survival, Inc., Cambridge, Massachusetts, États-Unis, 418 p, 1989 ISBN 0-939521-31-8

Dans cette compilation de textes relatifs à divers systèmes de régimes fonciers maritimes communautaires de par le monde, les auteurs proposent une nouvelle approche de la signification du territoire maritime, avec une analyse approfondie des questions de droits dans l'espace côtier du point de vue des communautés locales dont l'esprit d'appartenance à un paysage et à des codes de comportement territoriaux ne peuvent s'expliquer d'après les modèles



économiques occidentaux de la pêche. Dans sa présentation, John Cordell s'attache aux problèmes d'interprétation interculturelle et explique pourquoi les concepts dominants de gestion des biens communs et de limitation des entrées ne peuvent convenir au fonctionnement des régimes des pêches dans bon nombre de pays du Tiers monde et de communautés autochtones. Cet ouvrage informe sur les rapports de

propriété informels au sein de pêcheries que l'on croyait impossibles à comprendre. Il incite également les décideurs et les pouvoirs publics à mieux apprécier l'intérêt de préserver certaines façons de procéder en matière de droits de la mer.

52

SITE WEB

FAO et CITES

Le site CITES-Pêche (www.fao.org/fishery/cites-fisheries) a pour but de fournir une information pertinente et à jour sur le travail entrepris par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO sur les principaux problèmes soulevés par le prélèvement et la commercialisation des espèces inscrites dans les Annexes de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction). La FAO et la CITES ont essayé de résoudre certaines des difficultés

techniques rencontrées par des pays pour respecter les contraintes imposées par les listes de la CITES et de réconcilier des opinions divergentes concernant le rôle de la CITES comme instrument complémentaire de gestion des pêches.

Une bonne partie du travail accompli par la FAO a été financé par les fonds du Programme régulier et par le projet japonais *La CITES et les espèces faisant l'objet d'une exploitation commerciale, y compris l'évaluation des propositions de nouvelles espèces à inscrire en Annexes de la CITES*.

ANNONCES

CONFÉRENCE

CZAP 2008

Conférence Asie-Pacifique sur les zones côtières

19-22 octobre 2008

Université océanique
Qingdao, province de Shandong, Chine

La première conférence CZAP, qui avait eu lieu à Bangkok, Thaïlande, en 2002, cherchait les moyens d'améliorer l'état des zones côtières.

A Brisbane, Australie, CZAP 2004 voulait améliorer la qualité de la vie. CZAP 2006, qui s'est tenue à Batam, Indonésie,

tentait de rapprocher systèmes naturels et sociaux en faisant le lien entre populations et zones côtières.

La prochaine CZAP mettra en évidence l'importance d'un développement durable des ressources côtières pour assurer un meilleur avenir aux populations.

Son thème principal est *Une côte durable pour une vie meilleure*. Quelle gestion pour le littoral dans un contexte de changement climatique et d'expansion démographique ?

PUBLICATIONS

Dimensions humaines de l'approche écosystémique dans la pêche : concepts, outils, méthodes, A Charles,

C De Young et A Hjort. Document technique des pêches de la FAO, n° 489, Rome, 152 p, 2008

Ce document cherche à mieux faire comprendre le rôle des éléments économiques, institutionnels et socioculturels de l'approche écosystémique dans la pêche. Il analyse des méthodes possibles et des démarches propres à faciliter l'adoption d'une telle gestion.

CONGRÈS

Cinquième Congrès mondial des pêches

20-24 octobre 2008

Yokohama, Japon

Pendant cinq jours, ce congrès traitera des problèmes mondiaux des milieux aquatiques et de la pêche durable. Citons parmi les thèmes qui seront abordés : habitats du poisson, écosystèmes marins et d'eau douce, utilisation rationnelle du poisson, des coquillages, des algues.

www.5thwfc2008.com/index.html

FLASHBACK

Sur des bases équitables

Depuis un certain temps, et surtout au cours de la dernière décennie, dans le cadre des directives visant à orienter les programmes de développement, on préconise de plus en plus une approche fondée sur les droits humains (économiques, sociaux, culturels, civiques et politiques), tels qu'ils s'expriment dans la législation internationale, notamment par le truchement des Nations unies et de ses diverses agences. Cela revient à dire que toutes les initiatives de développement devraient contribuer directement à l'application concrète des droits humains.

Le document préparé par le Secrétariat de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sous le titre Considérations sociales concernant le secteur de la pêche artisanale (COFI/2007/6) est tout à fait pertinent et doit être pris en compte. Il souligne en effet l'importance des droits humains pour parvenir aux objectifs du développement social et à une gestion efficace de la ressource. Le développement de pêches fondées sur des droits doit tout autant promouvoir les droits humains, faire progresser les niveaux de vie, lutter contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale dans les communautés de pêcheurs que d'améliorer les systèmes de gestion des ressources halieutiques. S'occuper uniquement de ce dernier aspect sans le replacer dans le contexte social et culturel des populations concernées et de la société en général peut conduire à des résultats bien médiocres. Dans certaines parties du monde, notamment dans les pays du Sud, les populations de pêcheurs vivent souvent dans la pauvreté, ont fort peu accès aux services essentiels, et ne sont guère représentés dans les processus décisionnels. L'approche préconisée dans ce document est donc ici tout à fait logique et éminemment souhaitable.



Dans cette perspective de justice, de lutte contre la pauvreté, il est tout à fait approprié d'adopter diverses mesures de gestion, comme l'instauration d'une zone artisanale interdite aux chalutiers (mesure réclamée depuis longtemps par les petits pêcheurs artisans du Pérou, du Chili, de la Thaïlande, de l'Inde, de l'Indonésie...), surtout si ces mesures s'accompagnent d'autres éléments : sélectivité des engins de capture, utilisation de techniques demandeuses d'une forte main-d'œuvre.

- in Samudra n° 46, mars 2007, Editorial



Citation littéraire

Je dois redescendre vers les mers, jusqu'à la mer solitaire et l'horizon,
Tout ce que je demande c'est un grand navire et une étoile pour le guider,
Et les coups de la barre et le chant du vent et le claquement de la voile blanche,
Une brume grise sur le visage de la mer et l'aube grise aussi,

Je dois redescendre vers les mers, car l'appel de la marée
Est une voix sauvage et claire qu'on ne saurait ignorer ;
Tout ce que je demande c'est un jour venteux et des nuages blancs en fuite,
Les embruns qui aspergent et l'écume envolée, le cri des oiseaux.

Je dois redescendre vers les mers, vers une vie d'errant,
Sur le chemin de la mouette et de la baleine où le vent est effilé comme une lame ;
Tout ce que je demande c'est l'histoire drôle d'un compagnon de route,
Et un sommeil tranquille et de doux rêves quand l'aventure sera close.

— John Masefield

